

# ÉVALUATION DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE DANS LE CANTON DE VAUD

ELISABETH GUTJAHR, FRÉDÉRIQUE LERESCHE,  
SWETHA RAO DHANANKA

NOVEMBRE 2023

Recherche évaluative financée par la Direction générale de la cohésion sociale  
(DGCS) du Canton de Vaud et réalisée entre octobre 2022 et mars 2023.

## Remerciements

En tout premier lieu, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette recherche évaluative : personnes concernées par le sans-abrisme, professionnels-les, équipes de veilleurs-euses, responsables politiques et experts-es en leurs titres et fonctions variées, avec qui nous avons pu réaliser des entretiens de recherche. A celles-ci s'ajoutent les personnes qui nous ont aiguillées, renseignées, ou qui nous ont fourni des données statistiques relatives au sans-abrisme dans le canton de Vaud. Qu'elles soient également remerciées très chaleureusement.

Merci pour leur bon accueil et le temps consacré à cette étude, et ceci malgré des conditions de travail que nous savons parfois difficiles. Sans ces actrices et acteurs du dispositif d'hébergement d'urgence vaudois, public et privé, formel et informel, l'enquête présentée dans les pages qui suivent n'aurait pas pu être conduite.

Nous adressons, enfin, nos remerciements particuliers à la Direction générale de la cohésion sociale DGCS, pour la confiance accordée à la HETS-FR en lui attribuant ce mandat d'évaluation.

## Avant-propos

Cette recherche et les recommandations formulées se basent sur une étude documentaire, des analyses statistiques, des entretiens et des observations effectués à un moment spécifique. Il s'agit donc de prendre la distance nécessaire pour comprendre les analyses et les recommandations dans un contexte particulier, celui de la période post pandémie qui a obligé les structures à revoir leur fonctionnement, celui du traitement des punaises de lit dans les centres d'accueil, celui finalement des mobilisations de différents-es acteurs-trices de la société civile, dont les collectifs militants. La récolte des données a été principalement effectuée pendant l'hiver 2022/2023.

La thématique de l'hébergement d'urgence est tributaire de diverses évolutions au niveau local, national et international. Par sa complexité, elle incarne des enjeux majeurs à plusieurs niveaux : éthiques, politiques, stratégiques et opérationnels. La présente étude s'inscrit dans un cadre délimité par la demande particulière de la mandante – la DGCS du canton de Vaud et les lois en vigueur en lien avec cette thématique à toute échelle.

## Table des matières

Remerciements.....	1
Avant-propos.....	1
Liste des abréviations fréquemment utilisées.....	4
Liste des figures.....	5
Liste des tableaux.....	5
<b>Résumé .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Enquête : contexte, objectifs et questionnements .....</b>	<b>8</b>
1.1 Contexte.....	10
1.2 Organisation du dispositif HU public .....	12
1.3 Le système de réservation de lits dans le dispositif HU piloté par le SISP.....	17
<b>2. Approche conceptuelle du sans-abrisme.....</b>	<b>19</b>
2.1 Définition du sans-abrisme.....	19
2.2 Revue sommaire de la littérature scientifique.....	20
2.2.1 Tendances au plan international .....	20
2.2.2 La recherche sur le sans-abrisme en Suisse .....	20
<b>3. Méthodologie de recherche .....</b>	<b>24</b>
3.1 Volet documentaire et revue de la littérature.....	24
3.2 Volet quantitatif .....	24
3.3 Volet qualitatif .....	27
<b>4. Résultats .....</b>	<b>29</b>
4.1 Comparaison intercantonale .....	29
4.2 Estimation du nombre de sans-abris dans le Canton de Vaud.....	41
4.3 Typologie des usagers-ères HU.....	51
4.4 Les problématiques identifiées qui ne peuvent être résolues dans le dispositif actuel.....	57
4.4.1 La situation des travailleurs-euses en hébergement d'urgence.....	58
4.4.2 La situation des femmes avec ou sans enfants.....	58
4.4.3 La situation des personnes vieillissantes et/ou atteintes dans leur santé.....	59
4.4.4 La situation des personnes toxicodépendantes .....	60
4.5 Comparaison avec la typologie élaborée dans le cadre de l'étude PAPU-HU .....	60
4.6 Les prestations, les ayants droits et le non-recours .....	61

4.7	Organisation des solutions d'hébergement.....	65
	4.7.1 <i>Les acteurs informels : les collectifs œuvrant au soutien des personnes sans-abris</i> .....	66
4.8	Enjeux de saisonnalité .....	67
4.9	Optimisation de l'orientation des usagers-ères vers des prestations sociales et de soins .....	69
4.10	Adéquation du dispositif au regard des besoins.....	73
<b>5.</b>	<b>Evaluation globale du dispositif et recommandations .....</b>	<b>75</b>
5.1	Éléments du DHU qui fonctionnent bien .....	75
5.2	Développement et diversification de l'offre.....	78
	5.2.1 <i>Le nombre de lits et les horaires d'ouverture</i> .....	78
	5.2.2 <i>Le dispositif socio-sanitaire</i> .....	80
5.3	Segmentation de l'offre .....	83
	5.3.1 <i>Dimension temporelle</i> .....	83
	5.3.2 <i>Caractéristiques des sans-abris et besoins spécifiques</i> .....	83
	5.3.3 <i>L'approche par l'urgence</i> .....	84
	5.3.4 <i>Personnes sans statut de séjour</i> .....	85
5.4	Vision stratégique en matière de sans-abrisme .....	88
5.5	Les conditions de travail dans les HU .....	91
	5.5.1 <i>Travail éprouvant réalisé dans des conditions précaires</i> .....	91
	5.5.2 <i>Formation continue</i> .....	92
<b>6.</b>	<b>Synthèse et perspectives.....</b>	<b>93</b>
<b>7.</b>	<b>Liste des références .....</b>	<b>97</b>
<b>8.</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>101</b>

## ***Liste des abréviations fréquemment utilisées***

Accueil d'urgence - nom d'un logiciel de saisie des personnes sans-abris qui font appel au bureau des réservations	ACDURG
Bureau des réservations de Lausanne	BR
Dispositif d'aide sociale au logement	DASL
Dispositif d'hébergement d'urgence	DHU
Direction générale de la cohésion sociale	DGCS
Direction de l'insertion et des solidarités	DIRIS
Equipe mobile d'urgences sociales	EMUS
European Typology on Homelessness and Housing Exclusion	ETHOS
Etablissement vaudois d'accueil des migrants	EVAM
Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abris	FEANTSA
Hébergement d'urgence	HU
Loi sur l'action sociale vaudoise	LASV
Pointage annuel du profil des usagères et usagers des hébergements d'urgence	PAPU-HU
Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité	SISP
Service social Lausanne	SSL
Centre universitaire de médecine générale et santé publique	Unisanté

## ***Liste des figures***

Figure 01 : Evolution du nombre de nuitées effectives, 2018 à 2022

Figure 02 : Nombre de nuitées effectives par usager-ère, 2018 à 2022

Figure 03 : Evolution du nombre de nuitées effectives par usager-ère en fonction de la catégorie du bureau des réservations, 2018 à 2022

Figure 04 : Evolution du nombre de nuitées et de refus, 2018 à 2022

Figure 05 : Evolution du nombre de refus, janvier 2008 à janvier 2023

Figure 06 : Usagers-ères selon leur âge, 2018 à 2022

Figure 07 : Usagers-ères selon catégorie du bureau des réservations

Figure 08 : Analyse des acteurs-trices du réseau

## ***Liste des tableaux***

Tableau 01 : Aperçu des questions de recherche et des modalités méthodologiques

Tableau 02 : Nombre de places dans les hébergements d'urgence, 2020 à 2023 (1<sup>er</sup> juillet)

Tableau 03 : Nombre de places dans les hébergements de transition, 2020 à 2023 (1<sup>er</sup> juillet)

Tableau 04 : Comparaison intercantonale HU

Tableau 05 : Nombre d'usagers-ères différents-es, 2018 à 2022

Tableau 06 : Evolution du nombre d'usagers-ères différents-es, 2013 à 2022

Tableau 07 : Evolution du taux d'occupation des HU, 2018 à 2022

Tableau 08 : Usagers-ères selon les nationalités les plus représentées, 2018 à 2022

Tableau 09 : Statut de séjour des usagers-ères en 2022

Tableau 10 : Profil des répondants-es

Tableau 11 : Nuitées et refus par mois en 2022

## Résumé

Cette étude, mandatée par le canton de Vaud, et plus précisément par la Direction générale de la cohésion sociale, a comme objectif d'évaluer le dispositif d'hébergement d'urgence dans le canton et son articulation avec l'ensemble du dispositif socio-sanitaire vaudois. **L'évaluation a été conduite entre octobre 2022 et mars 2023.** Elle comprend trois volets. D'abord un **volet documentaire**, dont le but est de procéder à une comparaison de l'offre du canton de Vaud par rapport à sept autres cantons de Suisse (Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Bâle, Berne, Zurich). Ensuite un **volet quantitatif** basé sur l'analyse des données originales recueillies par questionnaire et des données secondaires provenant des différentes structures d'hébergement d'urgence ; l'objectif de ce volet est de décrire et de caractériser le sans-abrisme dans le canton de Vaud. Le troisième **volet** enfin, **qualitatif** du point de vue méthodologique, s'intéresse à l'adéquation entre l'offre existante et les besoins des sans-abris. Pour cela, des entretiens compréhensifs ont été menés avec des responsables de structures, des responsables politiques et administratifs, des experts-es, des équipes de veilleurs et de veilleuses et des personnes sans-abris.

Sur la base des résultats de l'enquête, plusieurs constats peuvent être faits. D'abord que la question du sans-abrisme doit être analysée à l'intersection des politiques sociales, des politiques migratoires, des politiques du logement et de l'accès au marché de l'emploi pour comprendre les causes structurelles du phénomène. Deuxième constat : le sans-abrisme concerne une population très hétérogène, comprenant autant des personnes vieillissantes, que des travailleurs-euses précaires, des personnes en situation de consommation active ou atteintes dans leur santé ainsi que des familles et que les besoins de ces différents groupes d'individus ne peuvent être compris et traités de la même manière. Troisième constat : la spécificité du sans-abrisme en Suisse est qu'il ne peut plus être associé à la figure de l'homme, grand exclu et désaffilié, sur laquelle une partie des dispositifs existants s'est construite par le passé. Le sans-abrisme est un phénomène dynamique, évolutif, qui doit être analysé à partir d'une définition plus large et qui prend en compte l'ensemble des situations de précarité du logement pour en décrire le caractère mouvant.

Le présent rapport cherche à répondre aux questions qui nous ont été posées par la mandante dans l'offre. Nous allons d'abord (partie une) contextualiser l'étude et décrire le dispositif vaudois (organisation du dispositif et description du système de réservation). Dans la partie deux, nous ferons une brève revue ciblée de la littérature internationale et de la recherche en Suisse pour mieux saisir les enjeux de la recherche sur le sans-abrisme. La partie trois est dévolue à une présentation de la méthodologie de recherche.

Les résultats, les recommandations et les perspectives seront ensuite présentés (parties quatre, cinq et six). Outre une comparaison cantonale qui donne des informations relatives aux caractéristiques de l'offre dans le canton de Vaud par rapport à d'autres cantons, l'étude vise **deux objectifs**. Le premier consiste à **quantifier le phénomène et à rendre compte du type de personnes qui utilisent le dispositif d'hébergement d'urgence** (DHU). Cela nous permet d'identifier des problématiques spécifiques, dont notamment de santé, d'âge, de genre et d'accès au marché du logement pour les personnes qui travaillent. Le deuxième objectif vise à **évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande de lits d'urgence** en fonction de plusieurs critères, tels le nombre de places et la saisonnalité de l'offre.

Les résultats de notre étude montrent que le **dispositif d'hébergement d'urgence peine à répondre aux besoins des personnes sans-abris, notamment pendant la période estivale**. La **saisonnalité de l'offre constitue un frein** à une réponse qui donne les possibilités aux sans-abris de sortir de l'urgence, de stabiliser leur situation, voire de quitter le dispositif « par le haut ». Une **offre diversifiée et adaptée aux besoins spécifiques de certains groupes d'usagers-ères**, tels les travailleurs-euses, les familles, les femmes avec ou sans enfants, les personnes vieillissantes ou encore les personnes atteintes dans leur santé **serait requise**. En explorant des solutions adaptées pour eux et elles, **l'approche centrée sur l'urgence devrait être remise en question**. Si l'accueil d'urgence peut convenir aux besoins ponctuels, d'autres modalités davantage axées sur la transition et l'accompagnement social devraient être développées.

Les différents résultats nous permettent de fournir une évaluation globale du dispositif actuel et de dégager des pistes d'amélioration.



## 1. Enquête : contexte, objectifs et questionnements

Le présent rapport a été établi dans le cadre d'un mandat de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du canton de Vaud. Son objet est le dispositif d'hébergement d'urgence (DHU) de ce même canton. L'étude évaluative a été confiée à la Haute école de travail social Fribourg et réalisée entre octobre 2022 et mars 2023.

Dans le contexte des politiques publiques, la notion de dispositif est souvent mobilisée, par exemple en lien avec l'insertion, la sécurité ou la formation, mais elle est rarement définie. Pour les besoins du présent rapport, nous nous référons à Zittoun (2013) qui parle de dispositif pour désigner un ensemble d'actions publiques structuré et tourné vers un objectif commun. Selon cet auteur, le dispositif se place ainsi entre une mesure, soit une action publique prise isolément, et une politique publique.

Le dispositif d'hébergement d'urgence DHU vaudois est en lien avec d'autres dispositifs d'aide sociale et médico-sociale. Il est composé de structures bas-seuil qui proposent, outre des lits pour la nuit, des aides complémentaires (repas, accompagnement social, prestations médicales, WC et douches en libre accès, habits, casiers, etc.). Une partie de ces prestations est assurée par des organismes du secteur public, rattachés par exemple aux grandes villes du canton, et d'autres, sur mandat du canton, par des structures de droit privé, telles des associations ou des fondations. En complément au dispositif officiel, de nombreuses offres sont proposées par des acteurs-trices du milieu associatif et de la société civile, dont des collectifs autogérés. Nous y reviendrons dans la suite du rapport.

L'objectif global de cette recherche est, conformément au mandat formulé par la DGCS, « d'évaluer l'adéquation entre l'offre d'hébergement d'urgence et la demande de lits d'urgence en fonction de plusieurs critères tels que la saison et la typologie d'utilisateurs ». Plus précisément il s'agit de :

- Fournir une analyse permettant de disposer d'une meilleure compréhension de la relation entre l'offre et la demande de lits d'urgence
- Élaborer des recommandations concrètes pour optimiser l'offre de lits d'urgence et l'accompagnement des usagers-ères

A partir de cet objectif global, la mandante a précisé les questions pour lesquelles elle souhaite obtenir des réponses empiriquement fondées.

Tableau 01 : Aperçu des questions de recherche et des modalités méthodologiques

No	Libellé question	Remarques méthodologiques
Q1	Quelle est la différence entre le dispositif d'hébergement d'urgence vaudois (saisonnalité de l'offre, nombre de lits, type d'hébergement, financement, conditions d'accès notamment en fonction du statut, paiement de la nuitée par les usagers) et les dispositifs en place dans les cantons de Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Bâle, Berne, Zurich ?	Etude documentaire, complétée par des entretiens téléphoniques et des échanges par écrit avec des responsables cantonaux ou des responsables de structures lorsque cela était nécessaire
Q2	Combien y-a-t-il de sans-abris dans le Canton de Vaud ?	Volet quantitatif (données statistiques) et qualitatif (entretien experts-es)
Q3	Quelles sont les différentes typologies d'usagers-ères (trajectoire, mobilité, emploi, fréquence et durée d'utilisation, etc.) ?	Volet quantitatif (données originales par questionnaire, données secondaires) et qualitatif (entretien experts-es)
Q4	Comment s'organisent-ils/elles dans leurs solutions de logement (entre les hébergements d'urgence et les autres solutions de logement) ?	Volet quantitatif (données originales) et qualitatif (entretiens personnes concernées)
Q5	Quels sont les profils d'usagers-ères qui n'ont d'autre solution que l'hébergement d'urgence et comment l'offre pourrait évoluer pour mieux répondre à leurs besoins, par exemple en segmentant l'offre en fonction des publics (travailleurs-euses, femmes, familles, personnes vulnérables, ...) ?	Volet qualitatif (entretiens personnes concernées et experts-es ; observation sur le terrain)
Q6	A quelles prestations les usagers-ères ont-ils droit, et pour quelles raisons ne font-ils pas valoir ces droits ?	Volet qualitatif (entretiens personnes concernées et experts-es; observation sur le terrain)
Q7	Comment optimiser l'orientation des usagers-ères des HU vers les prestations sociales et de soins auxquelles ils et elles ont droit ?	Volet qualitatif (entretiens personnes concernées et experts-es)
Q8	Pour quelles raisons une différence de lits sur l'année entre les périodes été, hiver, et grand froid, pourrait être remise en cause, totalement ou partiellement ?	Volet quantitatif (données originales par questionnaire, données secondaires) et qualitatif (entretiens experts-es)
Q9	Le dispositif actuel répond-il adéquatement aux besoins et profils des usagers-ères ?	Volet quantitatif (données originales par questionnaire, données secondaires) et qualitatif (entretiens experts-es)

Compte tenu des buts visés, il nous a semblé indispensable de nous pencher plus précisément sur les spécificités du dispositif actuel, les acteurs-trices impliqués-es à tous les niveaux ainsi que les besoins des personnes concernées, leurs expériences au quotidien, leurs caractéristiques et leurs trajectoires en lien avec le sans-abrisme.

Existe-t-il des besoins non-couverts par le dispositif actuel en termes notamment de lits et d'accompagnement social ? Quelles sont les raisons du non-recours à l'offre existante et quel est le profil des personnes qui renoncent à y faire appel ? Est-ce qu'une offre segmentée en fonction des besoins spécifiques liés au genre, la situation familiale ou le statut face à l'emploi pourrait mieux répondre aux besoins des personnes sans-abris ? Telles sont quelques-unes des questions que cette recherche a tenté d'élucider.

Afin d'atteindre les objectifs fixés et de répondre aux questions soulevées par la mandante, nous avons adopté une méthodologie d'évaluation au sens de la Société suisse d'Evaluation (SEVAL 2017). Les standards définis par cette société nous ont par exemple amenés à donner la parole à toutes les parties prenantes du dispositif, c'est-à-dire, outre les concepteurs-trices de mesures et de projets, d'expert-e-s responsables de la gestion du dispositif, de politiques et de professionnel-le-s de terrain, à ceux et celles qui fréquentent les hébergements d'urgence établis, mais aussi à ceux et celles qui vivent dans l'informalité, par exemple dans le cadre d'un espace autogéré par un collectif.

En ce qui concerne le profil et les trajectoires des sans-abris, la mandate nous a demandé de prendre appui sur une enquête réalisée en 2021 par Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique, appelée [étude PAPU-HU](#). Il s'agit d'une étude transversale, multi centre et descriptive dont le but était de décrire le profil sociodémographique des usagers-ères des HU, de récolter des informations sur leur état de santé somatique et psychique ainsi que de contribuer à l'amélioration de l'information récoltée sur les personnes fréquentant les HU (cf. Stadelmann et al. 2021).

## 1.1 Contexte

Le sans-abrisme est un sujet extrêmement complexe, dynamique, difficile à saisir et à quantifier. Les situations d'exclusion du logement sont très diverses, comme le sont les publics concernés et leurs besoins (cf. la typologie ETHOS plus loin dans ce rapport). Le sans-abrisme touche aux droits fondamentaux et à la dignité humaine. Influencé par la coévolution de plusieurs domaines, dont le marché du logement et du travail, la conjoncture économique, les événements déclencheurs de la migration à l'échelle mondiale, les politiques de migration comme les crises sanitaires, le sans-abrisme se trouve au cœur de ces intersections. La gestion du sans-abrisme en milieu urbain se caractérise par des moments de crise, la réactivité et la gestion quotidienne en urgence.

Le droit au logement est un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH, art. 25). Au plan suisse, la Constitution fédérale stipule à l'art. 12 que « Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ». L'article 41 let. e de la Constitution précise que « La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportable ». De type programmatique, ces dispositions ne fondent cependant aucun droit au logement individuel et justiciable.

La Constitution vaudoise précise à l'art. 33 – Droit au minimum vital et au logement d'urgence – que « Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ». Cette disposition est reflétée dans la Loi sur l'action sociale

vaudoise (LASV) : « Toute personne résidant dans le canton a droit au minimum à l'aide d'urgence si elle n'est plus en mesure de subvenir à son entretien en raison d'une situation de détresse présente ou inéluctable » (art. 41 al. 1). L'alinéa 3 let. a du même article précise que « L'aide d'urgence est dans la mesure du possible allouée sous forme de prestations en nature. Elle comprend en principe : le logement, en règle générale, dans un lieu d'hébergement collectif ». Si la LASV règle l'accès au logement pour les personnes de nationalité suisse ou celles disposant d'un droit de séjour en Suisse, c'est la Loi sur l'aide aux requérants-es d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) qui à l'article 49 fonde le droit à l'aide d'urgence des autres catégories de personnes, dont celles qui n'ont pas de statut de séjour légal en Suisse : « Les personnes séjournant illégalement sur le territoire vaudois ont droit à l'aide d'urgence, si elles se trouvent dans une situation de détresse et ne sont pas en mesure de subvenir à leur entretien ».

Au plan politique, la thématique de l'hébergement d'urgence revient dans la sphère publique vaudoise de manière récurrente, souvent impulsé par des crises ou des événements qui touchent à la condition et à la dignité humaine. Par exemple en 2001, une personne SDF meurt de froid à Lausanne (cf. [l'article paru dans Swissinfo le 17 décembre 2001](#)). Suite à cet événement un dispositif hivernal (sous la forme d'un abri PC (Vallée de la Jeunesse) de 2001 à 2018, et depuis de bâtiments hors sol) a été mis en place chaque hiver pour l'accueil de personnes sans abri. Lors de vagues de froid en hiver (tel qu'en 2012, 2015, 2017, 2018 et 2023), un Plan Grand Froid a été activé et le nombre de places dans le dispositif a été augmenté, parfois avec l'ouverture d'un abri PC supplémentaire. En 2015, une forte augmentation des effectifs de requérants-es d'asile a été enregistrée par les autorités, ce qui a conduit le Conseil d'Etat vaudois à augmenter ses subventions à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). En réponse à la propagation du COVID-19, le dispositif d'hébergement d'urgence est partiellement réorganisé en 2020, avec l'ouverture de plusieurs nouveaux sites (une salle de gym (Bugnon), un étage du bâtiment administratif de la Pontaise (lieu pour l'accueil des sans-abris malades du Covid), l'hébergement de Montolieu) et l'installation temporaire du Répit et de l'Espace dans les halles de Beaulieu. Ceci démontre la flexibilité institutionnelle et budgétaire dans un domaine très sensible et qui, par sa nature, est tributaire de crises en général.

Le DHU vaudois comprend deux types d'offres, l'une ouverte à l'année, et l'autre ouverte seulement durant la période hivernale. Le caractère partiellement saisonnier du dispositif est contesté par certains acteurs-trices. Ainsi, en été 2022, le collectif 43m2 a occupé une partie de l'espace médiatique avec des actions revendicatrices en réaction à la fermeture d'une centaine de places d'hébergement à Lausanne à la sortie de la période hivernale (42 places à la Borde 47, et 100 au Répit), réclamant l'augmentation du nombre de places et l'abandon du principe de saisonnalité. Précisons à ce sujet que les 100 places au Répit correspondent au chiffre officiel, mais que le nombre de personnes accueillies et qui y ont passé la nuit a régulièrement dépassé la capacité d'accueil officielle en mars 2022 ; par ailleurs, ce chiffre ne tient pas compte du nombre de personnes qui sont de passage au Répit, afin de s'y reposer un moment, d'échanger quelques mots avec d'autres personnes ou d'y prendre une boisson chaude par exemple.

Dans ce contexte spécifique, la Ville de Lausanne, en collaboration avec la Haute école de travail social Lausanne (HETSL) a organisé le 14 septembre 2022 une journée table ronde qui a rassemblé les principaux acteurs et principales actrices formels-les et informels-les œuvrant dans le domaine du sans-abrisme. Cette journée a été révélatrice à plusieurs égards : elle a thématisé la diversité des solutions existantes, mais aussi leurs limites, le manque de connaissances et de vision du réseau et des prestations existantes, ainsi que les ressources d'auto-organisation des collectifs de soutien aux sans-abris (cf. les actes de la journée établis par

la HETSL). Ultime élément à mentionner ici, durant l'hiver passé, le Répit a dû revoir son fonctionnement au niveau de l'inconditionnalité de l'accueil face, notamment, à un nombre ingérable d'usagers-ères.

Structurellement, au niveau du canton de Vaud, l'hébergement d'urgence est placé sous la responsabilité de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et plus précisément de la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS). Cette dernière gère les questions sociales du logement au sein du Pôle Appui social et orientation (PASO), y compris les logements de transition. Le financement du dispositif d'hébergement d'urgence cantonal est régi par la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). Celle-ci précise à l'art. 15 al. 1 que les subventions aux institutions qui hébergent et aux accueils de jour sont réparties entre le Canton (70%) et les Communes (30%) dans le cadre de la participation à la cohésion sociale. Le dispositif de la Ville de Lausanne quant à lui était jusqu'en 2016 financé à 50% par la participation à la cohésion sociale, le 50% restant incombant directement à la Ville. De 2017 à 2019, le financement a progressivement été repris entièrement par la participation à la cohésion sociale. Enfin, s'agissant des structures gérées par Caritas, celles-ci ont toujours été financées via la participation à la cohésion sociale. Selon le rapport Bertho et al. (2023) en 2022, le budget alloué aux HU vaudois était de près de 5 millions de CHF permettant de subventionner un total de 150 places à l'année auxquelles s'ajoutent 42 places pour la période hivernale. Ce nombre de places représente le dispositif fixe financé par le budget cantonal. Il ne comprend, ni les places du Répit, ouvert en hiver et financé par la Ville de Lausanne ou par des fonds privés, ni les places des nouveaux projets pilotes pour des populations spécifiques (César Roux 5 et Borde estival à Lausanne, 14 Avril 31 et 33 à Renens). Enfin, le Conseil de politique sociale qui réunit des représentants-es du Canton et de Communes est l'organe qui valide les subventions des HU.

## 1.2 Organisation du dispositif HU public

Le dispositif d'hébergement d'urgence du canton de Vaud (DHU) est composé d'espaces d'accueil de nuit et d'espaces d'accueil de jour gérés par une pluralité d'acteurs-trices du secteur public, dont notamment les villes, et d'acteurs-trices du milieu associatif (dont Caritas, Mère Sofia, l'Armée du Salut, et le Sleep-in). Ces derniers-ères agissent généralement sur mandat du canton ou des villes. En complémentarité aux structures d'hébergement d'urgence se situe une multitude de prestations bas-seuil dans le domaine médicosocial. Dans son ensemble, l'offre comprend ainsi une panoplie de prestations, dont principalement des lits, des repas, l'écoute et l'aide d'urgence dans les hébergements, des lieux d'étape ouverts toute la nuit, des espaces de jour proposant, outre l'accueil social, des soins de première nécessité y compris médicales et paramédicales, des activités sportives, l'accès à des douches, des machines à laver et des casiers pour déposer les affaires.

En dehors du dispositif formel se situent des initiatives individuelles qui sont très difficiles à saisir, car la plupart du temps invisibles ou en tout cas pas relayées dans l'espace public. Relevons à titre d'exemple le fait d'accueillir chez soi une personne en situation de précarité résidentielle, lui donner du travail, lui prêter son jardin pour monter une tente, ou encore amener les invendus des magasins vers les personnes sans-abris. L'action des collectifs autogérés est également à mentionner dans la mesure où ceux-ci mettent en place des prestations en réponse à ce qu'ils considèrent comme un manque d'accessibilité ou de places dans les structures officielles, nous y reviendrons dans la suite du rapport.

Pour le DHU public, le Canton assure la responsabilité des processus de financement – qui fait l’objet de décisions du Conseil de politique sociale (CPS) – et de conventionnement avec les partenaires sur le terrain qui de leur côté gèrent les structures d’hébergement. Par ailleurs, certaines initiatives peuvent être prises et financées au niveau de communes particulières.

Au niveau des centres d’accueil de nuit, le DHU vaudois comprend actuellement trois composantes gérées sur la base de trois conventions différentes :

1. La convention Canton-Ville de Lausanne puis, en cascade, Ville et structures d’accueil du dispositif lausannois. Piloté par le service social de Lausanne (se nommant service de l’Inclusion et des actions sociales de proximité, SISP, depuis juin 2023), ce dispositif inclut des structures ouvertes à l’année et des structures ouvertes uniquement pendant la période hivernale. Au moment de la rédaction du présent rapport, il s’agit de :
  - HU ouverts à l’année : la Marmotte, gérée par l’Armée du salut et l’Etape St. Martin, gérée par le Service social de Lausanne, toutes deux situées en Ville de Lausanne ; le Sleep-in, géré par l’association du même nom, se trouvant sur la commune de Prilly).
  - HU ouvert uniquement pendant la période hivernale : Borde 47, géré par le Service social de Lausanne. Le bâtiment est cependant vétuste et voué à la démolition (prévue en 2024).
2. La convention Canton-Caritas Vaud. Piloté par Caritas Vaud, ce dispositif offre des places à l’année. Il englobe les HU situés à Nyon (le Phare), à Vevey (le Hublot) et à Yverdon-les-Bains (la Lucarne). Ces structures ne sont pas affiliées au bureau des réservations.
3. Finalement, la convention Ville de Lausanne-Mère Sofia concernant l’espace nommé Le Répit. Ouvert uniquement en hiver (décembre à avril), le Répit n’est pas considéré comme un hébergement d’urgence au sens strict, mais comme un lieu d’accueil ouvert chaque nuit qui permet de se poser et de trouver écoute et orientation dans le réseau. Le Répit est la seule structure de nuit qui propose un service d’échange de matériel stérile. Des lits de camps y sont disponibles pour les personnes qui souhaitent rester la nuit. La particularité de cette structure est l’inconditionnalité de l’accueil (aucun critère d’accès, sans réservation préalable) et le fait que le lieu reste ouvert toute la nuit, chacun-e est donc libre d’entrer et de sortir à sa guise. Notons toutefois que l’organisation interne de ce dispositif a été modifiée au cours de l’hiver 2022-23, suite principalement à une forte suroccupation des lieux qui mettait les professionnels-les et les usagers-ères dans des situations liminaires. Au printemps 2023, la Fondation Mère Sofia a annoncé que le Répit ne rouvrirait pas lors des prochains hivers. Nous reviendrons sur ce point dans la discussion de notre rapport.

Historiquement, le DHU a beaucoup évolué au fil des années, en fonction par exemple de la situation socio-sanitaire, des immeubles à disposition ou des financements alloués. Pendant la pandémie, les capacités d’accueil se sont modifiées, avec une diminution des places dans certaines structures. En parallèle, grâce à un important effort consenti par les acteurs de terrain et un financement cantonal supplémentaire, d’autres espaces ont été ouverts, dont certains à destination des malades du Covid. Le tableau suivant donne un aperçu des espaces d’accueil de nuit ainsi que du nombre de places disponibles depuis 2020 et jusqu’au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Nous avons intégré dans ce tableau le Répit quand bien même il n’est pas considéré comme un hébergement de nuit au sens strict du terme.

Tableau 02 : Nombre de places dans les hébergements d'urgence, 2020 à 2023 (1<sup>er</sup> juillet)

STRUCTURE	NOMBRE DE PLACES				Type d'hébergement
	2020	2021	2022	2023	
<b>St-Martin</b>		41 dès 01.06	41	41	Lits HU à l'année
<b>Marmotte</b>	31; 23 dès 24.03 (Covid); 27 dès 09.07; 29 dès 06.08; 30 dès 06.09	30	30; 31 dès 11.05	31	Lits HU à l'année (baisse temporaire à 30 lits pour des raisons d'organisation post-covid)
<b>Sleep-in</b>	28; 26 dès le 17.03 ; 23 dès 24.03 (Covid); 26 dès 01.07	26; 40 dès 29.11 (Abri PC Vallée de la Jeunesse, traitement punaises)	40 (Abri PC Vallée de la Jeunesse, traitement punaises) jusqu'au 13.02 ; 26 dès 14.02	26	Lits HU à l'année
<b>Borde 47</b>		42 dès 01.12	42 jusqu'au 29.04; réouverture hivernale: 42 dès 01.12	42; 54 dès 16.01; 65 dès 10.02, fermé au 29.06	Lits HU hivernal
<b>Abri Etape</b>	64; 32 dès 09.03 (Covid); 38 dès 24.08	38 (Covid) jusqu'au 16.05			Lits HU hivernal (resté ouvert toute l'année en période Covid)
<b>Etape 5ème</b>	3 dès 16.06; 5 dès 12.08; 9 dès 20.10 (Covid)	9 jusqu'au 16.05			Lits HU Covid, accueil des malades 24/24
<b>BAP</b>	50 du 23.03 au 15.06 (Covid)				Lits HU Covid
<b>BAP 3ème</b>	14 du 30.03 au 15.06 (Covid)				Lits HU Covid, accueil des malades 24/24d
<b>Montolieu</b>	50 dès 17.11	50 jusqu'au 31.05			Lits HU Covid
<b>Montolieu Covid</b>		9 du 22.04 au 31.05			Lits HU Covid, accueil des malades 24/24
<b>Répit</b>	100; 50 dès le 16.03; 33 (Covid) du 25.03 au 31.05; 120 dès 01.12	120 jusqu'au 30.04; 100 dès le 01.12	100 jusqu'au 30.04; 100 dès le 01.11	100 jusqu'au 30.04.	Accueil de nuit, possibilité de dormir
<b>Bugnon</b>	40 du 16.03 au 31.05 (Covid)				Accueil de nuit Covid (en complément du Répit)
<b>Hublot, Vevey</b>	18 (0-18)	18 (13-17)	18 (17 jusqu'au 22.02 ; 18 dès 23.02 ; 22 dès 01.12)	22	Lits HU à l'année
<b>Lucarne, Yverdon</b>	25 (12-30)	25 (24-35)	25 (24 jusqu'au 22.02 ; 25 dès 21.02 ; 28 dès 01.12)	28	Lits HU à l'année
<b>Phare, Nyon</b>			10 (5 dès 17.01 ; 10 dès 17.02)	10	Ouverture en janvier 2022, lits HU à l'année

Source : données DGCS (SISP, Ville de Lausanne et Caritas Vaud)

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2023**, le nombre de **places HU au sens strict, disponibles à l'année, est de 158**. Pendant la période **hivernale** (décembre à avril), s'y ajoutent **42 lits** (augmenté temporairement à 65 au début de l'année 2023). En outre, **100 places dormantes au Répit** sont disponibles en hiver, mais qui, comme relevé plus haut, ne font pas partie des places HU au sens strict.

L'offre est donc plus étendue en hiver qu'en été. Or, la problématique du sans-abrisme ne disparaît pas en été, et les besoins des personnes concernées en termes de lieu sûr pour passer la nuit sont les mêmes, abstraction faite des contraintes supplémentaires liées à la température extérieure qui peut exposer les sans-abris à des risques vitaux.

Le DHU est complété par un dispositif d'hébergement de transition mis en place par la Ville de Lausanne, en collaboration avec la Ville de Renens pour deux des quatre structures concernées. Financés par le canton, ces hébergements ont été créés à destination de populations sans-abris spécifiques, telles des travailleuses étrangères, des familles, des femmes avec ou sans enfants et des personnes plus avancées en âge.

Tableau 03 : Nombre de places dans les hébergements de transition, 2020 à 2023 (1<sup>er</sup> juillet)

STRUCTURE	NOMBRE DE PLACES				Remarques
	2020	2021	2022	2023	
<b>César Roux 5</b>			11 dès 01.04; 9 dès 05.05; 11 dès 28.10	11 jusqu'au 24.07.	Hébergement personnes précaires (familles, femmes, aînés)
<b>Borde estival</b>			21 du 03.05 au 27.11	21	Hébergements travailleurs étrangers et familles
<b>14 Avril 31, Renens (ex-Pension Mancini)</b>				19 dès le 16.03.	Hébergement travailleurs étrangers
<b>14 Avril 33, Renens (ex-Pension Mancini)</b>				16 dès 01.03	Hébergement personnes précaires (familles, femmes, aînés)

Source : données DGCS (SISP, Ville de Lausanne et Caritas Vaud)

Les structures mentionnées au tableau 03 sont très récentes. Il s'agit de projets pilotes, limités dans le temps et dont la pérennité n'est pas assurée à l'heure de la rédaction du présent rapport.

Une partie du dispositif d'hébergement d'urgence est organisée en dehors de ces conventions, sur la base de la LARA, gérée par l'EVAM, sous l'égide du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP). La convention entre l'EVAM et l'Etat de Vaud précise à son article 9 les lieux prévus pour l'hébergement des personnes sans statut légal (297 places).

En marge du DHU officiel se situent des initiatives assurées par des groupes spécifiques qui ont rencontré des difficultés pour se loger. A titre d'exemple, le collectif Jean Dutoit occupe depuis 2015 des immeubles désaffectés pour y loger des hommes qui ne trouvent pas d'autres solutions de logement sur le marché libre, et qui cherchent une solution stable plutôt que des séjours de courte durée et non-garantis dans un HU. La plupart des membres du collectif ont vécu un parcours migratoire et revendiquent un changement de paradigme tant au niveau du cadre législatif que de l'accès à des logements et à des emplois.



Les collectifs Ikeke et Dynamic Wisdom s'inscrivent dans la même optique, mais nous ne les avons pas interrogés dans le cadre de ce mandat pour des questions de ressources à disposition. Finalement, le collectif 43m2, comme mentionné au précédent chapitre, a proposé de manière ponctuelle des lits dans plusieurs espaces (sur l'esplanade de Beaulieu à Lausanne en 2022, dans les jardins de la HETSL en 2022 également). Bien que leurs actions soient fluctuantes, on ne saurait les ignorer.

Outre les centres d'hébergement de nuit qui proposent des lits ou des haltes de nuit, il existe une structure de jour : l'Espace à Lausanne, géré par le SISF et qui accueille des personnes sans-abris ou précaires cinq matinées par semaine et quatre après-midis. Des suivis sociaux sont offerts sur demande, et une permanence infirmière est assurée une fois par semaine. Une consigne à bagages de 190 places ainsi que des cours de français hebdomadaires sont également proposés. L'Espace est une composante importante du dispositif dans la mesure où il assure un lien entre le monde diurne et nocturne et permet au personnel social d'offrir un suivi en journée, au besoin. Le Bureau des Réservations, attaché à l'Espace, assure également l'accueil des personnes sans-abris durant la journée, dans le but de leur attribuer un lit dans l'un des hébergements lausannois. D'autres organisations proposent un accompagnement social : les HU gérés par Caritas ainsi que les structures portées par les églises : par exemple, le point d'Appui (église évangélique réformée et église catholique), l'Ancre (église évangélique réformée) – qui offre des repas trois fois par semaine – ou encore la pastorale œcuménique de rue (église évangélique réformée et église catholique).

De manière complémentaire à ce dispositif, d'autres structures répondent à des besoins spécifiques. Il existe en effet de multiples prestations qui sont portées par une pluralité d'acteurs-trices et qui visent des publics différents. Nous avons principalement recensé les institutions qui étaient mentionnées par les personnes interviewées dans le cadre de la présente étude et qui montre l'ampleur de l'offre.

- Pour la nourriture : la soupe populaire (fondation Mère Sofia) distribue des repas tous les soirs de la semaine et trois midis par semaine. La proximité avec une partie des HU (La Marmotte, le Répît et l'Etape se trouvent tous sur le même axe routier) et le fait que la Soupe populaire soit installée dans le même bâtiment que l'Espace - accueil de jour, participe à simplifier son accès comme le remarque un bénéficiaire : “ Je sors d'ici et je n'ai qu'à descendre un peu plus bas pour être de nouveau au chaud”. Caritas entretient également des épiceries qui proposent des denrées à bas prix et la fondation Mère Sofia (dans le cadre de l'Echelle) distribue des paniers de nourriture dans certains quartiers de la Ville de Lausanne (avec un suivi social, notamment pour aider les personnes à rééquilibrer leur budget). Il existe d'autres lieux de distribution de repas et de nourriture à Lausanne et dans l'ouest lausannois, ainsi que AACTS à Vevey, et les jardins du cœur à Yverdon, par exemple.
- Dans le domaine de la santé : le Point d'eau et la Polyclinique Médicale Universitaire (PMU) offrent des services de soins aux populations en situation de précarité. Au Point d'eau ce sont trois infirmières et de nombreux bénévoles (gynécologues, médecins, dentistes, physiothérapeutes, etc.) qui délivrent des prestations gratuites ou à faible coût. De plus, la fondation Addiction, Action communautaire, Travail social (AACTS) à Vevey propose elle aussi des prestations de soins, une permanence sociale, des prestations d'hygiène (douche et machine à laver), des soins vétérinaires, des repas tous les jours à midi, et un service d'échange de matériel stérile.
- On peut recenser également les foyers pour femmes et enfants victimes de violences (Malley Prairie à Lausanne et centre d'accueil de Morges), les structures EVAM qui hébergent les personnes prises en charge par le dispositif de l'asile, les structures pour jeunes en difficulté en général gérées par la

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse DGEJ (notamment le Parachute), la fondation du Levant qui accompagne les personnes en situation de toxicodépendance et propose également un dispositif *housing first*, dédié aux personnes en situation précaire de logement, à la rue ou en sortie de résidentiel, souffrant d'addiction et/ou de troubles psychiques, mais seulement si elles ont un statut de séjour stable, les fondations Bartimée et les Oliviers pour le même type de public, le Rôtillon qui propose des hébergements pour personnes souffrant de maladies psychiques et chroniques, et encore le foyer le Relais qui accueille des personnes confrontées à des problématiques d'ordre psychosocial, d'insertion socioprofessionnelle, d'ordre pénal ou encore à des ruptures de liens sociaux pour des séjours d'une durée de 6 mois renouvelables. La fondation ABS, qui offre un accompagnement et un soutien aux personnes en situation de toxicodépendance (espace de consommation sécurisé, boîte d'échange de matériel stérile, etc.). Les structures [Entrée de secours](#) (Morges et Nyon), [Zone Bleue](#) à Yverdon-Les-Bains et [AACTS](#) à Vevey poursuivent les mêmes buts en matière de réduction des risques.

Il convient de préciser ici que notre étude ne visait pas à recenser l'offre socio-sanitaire vaudoise de manière exhaustive, tel ne fut pas le mandat donné par la DGCS. Les organismes mentionnés ici correspondent à ceux qui ont été relevés par les acteurs-trices de terrain interviewés-es par nos soins.

Nous ne saurions terminer ce chapitre sans mentionner les offres informelles qui sont proposées sur le canton de Vaud. Elles sont le fait d'initiatives individuelles, visant à récupérer des invendus dans des boulangeries et les amener dans les différentes structures HU, ou de collectifs, par exemple la Maraude qui distribue des repas et des habits dans différents quartiers ou structures.

### 1.3 Le système de réservation de lits dans le dispositif HU piloté par le SISP

Afin d'offrir aux personnes sans-abris une plus grande prévisibilité au niveau de l'hébergement et de simplifier la gestion des lits, un système de catégorisation des usagers-ères a été mis en place par le bureau des réservations (BR) dès sa création en 2012. Celui-ci concerne toutes les structures affiliées au BR. En effet, chaque personne qui fait la demande d'un lit pour la nuit est attribuée à l'une des trois catégories suivantes :

Le groupe G1 comprend toutes les personnes qui résident à Lausanne ou dans le canton de Vaud depuis plus d'un an et qui disposent, soit de la nationalité suisse, soit d'une autorisation de séjour (permis B) ou d'établissement (permis C). Leurs demandes d'accueil sont traitées prioritairement. Les membres du groupe G1 peuvent réserver un lit dans une même structure pour 28 jours consécutifs au maximum. 15 jours avant la fin de cette période, la réservation peut être renouvelée pour 28 jours, et ainsi de suite. Il n'y a théoriquement pas de limite de temps. A noter que ces personnes, lorsqu'elles renouvellent leur réservation, doivent changer de structure d'accueil afin d'éviter l'installation dans un lieu, comme le relève une collaboratrice du bureau des réservations interviewée dans la présente étude.

Le groupe G2 est composé de personnes considérées comme vulnérables, soit de femmes, d'enfants ou de personnes de plus de 60 ans, ainsi que de celles atteintes d'une maladie chronique. Il s'agit par exemple de personnes qui souffrent de l'apnée du sommeil et qui, en raison de cette problématique, doivent dormir avec un appareil branché au réseau électrique. Au sein de cette catégorie se trouvent également des personnes fortement atteintes dans leur santé, comme cet homme de 58 ans qui a subi une intervention au cœur l'année

précédant son séjour dans un HU et qui, au moment de demander l'accueil, souffre d'une pneumonie. Tout comme les personnes du groupe G1, les membres du groupe G2 bénéficient également de la priorité au niveau des réservations et de durées de blocs de réservations relativement longues ainsi que de la possibilité de réservation en avance. Aux personnes vulnérables s'ajoutent celles qui ont du travail ou un problème de santé passager, telle une jambe cassée. Elles forment ce qui a été convenu d'appeler le groupe G2T (T pour temporaire).

Le groupe G3 enfin comprend toutes les personnes qui ne correspondent pas aux catégories prioritaires. Il s'agit principalement d'hommes, surtout lorsqu'ils sont jeunes, qui n'ont ni travail, ni statut de résidence, ni atteinte à la santé. A la différence des membres de la catégorie G1, G2 et G2T, les membres du G3 peuvent réserver un nombre de nuits plus limité (7 en hiver, généralement pas plus que 2 en été). Ils ont la possibilité d'obtenir de nouvelles réservations sans limite dans le temps, mais ne bénéficient de fait d'aucune garantie de pouvoir reconduire leur réservation au terme de celle-ci.

Toutes les personnes sans-abris ayant obtenu une réservation lors de leur inscription dans le système, reçoivent une carte sur laquelle se trouvent leur photo, leur statut (G1, G2, G2T ou G3), le nom du HU pour lequel la réservation est valable ainsi que la durée de la réservation. La carte ouvre l'accès à l'épicerie Caritas et aux transports publics gratuits sur le réseau lausannois.

Au bureau des réservations, chaque personne demandant un lit est invitée à décliner son nom, son prénom, sa date de naissance ainsi que sa nationalité. La présentation d'une pièce d'identité n'est pas exigée, mais elle est nécessaire pour pouvoir bénéficier, si tous les critères sont remplis, des avantages conférés aux membres du groupe G1. Les données ainsi relevées sont enregistrées dans l'application ACDURG, ce qui permet aux HU d'organiser les accueils et de disposer des places non-occupées. Lors de l'arrivée des usagers-ères dans les HU, les données sont actualisées par les veilleurs-euses de nuit, en ce sens que la présence est confirmée dans le système, ou, si la personne ne se présente pas ou ne donne pas de ses nouvelles, le lit réservé est libéré pour des accueils en urgence. Si aucun lit n'est disponible mais qu'une personne en demande un, ceci est saisi comme un "refus" d'accueil.

Il est important de spécifier que le dispositif lausannois est composé de lits attribués en mode réservation ainsi que de lits attribués en mode urgence le soir aux entrées des hébergements (en 2022 un quart des nuitées passées en hébergement l'ont été en urgence, et non sur réservation). Les structures d'accueil gérées par Caritas (Le Hublot à Vevey, La Lucarne à Yverdon, Le Phare à Nyon) ne font pas partie du système de réservation de la Ville de Lausanne (puisque'ils se situent en dehors de celle-ci). Les personnes qui ont besoin d'un hébergement d'urgence peuvent se rendre dans l'un des trois centres dirigés par Caritas à l'heure d'ouverture. S'il reste de la place, la personne se verra attribuer un lit. Pour les personnes suisses ou avec un permis B ou C, 90 nuits d'affilées sont autorisées (puis un mois de pause et à nouveau 90 nuits).

Pour les autres personnes, ressortissants-es UE et pays tiers : 10 nuits par mois renouvelable. Comme dans toutes les structures, des exceptions sont possibles, dans le cas des travailleurs ou des personnes vulnérables. Mère Sofia (Le Répit) proposait, jusqu'au changement de fonctionnement décidé en janvier 2023, un accueil inconditionnel, sans réservation à l'avance.

## 2. Approche conceptuelle du sans-abrisme

### 2.1 Définition du sans-abrisme

Le phénomène du sans-abrisme désigne une forme de pauvreté extrême qui comprend une multitude de dimensions. Au-delà du domicile, d'autres besoins fondamentaux sont à relever, comme le besoin de se nourrir, de se soigner et de disposer d'un lieu sécurisé pour se reposer, et, le cas échéant, trouver des ressources permettant d'accéder à une situation et un mode de vie plus stables. Pour cette raison, une approche holistique du sans-abrisme a été adoptée dans le présent rapport, comprenant l'ensemble des besoins fondamentaux des personnes concernées. À l'instar d'autres équipes de recherche (cf. par exemple Dittmann et al. 2022 ; Bonvin et al. 2021), nous nous référons à la « typologie de l'exclusion liée au logement » appelée [ETHOS](#) (European Typology on Homelessness and housing exclusion) élaborée par la Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA 2007). Celle-ci recense la diversité des formes d'exclusion du logement, en distinguant 13 formes.

Dans le cadre de la présente étude, les 3 premières ainsi que la 8<sup>e</sup> ont été retenues :

- Personnes vivant dans la rue (Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation) (cat. 1)
- Personnes en hébergement d'urgence (Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix) (cat. 2)
- Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile (Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte) (cat. 3)
- Personnes en habitat précaire (Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement ; Occupation d'une habitation sans bail légal, Occupation illégale d'un logement ; Occupation illégale d'un terrain sans droit légal) (cat. 8).

Parmi ces 4 catégories de personnes, certaines sollicitent les aides existantes, alors que d'autres y renoncent pour diverses raisons, c'est ce que la recherche identifie comme du non-recours aux droits. Ces personnes sont parfois qualifiées « d'invisibles », ou vivant dans l'informalité. En France, le non-recours aux prestations d'aide dans le domaine du sans-abrisme semble être un phénomène d'envergure (Gardella & Arnaud 2018) ; il existe également dans le canton de Vaud, comme nous le verrons plus loin dans le rapport. Il nous a donc semblé très important de prendre en compte la dimension de l'usage ou du non-usage des droits afin de mieux saisir les enjeux qui traversent le DHU. A l'absence de logement s'ajoute le phénomène du mal logement (p. ex. personnes qui dorment sur les canapés de connaissances, une nuit par-ci, une nuit par-là) et du logement inadéquat (cf. Drilling et al. 2022). Afin d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande, nous avons centré notre étude sur les besoins des personnes sans-abris qui font appel aux prestations du dispositif HU, sans toutefois écarter d'emblée celles qui y renoncent ou qui n'y ont pas accès faute de place. À cette fin, nous avons tenté de collecter quelques indications auprès de structures bas-seuil sélectionnées qui fournissent d'autres types d'aide sociale d'urgence, tels les accueils de jour (Le Point d'Appui, l'Espace ou le Point d'eau à Lausanne) et auprès de différents collectifs qui œuvrent en faveur des personnes précaires.

En lien avec le sans-abrisme, la dimension temporelle joue un rôle important, dans la mesure où les besoins d'aide des personnes concernées peuvent être épisodiques, relevant donc de l'urgence pour la plupart,

comme ils peuvent être transitoires ou récurrents, voire même durables. L'étude réalisée par Dittmann et al. (2022) par exemple montre qu'à peu près un tiers des répondants-es à leur enquête est en situation de sans-abrisme depuis plus de 2 ans. Ces situations appellent une approche globale comprenant des solutions, non seulement au niveau du domicile, mais aussi au niveau de la santé des personnes et de leur insertion sociale, voire professionnelle.

## 2.2 Revue sommaire de la littérature scientifique

### 2.2.1 Tendances au plan international

Une étude internationale (Pleace 2019) a montré que le sans-abrisme est globalement en augmentation, avec de plus en plus de personnes entrant dans des hébergements d'urgence au cours des trois dernières années. Les auteurs pointent le fait que le sans-abrisme est associé à des coûts élevés pour les individus, les familles et la société à différents niveaux :

- Il comporte des risques pour la santé et le bien-être
- Il peut mettre en péril le développement des enfants et les chances de vie des adultes
- Les conséquences du sans-abrisme engendrent un coût financier dû au cumul des problématiques

En termes de politiques publiques, la revue internationale de Fitzpatrick, Johnsen & Bramley (2012) retient que des droits au logement justiciables sont très rares, sauf en France qui a récemment promulgué un tel droit, mais qui est faiblement mis en œuvre. Les cas de sans-abrismes complexes et chroniques ont pu être réduits par des programmes ciblés à destination des personnes concernées. Des analyses poussées des coûts-bénéfices aux Etats-Unis indiquent des économies nettes (ou au moins des compensations de coûts substantielles) associées au programme *housing first*, surtout pour les interventions ciblant les besoins des sans-abris chroniques, en particulier lorsqu'ils souffrent de maladies mentales graves (Culhane 2008). La mise en œuvre d'une gouvernance intégrée et un monitoring de l'évolution peuvent avoir des impacts profonds. Compte tenu de ces éléments, on peut observer une tendance vers la prévention du sans-abrisme (ibid.).

### 2.2.2 La recherche sur le sans-abrisme en Suisse

A ce jour, peu de recherches nationales sur le sans-abrisme ont été menées en Suisse. Une enquête a été réalisée sur mandat de la Confédération pour mesurer les expériences de mal-logement dans la population (Bochsler et al. 2015), mais elle n'apporte que peu d'éléments explicatifs, à part le coût élevé des loyers par rapport aux revenus bruts. En 2018, la Confédération a recensé pour la première fois les situations de sans-abrisme et de mal-logement au niveau national. Plus de 10 000 personnes âgées de 16 ans et plus vivant dans des ménages privés en Suisse ont été interrogées. Outre les personnes qui ont passé au moins une nuit dans la rue au cours de leur vie (0,3%) et celles qui ont dormi au moins une fois dans un hébergement d'urgence (0,2%), 7.3% des répondants-es ont au moins une fois au cours de leur vie vécu temporairement chez des amis ou des parents en raison d'un manque de logement (cf. OFS, sans date).

L'enquête menée par Dittmann et collègues (2022) dans le cadre d'un projet financé par le Fonds national de la recherche scientifique s'inscrit dans la même perspective puisqu'elle tient compte également des personnes qui dorment chez des connaissances et pas uniquement les personnes qui utilisent le dispositif existant. Selon les estimations de cette enquête, 2'170 personnes sont concernées par le sans-abrisme en Suisse en 2021. La recherche est basée sur des entretiens avec 1 182 personnes menés dans 62 institutions situées dans 8 villes (Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Gall et Zurich), et 543 personnes sans domicile fixe. Les résultats montrent que Genève concentre le plus de personnes sans-abris: « Pour 100 000 habitant-e-s (âgé-e-s de 18 ans et plus), 210 personnes y sont sans abri, contre 150 à Lausanne. Suivent, avec un écart important, les villes de Berne (58), Bâle (46) et Lugano (38). Ce n'est qu'ensuite que l'on trouve Zurich, la plus grande ville de Suisse en termes de population, avec 29 sans-abris pour 100 000 habitant-e-s. Lucerne (11) et Saint-Gall (8) sont les villes qui comptent le moins de sans-abris. Il existe une particularité pour la Ville de Lugano, qui ne dispose d'aucune offre d'aide sur place » (p. 2). L'étude citée n'avance aucune explication des divergences observées entre les villes. On peut imaginer qu'elles tiennent, du moins en partie, à l'étendue et à la diversification de l'offre en matière de prestations bas-seuil, mais il s'agit d'une hypothèse dépourvue pour le moment de tout fondement empirique.

Ce que montrent les études existantes au plan international et ce que corrobore l'étude de Dittman, c'est que les personnes sans-abris ne savent en général pas où elles passeront les prochaines nuits (31% selon l'étude de Dittman et collègues). Cela constitue un enjeu central pour la mise en œuvre d'un dispositif HU, que celui-ci vise la mise à l'abri ou la lutte contre le sans-abrisme. En effet, les différentes études existantes distinguent la précarité résidentielle du mal-logement ou encore du sans-abrisme, car les réponses politiques données à ces différentes formes ne sont pas les mêmes. Comme la plupart des recherches existantes, celle de Dittman et collègues montre que la question du sans-abrisme doit être analysée à l'intersection des conditions d'accès aux logements, au travail et à la formation, des lois en matière de migration et d'asile ainsi que de santé publique.

Outre ces enquêtes nationales, quelques enquêtes cantonales ou régionales ont été réalisées, en général à partir des recensements effectués dans les dispositifs d'hébergements existants. Vaud se démarque par une activité scientifique relativement soutenue dans ce domaine en comparaison à d'autres cantons. Les études ont souvent été réalisées sur la base de mandats attribués, soit par la collectivité publique ou des organismes du secteur privé. Mentionnons par exemple le rapport social de 2012 qui indique un total de 3 362 personnes ayant séjourné plusieurs jours à plusieurs mois dans un HU entre 2011 et 2012.

Une évaluation du dispositif non-dormant du Répit a été mandatée par la Ville de Lausanne en 2018 afin d'étudier l'adéquation d'un dispositif inconditionnel et non-dormant au sein de l'offre lausannoise. Il s'agissait également d'identifier quelles populations y avait recours. Les résultats de l'étude n'ont cependant jamais été publiés. Cette évaluation a ensuite été poursuivie à l'aide d'un financement de la Société Suisse d'utilité publique (SSUP) et a fait l'objet de plusieurs publications qui montrent en particulier comment les questions de sans-abrisme s'inscrivent à l'intersection des politiques d'asile et de l'accès aux droits (Martin et Bertho 2020 ; Bertho et Martin 2020). Entre 2020 et 2021, une évaluation du dispositif *housing first* (une définition du terme est donnée à la fin de cette sous-partie) dans un immeuble situé à la Rue du Simplon et voué à démolition a été réalisée par trois chercheurs-euses de la Haute école de travail social de Lausanne. Le rapport de recherche indique que «Le logement des personnes sans abri a en effet amélioré, d'une part, leurs conditions de vie matérielles, en leur fournissant un toit, avec pour conséquence l'espoir, parfois réalisé, d'agir sur leurs statuts formels en visant l'obtention d'un contrat de travail moins flexible, d'un statut de séjour

ou de prolonger son statut de séjour, d'inscrire son ou ses enfant(s) à l'école, de contracter une assurance maladie. Et elle a agi d'autre part sur la reconnaissance, en d'autres termes sur les statuts informels : des personnes « sans abri » sont devenues des passant-e-s, des voisin-e-s, des écoliers et écolières, des hôtes et des hôtesse, elles ont pu faire famille, etc. mais surtout, et elles l'ont dit ainsi, elles se sont senties considérées comme des « êtres humains » (Martin et al. 2021, p. 49).

L'étude PAPU-HU, réalisée en 2021 par une équipe de Unisanté, s'est penchée sur le profil et les trajectoires des bénéficiaires des hébergements d'urgence dans le canton de Vaud en 2021. Il s'agit, selon les auteurs-es (Stadelmann et al. 2022) d'une enquête anonyme, transversale, descriptive et multi centre dont le but était "(...) de récolter les données sur le profil sociodémographique, les indicateurs de précarité, l'état de santé somatique et psychique des usagères et usagers" (p. 8). Elle montre que les HU vaudois "(...) sont principalement fréquentés par des hommes, d'une petite quarantaine d'années, d'origine étrangère" (ibidem). La majorité des répondants-es est sans domicile fixe depuis moins de 6 mois, mais un cinquième (21%) se trouve dans cette situation depuis 1 à 5 ans, respectivement depuis plus de 5 ans (21%). Au niveau des trajectoires, l'étude relève que le sans-abrisme est souvent associé à l'enchaînement de ruptures, à la perte de logement, l'absence de permis de séjour et une précarité durable.

Enfin, sur mandat du canton de Genève, l'Université de Genève (Bonvin et al. 2021) a réalisé une étude sur le sans-abrisme dans ce canton. Le dénombrement a été effectué à partir du nombre d'utilisateurs-trices dans les HU et en estimant le nombre de personnes qui passent la nuit dehors pour la nuit du 16 mars 2021 : 730 personnes.

Du côté des publications non-scientifiques, signalons le webdocumentaire réalisé lors de l'occupation des jardins de la Haute école de travail social à Lausanne pendant 33 nuits d'affilées à l'été 2022 par le collectif 43m2. Celui-ci montre, via de courtes vidéos insérées dans un plan du campement, comment 60 personnes ont trouvé un lieu pour vivre. Plusieurs rapports annuels de Caritas Vaud se sont également penchés sur la question du sans-abrisme et l'action des hébergements d'urgence (cf. par exemple Caritas 2021).

La question du sans-abrisme reste donc un phénomène assez peu étudié en Suisse. Une partie des recherches réalisées traitent de la précarité résidentielle, souvent d'ailleurs en lien avec des problématiques parallèles au sans-abrisme, soit la toxicomanie ou la maladie (cf. Drilling et al. 2021). En effet, les raisons qui amènent à des situations de sans-abrisme peuvent être diverses (accès au marché du travail, violences dans le couple, parcours migratoire, problèmes de santé, troubles psychiques, etc.). Dans cette perspective, certaines recherches ont traité du sans-abrisme, soit comme un épiphénomène, soit comme le résultat d'une trajectoire de vie qui a amené à des situations de mal logement, voire de non-logement. Les réponses qui sont construites sont alors multiples et dépendent des définitions données au phénomène comme à ses réponses. Ce que signifie le *housing first* est un bon exemple de la difficulté à s'entendre sur ce que recouvre un dispositif.

Le terme de *housing first* se réfère à un programme de logement d'abord pour les personnes sans-abris. Développé dans les années septante pour les patients-es qui quittaient les services de soins psychiatriques (Pleace 2011), ce programme s'inscrivait alors dans un modèle évolutif, exigeant des bénéficiaires de répondre aux critères d'une étape avant de passer à la suivante (notamment en termes de règles à respecter). Dans les années nonante, ce modèle était adapté aux personnes sans-abris chroniques ou à risque de le devenir, et pour la plupart d'entre elles souffrant soit d'addiction soit de troubles psychiques, partant du

constat que le logement constitue la pierre angulaire à une réinsertion sociale et à un rétablissement de la personne.

Il s'agissait alors de renverser le paradigme évolutif et linéaire qui cherchait à transformer le comportement d'un individu afin de le préparer au logement, pour plutôt « montrer que la personne sans-abri – fût-elle toxicomane et atteinte de troubles psychiatriques sévères – est apte à vivre en logement pour autant qu'on lui permette l'accès à un accompagnement adapté : intensif, pluridisciplinaire et fondé sur les principes de la réduction des risques » (Lo Sardo, 2016, p. 9).

Selon Tsemberis & Gurdak (2018), l'inconditionnalité est au cœur de ces dispositifs. L'accompagnement social est séparé du droit au logement, le premier ne devant pas être une condition d'accès au second (cf. Dittmann 2022). De même, l'accès et le maintien dans le programme ne sont pas conditionnés par un comportement, en termes d'abstinence ou de traitement. Les critères d'expulsion sont les mêmes que dans le cadre d'un bail à loyer standard, non-respect répété du paiement du loyer par exemple. De plus, les personnes qui bénéficient d'un programme de *housing first* sont encouragées à rencontrer des équipes de travailleurs et des travailleuses sociales mais cela ne constitue pas une condition d'accès à la prestation. Le libre choix est donc central à la réussite du programme (Tsemberis & Gurdak, 2018). La question du statut de séjour et des droits qui y sont associés n'est généralement pas abordée dans la littérature scientifique qui traite du *housing first*. On peut supposer que les chances voire les possibilités d'une réinsertion dépendent du droit au travail, et que les chances de réussite des projets de logement d'abord en soient donc également dépendantes, mais nous pensons que ce serait donner une définition très limitée du concept de la corréler au statut de séjour.

Par contre le type d'accompagnement comme le type de logement proposés peuvent fluctuer (Tsemberis, 2013). Comme le relève Laval, les termes et ce qu'ils recouvrent sont variables. Par exemple, « le terme français de « logement d'abord » renvoie dans le contexte hexagonal à une politique du logement pour toutes les personnes sans-abri, à différencier du programme « Un chez-soi d'abord » visant des personnes de la rue ayant traversé des épisodes de troubles psychiatriques » (Laval, 2018, p. 11). De manière transversale à ces différents programmes, le principe est que pour sortir de la rue et se réinsérer socialement, « il faut d'abord un toit qui procure intimité, sécurité et stabilité résidentielle » (Laval & Estecahandy, 2019, p. 104).



### 3. Méthodologie de recherche

En lien avec les objectifs définis par la mandante, un design de méthodes mixtes a été adopté qui se décline en 3 volets distincts, mais articulés entre eux : un volet documentaire qui vise à renseigner et comparer les différents dispositifs existants dans sept cantons de Suisse romande et alémanique ; un volet quantitatif qui a comme objectif de quantifier le phénomène du sans-abrisme dans le canton de Vaud à partir des données existantes ; un volet qualitatif qui étoffe la compréhension du phénomène à partir d'observations et d'entretiens compréhensifs menés avec différents-es acteurs-trices du dispositif et des personnes concernées par le sans-abrisme. Au vu de la temporalité de l'enquête, ces trois volets ont été menés en parallèle. Nous avons privilégié une enquête qui parte du terrain, et plus précisément d'entretiens avec les équipes et les responsables de structure, afin de saisir les problématiques de la mise en œuvre du dispositif, pour ensuite mener des entretiens avec des responsables politiques et chefs-fes de service. Les entretiens avec les personnes concernées ont été menés tout au long de l'enquête.

#### 3.1 Volet documentaire et revue de la littérature

Sur la base des indications disponibles dans la documentation officielle et en complétant ces informations par des données disponibles dans les enquêtes nationales et cantonales, nous avons procédé à une comparaison de l'offre et des conditions d'accès dans sept cantons mentionnés par la mandante : Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Bâle, Berne et Zurich.

Nous avons ensuite comparé ces différentes offres avec celle proposée par le canton de Vaud. Pour ce faire, nous avons réalisé une étude approfondie de documents officiels et de publications des acteurs-trices institutionnels-les et associatifs-ves concernant le dispositif vaudois, en complétant ces informations avec des entretiens menés avec des responsables de structures et des acteurs-trices du milieu bas-seuil du canton de Vaud. Sur cette base, nous avons pu fournir une description plus précise de l'offre, notamment en lien avec les heures d'ouverture par jour et sur l'année ainsi qu'avec la pertinence des aides proposées (repas, accompagnement social, etc.) ainsi que des conditions d'accès à celle-ci (processus et exigences, critères d'accès), et recenser les autres prestations disponibles pour les personnes sans-abris (places d'accueil de jour, prestations socio-sanitaires, infrastructures en lien avec l'hygiène, vétérinaire de rue, casiers, etc.).

Nous avons également effectué une étude sommaire des rapports de recherche ainsi que des publications scientifiques nationales et internationales, afin d'identifier d'autres approches et solutions (innovantes), complémentaires à celles qui existent actuellement dans le canton de Vaud.

#### 3.2 Volet quantitatif

Afin d'obtenir une image chiffrée de l'étendue du phénomène ainsi que de ses caractéristiques, un questionnaire à l'intention des usagers-ères des HU vaudois a été élaboré et discuté avec la DGCS, la responsable du dispositif Aide sociale d'urgence de la Ville de Lausanne et le Chef du secteur Action sociale de Caritas (questionnaire en annexe). Disponible en trois langues (français, anglais et roumain), ce questionnaire a été remis aux équipes de veilleurs-euses de nuit de chaque structure HU en vue d'une distribution aux personnes sans-abris fréquentant les lieux durant la semaine du 28 novembre au 5 décembre 2022. Au préalable, un contact personnel a été pris avec l'ensemble des structures, afin de leur présenter

l'ensemble de la démarche et de solliciter leur soutien. En effet, faute de moyens, nous avons opté pour un questionnaire autoadministré en format papier. Les limites d'un tel outil de collecte de données dans le contexte du sans-abrisme nous étaient bien connues. Afin d'augmenter le taux de participation et la qualité des réponses fournies, les veilleurs-euses de nuit ont été appelés-es à intervenir pour faciliter le remplissage du questionnaire. De plus, afin de préparer le terrain de l'enquête un membre de l'équipe de recherche a été présente au moins un soir dans chaque structure afin d'observer l'accueil et de créer des liens autant avec les usagers-ères qu'avec les équipes de nuit.

En dépit des différentes démarches entreprises, le nombre de questionnaires remplis et utilisables est très faible (N=45). Ceci est probablement dû au mode de collecte des données. En effet, l'auto-administration des questionnaires rend la collecte très aléatoire. Elle dépend, entre autres, de l'accessibilité des questionnaires (où ils ont été stockés, comment ils sont présentés), mais aussi de la bonne volonté des personnes interrogées, qui sont déjà souvent sollicitées par différents services et qui ont d'autres priorités que celles de remplir un questionnaire dont elles ne voient pas forcément l'utilité. D'autre part, le choix des questions posées est aussi déterminant car elles peuvent s'apparenter à une forme de contrôle de l'Etat (qui est mandataire dans ce cas de l'étude) sur les bénéficiaires. Les données ainsi collectées ont néanmoins été soumises à une analyse statistique descriptive. Compte tenu de la taille de l'échantillon, les résultats ne peuvent cependant prétendre à la représentativité.

En complément au volet par questionnaire original, nous avons procédé à l'analyse secondaire de données individuelles et agrégées provenant des structures d'accueil publiques et privées. Il s'agit de 3 sources de données :

1. Les données collectées par le bureau des réservations, dans le cadre du dispositif d'aide sociale d'urgence rattaché au service social de Lausanne (ci-après données BR). Ces données concernent l'ensemble des HU affiliés au BR. Elles sont saisies par les professionnels-les du terrain dans le logiciel ACDURG et complétées par les veilleurs-euses de nuit lors de l'accueil des usagers-ères. Pour les analyses conduites, nous avons à notre disposition :
  - Données agrégées produites dans le cadre du *reporting* mensuel à la DIRIS ; elles renseignent sur le nombre d'usagers-ères par mois, leur genre, leur nationalité et la tranche d'âge à laquelle ils ou elles appartiennent ; le nombre de nuits, de refus ainsi que le taux d'occupation de la structure.
  - Données individuelles : ID anonymisée, genre, date de naissance, nationalité, catégorie (G1, G2, G2T, G3), nuitées, évènement (réservation ou urgence), statut (présenté-e, pas présenté-e, excusé-e).

Les données BR étaient les données les plus complètes et fiables dont nous disposions. Relevées de manière rigoureuse et sur la base d'une nomenclature uniforme, elles ne présentent que très peu d'indications manquantes, ni de valeurs farfelues (tel un âge de 150 ans). C'est la raison pour laquelle nos analyses ont été effectuées principalement sur la base de celles-ci. Toutefois, comme précisé auparavant, ces données ne concernent qu'une partie des structures du DHU vaudois. C'est la raison pour laquelle, en complément et lorsque cela était possible, nous avons tenu compte des données fournies par Caritas et le Répit.

2. Données collectées par les HU gérés par Caritas Vaud (Le Phare à Nyon, Le Hublot à Vevey et la Lucarne à Yverdon ; ci-après données Caritas) ;

- Données agrégées (cf. données BR)
- Données individuelles : ID anonymisée, genre, date de naissance, nationalité, et nuitées.

Les statistiques relevées par Caritas et celles relevées par le bureau des réservations ne sont pas articulées. Notamment, les identifiants ne sont pas les mêmes, ni les nomenclatures utilisées. Il n'est dès lors pas possible de suivre la trajectoire d'une personne qui transite entre les deux types d'hébergements de nuit. Lors des séances communes réunissant les responsables BR et ceux-celles de Caritas, il arrive que des personnes ayant transité par les deux types de HU soient repérées, mais cela reste exceptionnel et concerne principalement des usagers-ères avec une problématique médicale particulière nécessitant un suivi spécifique.

3. Données du Répit : elles renseignent sur le nombre d'usagers-ères par nuit, en distinguant entre ceux et celles qui sont restés-es la nuit et ceux-celles qui étaient de passage. Le genre des personnes accueillies, le fait qu'il s'agisse de mineurs-es sont relevés également dans cette statistique qui par ailleurs ne contient pas d'informations sur l'âge de la personne. Les données du Répit fournissent donc une photo du nombre de personnes accueillies chaque nuit, sans pour autant permettre de les suivre dans le temps, par exemple afin de connaître la durée du séjour sur une période donnée.

Les données BR et Caritas ont été analysées de deux manières : d'abord pour chaque année séparément sur la base des données agrégées. Cette manière de faire présente l'avantage de permettre des comparaisons entre les années observées, et ainsi de mettre en lumière des évolutions au fil du temps. L'inconvénient est de compter les personnes plusieurs fois si elles ont effectué des séjours dans différentes années. Ce désavantage concerne cependant uniquement les statistiques relatives aux usagers-ères, mais pas celles des nuitées.

Ensuite, en agrégeant les données individuelles de plusieurs années (2018 à 2022), ce qui permet de suivre les usagers-ères dès leur entrée dans le dispositif et jusqu'à la sortie de celui-ci (ou à la fin de la période d'observation). Plus précisément, sur la base des identifiants (anonymes), les nuitées de chaque usager-ère ont été additionnées sur la période de 5 ans. Ce traitement longitudinal des données a pour avantage de s'approcher au plus près du nombre effectif d'usagers-ères puisqu'il suit les personnes au fil des 5 années étudiées, sachant que celles-ci, dans la majorité des cas, transitent entre plusieurs HU. Les changements de structure ne sont pas forcément voulus par les usagers-ères mais sont induits, du moins en partie, par les règles du jeu. En effet, les usagers-ères des catégories G1 et G2 peuvent réserver un lit dans une même structure pour 28 jours consécutifs au maximum. Ensuite, ils ou elles doivent changer de HU dans la majorité des cas et sauf exceptions.

Le but de ces changements est, selon les explications obtenues de la part de la responsable du BR, d'éviter qu'ils-et elles n'adoptent des attitudes d'occupation des lieux qui semblent présenter, dans certains cas, des défis à la gestion des structures.

Les données individuelles ont été compilées et mises en forme dans Excel, puis analysées à l'aide du logiciel STATA (version 17.0).

### 3.3 Volet qualitatif

La dimension compréhensive du phénomène mais aussi du rapport des individus aux droits et services de l'Etat social est primordiale pour saisir les enjeux qui traversent la mise en œuvre du dispositif d'hébergement d'urgence. Dans cette optique nous avons réalisé des entretiens avec plusieurs groupes d'acteurs-trices (une liste récapitulative des personnes interrogées est annexée au présent rapport) et des observations ont été menées dans les structures.

D'une part, des entretiens compréhensifs (n=11) en face à face avec des personnes sans-abris ont été menés (cf. liste en annexe). Le dispositif d'enquête initial était le suivant : entretien effectué dans un lieu chaud, en général dans un café, bon de CHF 20.- offert aux participants-es. Mais nous avons rapidement mis en place d'autres dispositifs, au vu des conditions de l'enquête (temporalité courte) mais aussi des conditions de vie marquées par l'urgence et les impératifs de survie. Aussi, une partie des entretiens a été menée de manière "informelle", en rue ou lors de moments d'observation. A noter encore que ce type d'enquête nécessite une prise de contact avec le terrain qui permet une meilleure collaboration par la suite mais ralentit également le processus. Nous avons interrogé les personnes sur leur rapport au dispositif existant : besoins couverts ou non (en termes notamment de lit, de repas, d'accès à des infrastructures d'hygiène, de suivi social ou médical), leur trajectoire de sans-abrisme et les expériences du vécu avec l'accueil dans les structures HU. Bien que les données récoltées ne puissent prétendre à l'exhaustivité (au vu du nombre d'entretiens effectués), une attention particulière a été portée à la variété des profils des personnes rencontrées en référence à la typologie ETHOS (type de sans-abrisme, type de prestations utilisées), du genre, du statut de séjour, et de l'âge.

D'autre part, des entretiens de type focus groupe (n=6) d'une durée de deux heures approximativement ont été conduits avec des équipes de veilleurs-euses de nuit respectivement d'intervenants-es sociaux-ales, dans les structures d'accueil publics et privés, sur les expériences et difficultés vécues au quotidien notamment en lien avec la situation et les besoins des usagers-ères et des problématiques particulières sociales et médicales observées (cf. liste en annexe). Nous avons également établi avec ces groupes une cartographie des acteurs-trices du réseau et des solutions mobilisées, qui font l'objet d'un traitement spécifique en termes d'analyse de réseau.

De plus, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs, généralement en face à face avec des acteurs-trices du dispositif HU public et privé (n=28) à différents niveaux (cf. la liste en annexe). Des entretiens ont par ailleurs été menés avec des représentants-es communaux-ales des Dicastères concernés par la question des hébergements d'urgence (cf. liste en annexe). Les sujets abordés ont tenu compte notamment du rôle et de la fonction spécifique dans le dispositif de chaque interlocuteur-trice. L'objectif était de documenter les expériences et les questionnements, de recenser les éventuelles pistes de solution imaginées et d'explorer des réponses alternatives (par exemple l'accueil 24H).

Les entretiens, réalisés par une seule personne, ont majoritairement été enregistrés, puis retranscrits en recourant au logiciel Noota avec relecture et corrections apportés par la chercheuse ayant animé l'entretien. Les entretiens en focus groupe ont été conduits par un ou deux chercheuses, enregistrés et retranscrits soit à l'aide d'un logiciel soit par nos soins. Les données sensibles ont été conservées sur un serveur sécurisé de

la HETS-FR, auquel seuls-es les membres de l'équipe de recherche et une personne du secrétariat ont eu accès. Elles ont été anonymisées. Les fichiers audios seront détruits à la fin de l'étude. Toutes les données collectées ont été soumises à une analyse de contenu thématique.

Des observations ont été réalisées dans l'ensemble des structures existantes entre décembre 2022 et janvier 2023 afin de connaître le fonctionnement des structures et d'établir un lien avec les personnes concernées et les veilleurs-euses de nuit. Des conversations informelles avec ces deux types de publics ont eu lieu par la même occasion. Dans les trois structures Caritas à Yverdon, Vevey et Nyon, les séances d'observation ont été menées au moment d'amener les questionnaires. Dans les structures lausannoises, les observations ont été menées au moment des ouvertures. Il s'agit d'observations courtes, une à trois heures, qui avaient pour fonction de faire connaissance avec les acteurs-trices du terrain et de comprendre, en partie du moins, le fonctionnement de chacune des structures. Une personne de l'équipe a également accompagné l'équipe de l'EMUS une partie de la nuit du 17 février 2023 (entre 19h et minuit) afin de mieux comprendre les enjeux qui traversent la mission de l'EMUS, en particulier le contexte dans lequel l'EMUS intervient, les problématiques auxquelles les équipes sont confrontées, et les limites de son intervention.

## 4. Résultats

### 4.1 Comparaison intercantonale

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons répondre à la première question de recherche formulée par la mandante : ***Quelle est la différence entre le dispositif d'hébergement d'urgence vaudois (saisonnalité de l'offre, nombre de lits, type d'hébergement, financement, conditions d'accès notamment en fonction du statut, paiement de la nuitée par les usagers) et les dispositifs en place dans les cantons de Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Bâle, Berne, Zurich ?***

Sur la base des indications fournies par les enquêtes nationales et cantonales existantes, nous avons procédé à une comparaison de l'offre et des conditions d'accès dans les cantons sélectionnés par la mandante : Genève, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Bâle, Berne, Zurich. Précisons toutefois que les dispositifs existants sont fluctuants, en fonction de la situation socio-sanitaire, des immeubles à disposition, des financements, des flux de personnes qui cherchent un abri, mais aussi des conditions météorologiques (les plans grand froid ne sont pas indiqués) ou encore de la gouvernance interne aux structures. Pour exemple, le dispositif du Répît à Lausanne, qui a vu son mode d'organisation modifié au cours de l'hiver 2022-2023 (passage d'un système d'accueil inconditionnel à un accueil basé sur l'attribution de lits à des personnes identifiées et ceci pour toute la durée de l'ouverture restante du lieu, soit jusqu'à fin avril, nous y reviendrons dans la partie dédiée au canton de Vaud).

Le tableau qui suit a été réalisé sur la base des informations à disposition sur les sites internet des cantons et des structures. Ces informations ont ensuite été complétées et précisées par des échanges écrits ou oraux avec des responsables cantonaux ou communaux et des responsables de structures quand cela était possible. Il s'inspire également d'autres recensements effectués dans différentes recherches (notamment Bonvin et al. 2021). Nous avons limité le recensement aux structures d'hébergement d'urgence publics et avons exclu les logements de transition, ou les mesures complémentaires au dispositif d'urgence, ainsi que les dispositifs de jour. Ce choix a été guidé d'une part par l'ampleur du travail qu'aurait demandé une comparaison de l'ensemble des offres qui répondent directement ou indirectement aux problématiques que rencontrent les personnes sans-abris, et d'autre part à la difficulté de définir ce qui relève d'une réponse au sans-abrisme. Par exemple, est-ce qu'un centre d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violence fait partie d'un dispositif de lutte contre le sans-abrisme ? Ce tableau ne donne donc que des informations partielles, et ne permet pas de rendre compte de la dynamique de certains cantons ou de certaines villes (Genève, Lausanne ou Zürich par exemple) en matière d'innovation et de réponses plurielles, tant par les services communaux que par la société civile.

Tableau 04 : Comparaison intercantonale HU

Canton	Ville	Nom	Horaires	Année /Saison	Nbre places (H/F)	Public cible	Prix	Durée du séjour	Accès si spécifié	Autre prestation (repas, accès cuisine, machine à laver etc.)	Financement (Ville, canton, privé)	Comment.
BE	Berne	Le sleeper	22h-10h (arrivée entre 22h et 01h)	Annuel	20 (14H/6F)		5.- (avec petit déjeuner) 15.- si prise en charge garantie (réservation)	Jusqu'à trois mois (statut de séjour non spécifié)	Libre et sans prise d'identité	Repas entre 18h et 20h, 5.-	Privé (dons)	
BE	Berne	Foyer de Passage (Armée du salut)	24/24	Annuel	60 (50H/10F)	Bâtiment séparé pour les femmes, chambres pour familles à disposition	15.- (avec petit déjeuner)	Ville et périphérie : non limité mais transitoire. Résidents-es du canton : env. 10 nuits ; hors canton env. 5 nuits ; demandeurs d'emploi et étrangers de passage 1 - 2 nuits ; touristes dévalisés jusqu'à ce que les papiers et l'argent arrivent par l'ambassade		Cuisine en libre-service de 11h à 20h	Contrat de prestations avec la Ville de Berne (financement de 80% des lits)	Lits supplémentaires possibles dans les espaces communs
BE	Thoune	Foyer de Passage (Armée du salut)	24/24	Annuel	15 (H ou F: non spécifié) + 2 urgences		45.- (avec petit déjeuner) / 65.- pour les non-locaux	Très variable	Sans réserv. ou à travers l'office social	Cuisine en libre-service, compartiment frigo (11.-), machine laver (11.-)	Services sociaux	

BE	Bienne	Sleep-in	20h - 10h30	Annuel	29 (22H/7F)	Un étage réservé aux femmes	6.- (avec petit déj. et soupe). Personnes à l'aide sociale : dès la 30 <sup>e</sup> nuit au plus tard 30.- / nuit. (Hors canton : 60.-)	Les usagers-ères de Bienne et alentours peuvent choisir entre 2 variantes : 90 nuitées successives au max., suivies d'une suspension de 4 mois au min. ou 10 nuitées par mois max. Autres usagers-ères: 7 nuitées successives au max., suivies d'une suspension de 1 mois au min.		Cuisine en libre-service	Ville de Bienne et fonds privés	
BE	Thoune	Wohnhilfe - Notschlafstelle	18h-9h (10h le week end)	Annuel	12 (8H/4F)	Une chambre pour les femmes	CHF 10.- pour les séjours courts CHF 30.- pour personnes à l'aide sociale (petit déj., machine à laver inclus)	Résidents-es de Berne : illimité / Hors-canton : maximum 8 nuits par an			Ville de Thoune et fonds privés	
BS	Bâle	Hébergement pour femmes	20h-8h (9h le dimanche)	Annuel	28 F		Résidentes du canton : 7.50.- / Autres : 40.-				Canton	
BS	Bâle	Hébergement pour hommes	20h-8h (9h le dimanche)	Annuel	75 H		Résidents du canton : 7.50.- / Autres : 40.-				Canton	
FR	Fribourg	La Tuile	19h-8h45 (9h45 le weekend)	Annuel	30 (23H/7F)		5.- Nuit, 8.- avec repas / 2.- lessive	Prioritaires (dernier domicile canton de Fribourg) : 90 nuits. Non prioritaires (suisses et tous permis sauf N) : 10 nuits - un mois de pause - 10 nuits		Machine laver, casiers à clés, peuvent laisser leurs affaires la journée	Etat de Fribourg et subventions privées	Accès aux ateliers



GE	Genève	La Coulou	24/24 en hiver	Annuel	20	Espace femmes à disposition	Gratuit	Illimité	Accueil sur rdv		LAPSA ACG	
GE	Genève	Service social Ville de Genève (deux hôtels en chambre double ou simple)	24/24	Annuel	100	Femmes seules ou hommes seuls	Gratuit	Prioritairement pour personnes avec statut légal ou en voie de régularisation : 30 jours renouvelable jusqu'à 6 mois à condition que la personne participe, avec le soutien de TS, à la régularisation de sa situation & processus de réintégration	Hotline (gratuite) du lu au ve (8h45-12h et 12h30-17h), puis accueil au club social rive droite	Lessive possible / accès à un réfectoire à midi	LAPSA ACG	
GE	Genève	Abri PC Richemont	19h15 - 8h15	Annuel	77 (50H / 24F / 3 urg.)	Femmes seules ou hommes seuls (de passage, sans perspective de pouvoir rester sur le territoire)	Gratuit	Hommes : 30 nuits renouvelable (avec 15 jours de pause) / Femmes: 30 nuits renouvelable automatiquement si places libres	Hotline (gratuite) du lu au ve (8h45-12h et 12h30-17h), puis accueil au club social rive droite		LAPSA ACG	
GE	Genève	Le Passage	24/24	Annuel	62 (44H / 18 MNA)	Hommes et MNA	Gratuit	Un mois	Ligne téléphon. dès 16h		LAPSA ACG et fond de tiers	Accès à sa chambre en tout temps
GE	Genève	Le CAUSE, Répit humanitaire	19h-10h (18h-10h en hiver)	Annuel	45H	Hommes seuls	Gratuit	60 nuits de suite puis pause de 15 jours	Admission par tél. ou WhatsApp 10h30 et 11h30 ou 20h30 et 21h30		LAPSA ACG et fond de tiers	Lieu de répit, identité pas demandée

GE	Genève	Le CAUSE, Hébergement d'urgence	24/24	Annuel	66 (34H/10F/22 fam.)	Hommes, femmes, familles	Gratuit	3 mois, personnes avec des droits sur le territoire ou vulnérables ou qui travaillent, en général envoyées par des partenaires sociaux			LAPSA ACG et fond de tiers	
GE	Genève	HUMA	24/24	Annuel	76 (avec accompagnants -es)	Familles avec enfants mineurs (ne relevant pas de l'asile)	Gratuit	4 semaines (prolongation possible jusqu'à 3 mois)			LAPSA ACG et fond de tiers	Les mineurs accompagnés doivent être adressés par un des partenaires institutionnels ou associatifs
GE	Genève	Sleep in Familles (AIM)	16h30-10h	Annuel	64	Familles	Gratuit	90 jours	Sans réserv.	Aide aux devoirs et autres activités pour les enfants et familles	LAPSA ACG et fond de tiers	
GE	Genève	6 logis	24/24	Annuel	10	Femmes seules ou avec enfants mineurs	Gratuit (contribution au loyer si ressources disponibles)	90 jours	Demande en ligne		LAPSA ACG et fond de tiers	
NE	Neuch. et Chaux-d.-F.	Hébergement d'urgence	Pas spécifié, ne s'organise pas sous la forme de "sleep-in"	Annuel	3	Toute personne non domiciliée dans le canton	60.- (si elles le peuvent, sinon frais pris en charge par l'Office cantonal de l'aide sociale)	Une nuit par an			Canton	Cette prestation est intégrée au dispositif des hébergements différenciés

VD	Renens	Sleep-in	20h30-9h	Annuel	26 (17H/ 9F)	Chambre pour familles et demi étage pour femmes	Gratuit	Suisses, permis B et C, personnes vulnérables (âgées, malades, femmes) et travailleurs-euses étrangers-ères : réservation de 28 jours renouvelable. Autres personnes : 7 nuits en hiver, 2 en été, renouvelable selon disponibilités	Réservat. via bureau des rés. avec horaire spécifique	Accès libre à une cuisine	Canton (70%) et communes (30%) dans le cadre de la participation à la cohésion sociale	
VD	Lausanne	Le Répit	22h-8h	Hiver (déc-avril)	100	Local d'échange de matériel stérile	Gratuit	Dès janvier 2023, un lit est attribué à une personne pour toute la durée restante de l'ouverture (fin avril)	Libre / accès aux locaux toute la nuit	Distribution de matériel stérile	Commune de Lausanne/fonds privés	Lieu de répit, identité pas demandée / Fermeture définitive le 30.04.23
VD	Lausanne	L'Etape St. Martin	21h-8h	Annuel	41 (30H/11 F)	Un étage pour les femmes	Gratuit	Suisses, permis B et C, personnes vulnérables (âgées, malades, femmes, enfants) et travailleurs-euses étrangers-ères : réservation de 28 jours renouvelable. Autres personnes: 7 nuits en hiver, 2 en été, renouvelable selon disponibilités	Réservat. via bureau des rés. avec horaire spécifique		Canton (70%) et communes (30%) dans le cadre de la participation à la cohésion sociale	
VD	Lausanne	Borde 47	21h-8h	Hiver (déc-avril)	42 (65 dès 10.02.23)		Gratuit	Suisses, permis B et C, personnes vulnérables (âgées, malades, femmes) et travailleurs-euses étrangers-ères: réservation de 28 jours renouvelable. Autres personnes : 7 nuits en hiver, 2 en été, renouvelable selon disponibilités	Réservat. via bureau des rés. avec horaire spécifique		Fermeture annuelle du lieu le 30.06.23.	Le nombre de places pour l'hiver 23-24 n'est pas encore stabilisé
VD	Lausanne	La Marmotte	20h-8h	Annuel	31	Chambres possibles pour familles	Gratuit	Suisses, permis B et C, personnes vulnérables (âgées, malades, femmes) et travailleurs-euses étrangers-ères : réservation de 28 jours renouvelable. Autres personnes : 7 nuits en hiver, 2 en été, renouvelable selon disponibilités	Réservat. via bureau des rés. avec horaire spécifique		Canton (70%) et communes (30%) dans le cadre de la participation à la cohésion sociale	

VD	Yverdon	La Lucarne	19h30-8h	Annuel	28 (18H/ 4F)	Chambre pour femmes	Gratuit	Suisses, permis B et C : 90 nuits de suite, renouvelables si pause d'un mois / ressortissante-es UE et pays tiers : 10 nuits par mois renouvelable	Pas de réservation		Canton et communes	
VD	Vevey	Le Hublot	19h30-8h	Annuel	22 (18H/ 4F)	Chambre pour femmes	Gratuit	Suisses, permis B et C : 90 nuits de suite, renouvelables si pause d'un mois / ressortissante-es UE et pays tiers : 10 nuits par mois renouvelable	Pas de réservation		Canton et communes	
VD	Nyon	Le Phare	19h30-8h	Annuel	10		Gratuit	Suisses, permis B et C : 90 nuits de suite, renouvelables si pause d'un mois / ressortissante-es UE et pays tiers : 10 nuits par mois renouvelable	Pas de réservation		Canton et communes	
VS	Sion	Fondation Chez Paou	17h15-9h	Annuel	10		5.- par nuit	4 nuits par année / prolongations possibles de mois en mois (max 3 mois) pour les personnes domiciliées en Valais / les personnes avec permis N ou à mobilité réduite n'ont pas accès au lieu	Pas de réservation		Majorit.subv. par le canton (mandat de prestations) + Contribution Ville de Sion + dons privés	
ZH	Zürich	Service social	20h30-10h (21h en été)	Annuel	52 (H/F non spécifié)	Un étage réservé aux femmes	Gratuit	Résidents-es de Zurich : 4 mois	Sans réservation		Ville	
ZH	Zürich	NEMO (Sozial- werk Pfarrer Sieber)	20h-8h30	Annuel	10 (H/F non spécifié)	Adolescents et jeunes adultes (16 à 23 ans) "avec un statut de résidence clarifié"	Gratuit		Admission possible toute la nuit		Dons et prestations facturables	

ZH	Zürich	Notschlafstelle Pfuusbus (Sozialwerk Pfarrer Sieber)	19h-9h (11h le dimanche)	Hiver (nov-avril)	15 dans le bus / 30 sous tente (H/F non spécifié)		Gratuit				Dons et prestations facturables	
ZH	Zürich	Igloo (Sozialwerk Pfarrer Sieber)	19h - 8h	Hiver (nov-avril)	34	Pour personnes étrangères	Gratuit				Dons et prestations facturables	
ZH	Winterthur	Foyer d'hébergement	19h-9h	Annuel	12		Résidents-es du canton : 105.- / Autres : 110.-				Ville	

### *Horaires d'ouverture*

Dans les cantons de Genève et de Vaud, le dispositif public se modifie depuis quelques années pour tendre vers une couverture 24/24 toute l'année, comme en témoignent la mise en place de l'Espace à Lausanne, l'existence du club social rive droite ou encore l'ouverture de la nouvelle structure de l'Armée du Salut sur Genève (Le Passage). Mais très peu de structures (deux sur Genève, aucune sur Lausanne) sont ouvertes H24. Les personnes sans domicile fixe doivent alors se déplacer dans d'autres structures d'accueil lorsque l'une se ferme. Dans les cantons suisses allemands investigués, seul Berne dispose de deux hébergements ouverts 24/24.

Dans ce sens, le dispositif d'hébergement vaudois est principalement un dispositif de nuit : les personnes sont accueillies entre 19h et 21h le soir, elles repartent ensuite le lendemain matin à la fermeture de la structure. En fonction de leur durée de réservation, les personnes peuvent laisser une partie de leurs affaires pendant la journée ou dans les casiers (190 places) à l'accueil de jour de l'Espace, qui prend le relais pour l'accueil des personnes sans-abris, mais pas de manière continue et pas tous les jours. A noter encore que l'accueil de jour du Sleep-in, qui complétait l'offre de jour notamment sur une partie du week-end, a été financé pendant deux ans par la chaîne du bonheur. Cet accueil a fermé au printemps 2023. D'autres espaces bas-seuil peuvent aussi faire le relais, le Point d'eau à Lausanne notamment. Mais les personnes sans-abris rencontrées mentionnent toutes l'errance qu'engendre un dispositif de jour irrégulier et les stratégies qu'elles mettent en place (passer sa journée à la bibliothèque, rester dans les bus dont la gratuité est garantie si la personne a une réservation).

Le DHU vaudois, même s'il tend à une ouverture H24 sur plusieurs sites, ne propose pas d'hébergement d'urgence ouvert en continu, comme c'est le cas à Genève ou à Berne.

### *Saisonnalité de l'offre*

A notre connaissance, très peu de cantons différencient les offres en fonction de la saison. Zürich et Vaud le font, mais pas les autres cantons investigués, ou alors seulement en cas de plan grand froid, qui ne sont d'ailleurs pas recensés dans ce tableau (le nombre de lits d'urgence à disposition en hiver est donc plus élevé si le canton dispose d'un plan grand froid).

### *Nombre de places à disposition et spécificités des publics*

Précisons encore une fois que le nombre de places à disposition est difficilement interprétable sur la base des chiffres indiqués dans ce tableau, car il ne mentionne que les places dans des hébergements d'urgence. Il est cependant clairement établi que la réponse au sans-abrisme ne relève pas que de l'urgence. Plusieurs des cantons étudiés, y compris Vaud, proposent des offres complémentaires, comme des logements de transition destinés à des publics cibles spécifiques (personnes avec troubles mentaux, par exemple). Ces dispositifs ne sont pas recensés dans ce tableau, qui ne rend dès lors pas compte du dispositif de lutte contre le sans-abrisme au sens large. On pourrait donc imaginer qu'un canton offre beaucoup de lits d'urgence mais peu de dispositifs de transition et inversement. De plus la définition même que les cantons donnent à leur HU peut varier. Par exemple les villes de Genève et de Zürich proposent des HU pour les familles, dont certains proposent à la fois de l'hébergement d'urgence et de l'hébergement de transition. Ces deux formes d'hébergement se distinguent par le type d'accueil (en chambre ou en appartement), la durée de séjour, le coût ou encore le modèle d'accompagnement. Lorsqu'ils étaient présentés comme de l'hébergement d'urgence, nous les avons recensés dans le tableau. Par exemple nous avons recensé les lits d'urgence dans

le foyer 6 logis à Genève, mais pas les places de transition, par contre nous n'avons pas recensé les lits d'urgence pour familles à Zürich, car la durée d'hébergement était plus longue – 6 mois – et le prix plus élevé. Ensuite il semble difficile de comparer des nombres de places à disposition entre des cantons qui n'ont pas les mêmes caractéristiques, en termes de taille, de nombre d'habitants-es, de marché de l'emploi, de proximité avec des frontières, etc. Finalement, nous avons gardé dans le tableau des dispositifs dont on ne connaît pas encore, au moment de la rédaction du présent rapport, les contours en termes d'emplacement et d'accessibilité au prochain hiver (Borde 47 à Lausanne, par exemple va être déplacé dans un autre bâtiment), ou dont la fermeture a été actée (le Répit à Lausanne par exemple). Probablement que d'autres dispositifs sont en cours d'élaboration dans les cantons et dont nous n'avons pas connaissance, ou que d'autres auront moins de place dès 2024 (par exemple l'hébergement d'urgence à Le Cause qui n'aura plus que 57 places en 2024).

On peut toutefois faire le constat que les cantons de Vaud et de Genève ont, parmi les 8 cantons investigués, le dispositif d'urgence le plus grand (Genève : 520 places, Vaud : 323, Zürich : 153, Berne : 138, Bâle : 103, Fribourg : 30, Valais : 10, Neuchâtel : 3).

Dans le canton de Vaud, comme à Genève, il existe un double dispositif de mise à l'abri, dispositif non-dormant au Répit, et d'hébergement d'urgence. Historiquement le Répit à Lausanne devait compléter le dispositif hivernal en proposant une halte de nuit. Cette solution est beaucoup utilisée dans d'autres pays, en France par exemple. Elle permet de répondre à des situations d'urgence, mais aussi aux besoins d'un public spécifique (personnes en phase active de consommation, grands-es exclus-es, ou simplement des personnes qui cherchent un contact social). A Genève et Lausanne, ces dispositifs de mise à l'abri ont la caractéristique de ne pas appliquer les mêmes critères que les autres HU, en particulier en termes d'horaires d'accès (ouverture toute la nuit avec entrées et sorties sans restriction), de prestations proposées (p. ex. échange de matériel stérile). Comme ils sont accessibles sans réservation préalable et sans condition, aucune catégorisation des bénéficiaires (vulnérabilité, statut de séjour) n'est effectuée. D'ailleurs les personnes qui s'y rendent ne sont pas tenues de décliner leur identité. A noter cependant que l'hébergement de répit à Lausanne (le Répit) a fermé à la fin de l'hiver 22-23 et qu'aucune autre structure, dans l'immédiat et sous cette forme, ne va le remplacer. Nous reviendrons sur ce point dans les recommandations. Relevons encore, qu'il existe à Zürich un HU spécifiquement dédié aux personnes de nationalité étrangère.

La plupart des HU propose des places pour des femmes, avec soit des étages, soit des chambres qui leur sont dédiées. Ce point est développé plus loin dans le rapport.

Genève et Zürich proposent spécifiquement un HU pour mineurs-es, accompagnés-es ou non.

Aucun HU n'est destiné spécifiquement et exclusivement aux personnes vieillissantes, aux personnes à mobilité réduite, aux femmes, aux personnes avec troubles psy ou aux personnes en phase de consommation active. Ces dernières sont prises en charge soit par le dispositif HU standard, soit par d'autres dispositifs qui ne relèvent pas du sans-abrisme.

Des places d'urgence, non-comptées dans les effectifs annoncés, sont souvent disponibles dans les structures ou dans d'autres fondations qui ne font pas partie du dispositif HU stricto sensu. Ces lits d'urgence ne sont pas recensés dans ce tableau. De la même manière, des exceptions sont possibles concernant l'accès à des structures en fonction de la vulnérabilité des personnes.

### *Coût de la prestation*

Les cantons de Vaud, Genève, Zürich se démarquent par la gratuité de l'offre, qui fait parfois suite aux mesures prises pendant la pandémie Covid. Dans les autres cantons, les prestations sont payantes, avec en général, une distinction entre les résidents-es du canton et les non-résidents-es. Si cette distinction s'appuie sur les cadres légaux en vigueur et les autres dispositifs qui prennent le relais pour les personnes sans statut de résidence (EVAM notamment dans le canton de Vaud), peu de distinctions sont faites en fonction d'autres critères, notamment celui d'avoir un travail salarié. La HU dont la prestation est gratuite proposent également un repas du soir et un petit déjeuner compris dans la prestation. Parfois le repas du soir se prend dans une autre structure, type soupe populaire.

### *Durée du séjour*

De manière générale, l'ensemble des cantons étudiés distinguent, en partie du moins, les personnes résidents-es des personnes non-résidents-es, via les critères d'accès, ou alors en accordant des durées de séjour, voire des tarifs différenciés. Comme mentionné dans d'autres recherches, la question du sans-abrisme ne saurait être traitée sans intégrer celle relative aux politiques migratoires et d'asile, qui sont très restrictives. La plupart des récentes recherches en Suisse (Dittmann et al. 2021 ; Martin et al. 2021) s'entendent sur le fait que ces critères devraient être revus, et que l'accès à certains droits devrait être simplifié mais aussi allégé. Le DHU vaudois s'inscrit dans cette même lignée, de proposer un accès privilégié en fonction, outre des droits de résidence, de critères de vulnérabilité, qui ont comme conséquence de catégoriser les bénéficiaires et de limiter l'accès à une place ainsi que le nombre de nuits consécutives réservables à l'avance pour les personnes avec des statuts de séjour précaires ou sans statut. Les personnes qui n'ont qu'un accès limité au dispositif se tournent alors vers les lieux de répit ou mettent en place leurs propres stratégies de survie. Mais des solutions alternatives pourraient être envisagées, en s'appuyant notamment sur les projets déjà mis en place pour d'autres publics (travailleurs-euses étrangers-ères par exemple), ou sur l'expérience de collectifs et les solutions proposées par ces derniers (auto-gestion du collectif Jean Dutoit notamment). Nous détaillerons ces points dans le chapitre sur les recommandations.

### *Accès à la prestation*

Dans le canton de Genève, l'accès à une partie du dispositif HU se fait via une permanence téléphonique qui donne lieu ensuite à un accueil social. A Lausanne, l'accès se fait via le bureau des réservations qui ouvre à des heures spécifiques (nous le détaillons ailleurs dans le rapport). Les autres structures du DHU vaudois (Caritas) sont accessibles sans réservation, voire en tout temps (le Répit). Initialement, le système de réservation à Lausanne a été mis en place pour réguler les files d'attente aux ouvertures des HU et permettre aux personnes de pouvoir se projeter un minimum en sachant où elles passeraient la nuit suivante. L'accès au bureau des réservations est cependant limité aux heures d'ouverture. A Genève, c'est via une hotline que les personnes peuvent accéder à certaines structures (Hotline gratuite du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 12h30- à 17h), ou en les appelant directement (le Répit du Cause : admission par tél. ou WhatsApp de 10h30 à 11h30 et 20h30 à 21h30 / Le passage : ligne téléphonique dès 16h tous les jours), ou encore en prenant rendez-vous pour les hébergements de plus longue durée.

En général, dans les cantons avec de plus petits dispositifs, l'accès aux structures n'est pas limité par des réservations à l'avance.



### *Financements*

A Genève, l'entrée en vigueur de la LAPSA a modifié le système de financement. Ce sont à présent les communes genevoises qui doivent financer le dispositif HU. Ces financements sont parfois complétés par des fonds privés. Dans le canton de Vaud, c'est le canton et les communes, via la participation à la cohésion sociale, qui sont chargés du financement. Le Répit est financé uniquement par la Ville de Lausanne et a parfois été complété par des fonds privés.

Dans les autres cantons suisses romands, ce sont en général les cantons qui financent les HU (Valais, Neuchâtel, Fribourg) avec une contribution soit des villes soit de fonds privés. Dans les cantons suisses allemands, ce sont en général les villes qui financent les HU, mais cette information devrait être vérifiée dans le cas où ces fonds ne sont pas redistribués par le canton via la participation des communes aux dispositifs sociaux. Certaines structures semblent être principalement financées par des fonds privés et des donations (le Sleeper à Berne, les structures du Sozialwerk Pfarrer Sieber à Zürich).

### *Autres éléments saillants*

Dans le canton de Genève, plusieurs associations (l'Armée du Salut, le Bateau Genève, Caritas Genève, la Roseraie, le Centre social protestant et Première ligne) se sont constituées en collectif - le collectif d'Association pour l'urgence sociale (CausE) – afin de mettre en œuvre et de coordonner plusieurs hébergements d'urgence dans des immeubles mis à disposition de manière ponctuelle. C'est un point intéressant à relever, car il montre que la coordination entre les structures est un point central dans la mise en œuvre de politiques de lutte contre le sans-abrisme. Le dispositif genevois peut être qualifié de pro-actif, plusieurs acteurs-trices sont très présents-es dans le domaine de la lutte contre le sans-abrisme. Comme pour le dispositif vaudois, celui de Genève est caractérisé par des offres variées allant de la mise à l'abri inconditionnelle aux appartements de transition et par la coprésence d'acteurs publics, privés et associatifs. Mais le canton se démarque par sa volonté de coordination : collectif le CausE, site internet [geaide.ch](http://geaide.ch) (complètement géré par une équipe de bénévoles) qui répertorie les lieux pour dormir, manger, se laver etc., et l'élaboration de la loi sur l'aide aux personnes sans-abris (LAPSA – 12911) du 3 septembre 2021, qui « vise à garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux » (art.1). Cette loi règle notamment les compétences des communes et du canton.

Tous les cantons romands investigués proposent des logements sociaux, logements de transition, ou encore des foyers longue durée à des personnes de nationalité suisse ou avec un permis de séjour. Nous ne les avons pas recensés dans ce rapport. Il en est de même pour la plupart des cantons suisses alémaniques. Certains de ces dispositifs sont présentés comme des projets *housing first*, notamment dans le canton de Fribourg, qui propose des logements accompagnés, à loyers réduits aux personnes qui travaillent mais qui n'ont qu'un accès limité aux logements sur le marché de l'immobilier (en raison du prix du marché ou du statut de séjour). Dans cet exemple, la prestation est payante et n'est pas ouverte aux requérants-es d'asile, qui sont pris-es en charge par un autre dispositif.

Ainsi, Genève et Vaud, plus spécifiquement les villes de Genève et de Lausanne avec leurs agglomérations proposent souvent des dispositifs transitoires, sleep-in dans un bâtiment voué à la démolition, studios

mobiles, appartements de transition, etc. Ils sont portés soit par la commune, soit par le milieu associatif et soutenus ou non par des financements publics.

L'offre est donc constituée à la fois d'acteurs publics et d'associations ou de collectifs, en partie financés ou soutenus par les pouvoirs publics. De plus, nombre d'initiatives privées voient le jour en fonction de l'évaluation de la situation. Un recensement exhaustif n'est donc pas possible, tant l'offre est fluctuante. Les cantons de Vaud et de Genève se caractérisent par leur grand dynamisme avec des acteurs-trices variés-es, y compris associatifs et politiques, ou des individus qui prennent des initiatives parfois inédites : comme récupérer des invendus et des habits et les distribuer dans différents espaces ou ouvrir des lieux d'accueil à l'intersection de pratiques artistiques et sociales. A notre sens, cette richesse mériterait d'être valorisée, voire encouragée ou encore coordonnée, à l'image de la plateforme Seuil Bas : financée par Lausanne Région et coordonnée par Rel'ier, elle se réunit sur une base volontaire. Elle inclut les institutions qui offrent des prestations à bas seuil d'accessibilité, actives sur le territoire de Lausanne Région, ainsi que celles subventionnées par la Ville de Lausanne relevant des dispositifs communaux addiction et aide sociale d'urgence (SISP), ainsi que des représentants-es de la Ville de Lausanne de ces deux dispositifs. Nous y reviendrons dans la partie sur les recommandations.

## 4.2 Estimation du nombre de sans-abris dans le Canton de Vaud

La question no. 2 : **Combien y-a-t-il de sans-abris dans le Canton de Vaud ?** sera investiguée dans le sous-chapitre qui suit.

Nous tenons à souligner d'emblée que l'estimation du nombre de sans-abris sur un territoire donné constitue un exercice non seulement complexe, mais également hasardeux. En effet, selon la définition du sans-abrisme retenue, le résultat de l'exercice peut varier grandement. Une personne de passage qui n'a pas de toit, mais qui dispose peut-être d'un logement ailleurs (dans un autre pays par exemple), est-elle considérée comme sans-abris ? Une personne qui vit dans un foyer, tel un logement de transition pour une période de durée courte (généralement quelques mois), avant de trouver son logement à elle, est-elle considérée comme sans-abris ? Pour l'estimation du nombre de personnes concernées dans le canton de Vaud, nous avons tenu compte des trois premières catégories de la typologie ETHOS, soit des

- Personnes vivant dans la rue (Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation) (cat. 1)
- Personnes en hébergement d'urgence (Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix) (cat. 2)
- Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile (Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte) (cat. 3)

Pour le contexte suisse, les études scientifiques s'accordent sur le fait qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de fournir une réponse précise et empiriquement fondée à cette question (cf. par exemple Drilling et al. 2020 ; Bonvin et al. 2021). Les raisons en sont multiples. Premièrement, il n'existe à ce jour aucune statistique officielle relative au sans-abrisme, ni sur le territoire fédéral, ni sur le territoire cantonal. Vaud n'y fait pas exception. Les chiffres recensés dans les différentes bases de données (ACDURG, statistiques gérées par Caritas, le Répit, etc.) ne saisissent qu'une partie du phénomène, soit la partie visible représentée

par les personnes qui font appel au dispositif formel. Elles ne tiennent en revanche pas compte des personnes en situation de mal-logement, respectivement d'exclusion du logement.

À l'échelle européenne, quelques enquêtes de recensement systématique ont été conduites, par exemple en Ville de Paris. Elles mobilisent un important dispositif comprenant de nombreux bénévoles formés-es à cette tâche. En Suisse, aucune démarche de ce type n'a encore été entreprise. La deuxième raison qui explique la difficulté à quantifier le sans-abrisme réside dans le fait qu'il s'agit d'un phénomène extrêmement hétérogène et fluctuant. Certaines personnes sont en situation de sans-abrisme de façon passagère ou épisodique, alors que d'autres s'y retrouvent pendant des années. Il nous semble peu judicieux de les considérer indistinctement. La troisième raison réside dans le fait que le sans-abrisme est très mouvant, il évolue au gré de la conjoncture économique, de la situation sur le marché du logement et des mouvements migratoires, pour ne citer que quelques aspects particulièrement prégnants.

Toutefois, afin de tenter de répondre à la question soulevée par la mandante, nous allons fournir trois estimations fondées sur une pluralité d'indicateurs qui seront explicités dans la suite de ce rapport. Mais d'abord, il convient d'explorer des questions connexes, qui peuvent contribuer à cerner la dimension quantitative du phénomène : le nombre d'usagers-ères du DHU, le nombre de nuitées effectives, le nombre et le taux de refus, ainsi que le nombre de places disponibles dans le DHU.

#### *Le nombre d'usagers-ères du DHU*

Pour commencer, précisons le nombre d'usagers-ères recensés-es au bureau des réservations pour chaque année de la période d'observation.

Tableau 05 : Nombre d'usagers-ères différents-es, 2018 à 2022

<b>Structures HU</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
HU BR	1 706	1 440	1 390	1 611	1 708

Source : Service social de Lausanne, aide sociale d'urgence, données exhaustives

Le nombre d'usagers-ères différents inscrits-es dans ACDURG semble ne pas avoir augmenté entre 2018 et 2022. Relevons toutefois que la période d'observation choisie, soit de 2018 à 2022, était une période exceptionnelle, marquée par la pandémie de Covid-19 en 2020-2021 et la problématique des punaises de lit et de son traitement qui s'est étalé sur toute l'année 2022. S'il paraît hautement probable qu'en dépit de toutes les mesures prises pour atténuer les conséquences de ces deux événements sur les sans-abris, par exemple en mettant à disposition des places supplémentaires dans de nouvelles structures ouvertes temporairement, nul ne saurait fournir une appréciation chiffrée de leur effet sur la fréquentation des HU.

Une période de référence plus longue, par exemple de 15 ans (2008 – 2023) aurait sans doute été plus appropriée pour observer la tendance globale, indépendamment des fluctuations liées à des événements particuliers. Dans le cadre de la présente étude, nous ne disposons pas de ces chiffres, mais la tendance sur 10 ans montre plutôt une décroissance du nombre d'usagers-ères différents :

Tableau 06 : Evolution du nombre d'usagers-ères différents-es, 2013 à 2022

Structures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
HU BR	1 795	1 986	2 087	1 951	1 754	1 706	1 440	1 390	1 611	1 708

Source : Service social de Lausanne, aide sociale d'urgence, données exhaustives

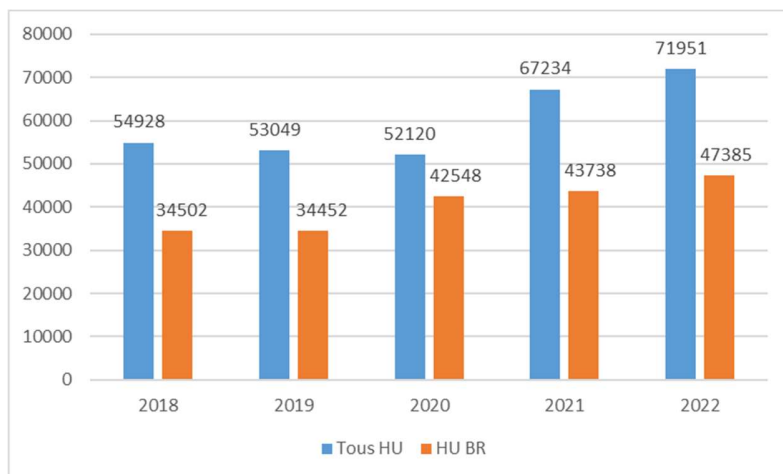
Deux observations se démarquent de la série : d'abord le pic enregistré en 2015 qui pourrait refléter l'arrivée plus importante de migrants-es, comme précédemment notée (cf. chapitre contexte) ; ensuite, le chiffre le plus bas, observé en 2020, qui pourrait quant à lui s'expliquer par les effets de la pandémie de Covid-19. Considéré dans son ensemble, cette tendance sur 10 ans semble contraster avec les résultats d'études réalisées au plan international qui montrent une croissance du phénomène, comme précédemment relevé dans le cadre de la revue de la littérature.

En complément aux chiffres ci-dessus énoncés, nous souhaitons donner la parole aux experts-es interviewés-es dans le cadre de la présente étude, qu'ils et elles se situent au niveau stratégique ou opérationnel du DHU. Leurs appréciations, certes subjectives mais néanmoins fondées sur leur travail « au front », c'est-à-dire en contact direct avec la population des sans-abris, ne sont pas totalement convergentes. La majorité d'entre eux-elles perçoit plutôt une augmentation du nombre de sans-abris au fil du temps. Pour illustrer cela, les propos d'un veilleur de nuit sont emblématiques "Il y a chaque année plus de monde. Malgré les efforts, il y a toujours un manque". D'autres experts-es interviewés-es, en se référant à la situation dans les HU BR, expriment un doute par rapport à la croissance du phénomène entre 2018 et 2022. Une personne par exemple observe que le nombre de personnes qui s'adressent aux centres d'aide bas-seuil créés pour les sans-abris s'est certes accru au fil des années, mais que tous les usagers-ères de ces centres ne sont pas des personnes sans domicile, ce qui tendrait à mettre en lumière une certaine fragilisation d'autres groupes de la population. Aucune des personnes interviewées en tout cas ne considère comme suffisant le nombre de places disponibles compte tenu des besoins.

#### *Le nombre de nuitées effectives*

Qu'en est-il du nombre de nuitées effectives sur la même période, est-il stable ou a-t-il au contraire augmenté?

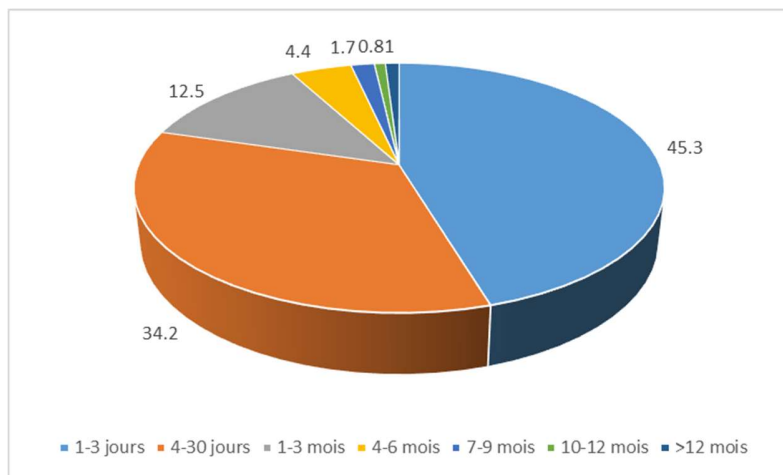
Figure 01 : Evolution du nombre de nuitées effectives, 2018 à 2022



Source : données agrégées exhaustives BR, Caritas et Répît

La figure met en exergue une croissance nette du nombre de nuitées enregistrées, que ce soit au niveau de l'ensemble des HU vaudois (+31.0%), ou exclusivement au niveau des HU affiliés au BR (+37.3%). La figure suivante renseigne plus précisément sur le nombre de nuitées enregistrées par usager-ère entre 2018 et 2022.

Figure 02 : Nombre de nuitées effectives par usager-ère, 2018 à 2022



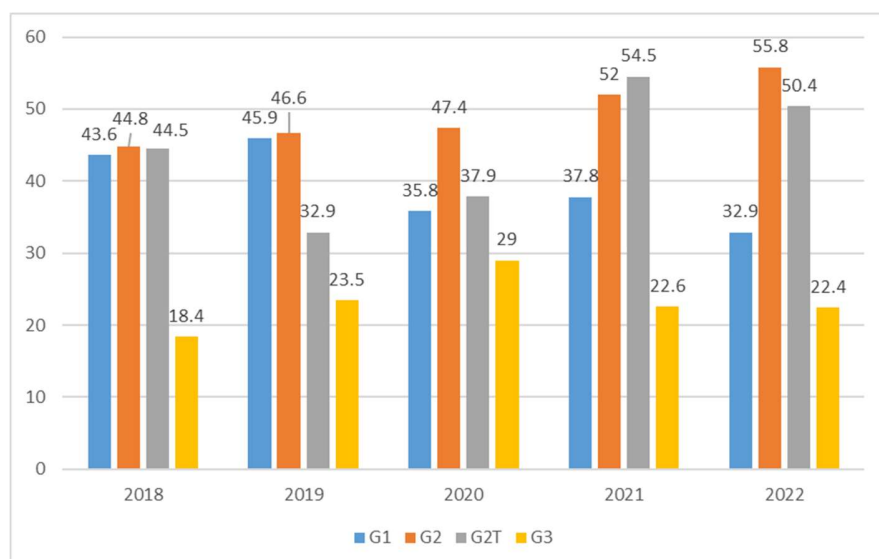
Source : données individuelles BR et Caritas 2018-2022 (N=8'251).

Près de la moitié des usagers-ères (45.3%) a comptabilisé un très faible nombre de nuitées dans un HU vaudois, ne dépassant pas 3 nuits sur l'ensemble de la période d'observation (1<sup>er</sup> janvier 2018 - 31 décembre 2022). En ajoutant celles et ceux de la catégorie suivante (4-30 jours), nous pouvons relever que la majorité (79.5%) des personnes a fréquenté le dispositif sur une courte durée, soit moins d'un mois. Relevons à ce sujet que ce chiffre ne dit rien sur la sollicitation effective du dispositif HU par les personnes sans-abris ; nous

y reviendrons dans l'un des paragraphes suivants qui traite de la question des refus d'accueil en raison d'un manque de places. A l'opposé, 3.5% des usagers-ères comptabilisent un nombre de nuits total équivalent à plus de 6 mois, respectivement plus de 12 mois (1%). Le nombre de nuitées effectives le plus élevé ayant été enregistré durant cette période est de 1'752 ; il s'agit d'un homme de la catégorie G2 qui, vraisemblablement, a eu une problématique de santé grave et persistante. Sur l'ensemble des usagers-ères de HU BR ou Caritas, la durée moyenne s'établit à 29.9 nuits, alors que la médiane est de 5 nuits, confirmant ainsi le nombre élevé de courtes présences dans le dispositif.

Sachant que les usagers-ères sont classés-es selon 4 catégories, en fonction des différents critères relatifs à leur statut résidentiel, à leur vulnérabilité et à leur situation face à la santé et à l'emploi, il serait intéressant de voir si l'évolution du nombre moyen de nuitées dans le dispositif sur ces 5 ans est la même pour les 4 catégories distinguées.

Figure 03 : Evolution du nombre de nuitées effectives par usager-ère en fonction de la catégorie du bureau des réservations, 2018 à 2022



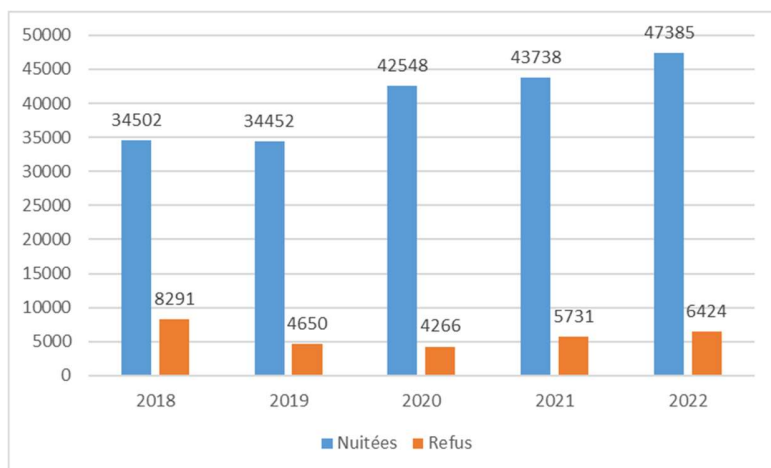
Source : Service social de Lausanne, aide sociale d'urgence, données exhaustives

L'évolution du nombre de nuitées effectives entre 2018 et 2022 se distingue clairement entre les catégories d'usagers-ères. En effet, les personnes classées dans la catégorie G1 se démarquent par un nombre moins élevé en 2022 par rapport à 2018. A l'opposé, le nombre de nuitées comptabilisées par les usagers-ères classés-es dans la catégorie G2 notamment montre une tendance ascendante. Pour les membres du groupe G3 enfin, le nombre de nuitées croît entre 2018 et 2020, puis retombe à un niveau légèrement supérieur au niveau de départ pour les années 2021 et 2022.

### Le nombre de refus

Dans la figure suivante, le nombre de nuitées effectives a été mis en rapport avec le nombre de refus enregistrés dans les HU motivés principalement par un manque de places (sans refus au BR, mais qui semblent proportionnellement moindres). Ce chiffre n'a pas été recensé par Caritas pour l'ensemble des années ici considérées. Par conséquent, nous avons inclus dans nos analyses uniquement les nuitées et les refus des HU affiliés au BR :

Figure 04 : Evolution du nombre de nuitées et de refus, 2018 à 2022



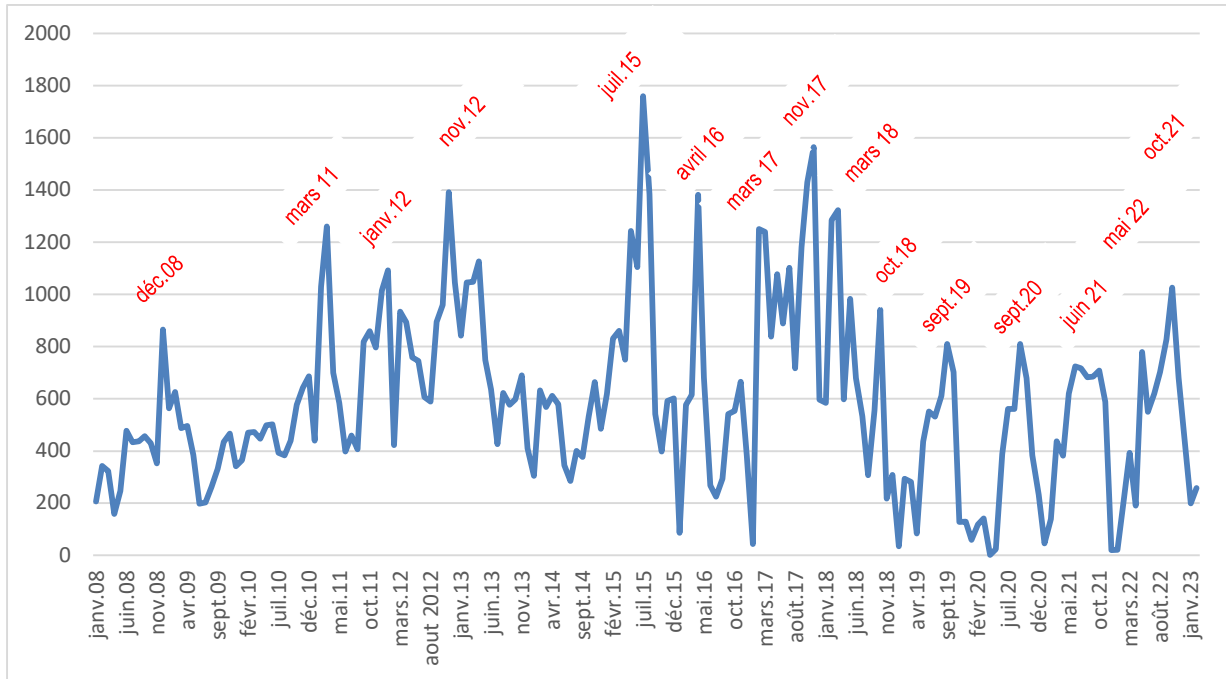
Source : données agrégées exhaustives BR

Chaque année, il y a un nombre de refus important. Proportionnellement le plus élevé en 2018, il diminue entre 2019 et 2020 pour remonter de nouveau entre 2021 et 2022. Ce chiffre fluctue naturellement. Certaines nuits, le nombre de refus est élevé. Le nombre de refus le plus élevé enregistré pour une nuit par une seule structure est de 44. Ce chiffre illustre la pression à laquelle peuvent être exposés-es les veilleurs-euses de nuit.

Il convient de signaler à cet endroit qu'un refus enregistré dans un HU ne signifie pas automatiquement une nuit passée dehors. En effet, dans la pratique, une personne qui se voit refuser un lit dans une structure peut continuer sa recherche de place, et elle finira peut-être par en trouver une. Toutefois, elle sera toujours comptabilisée dans les refus saisis par les HU auxquels elle s'était adressée en vain. Par conséquent, le nombre de refus n'est pas un indicateur fiable du nombre de fois qu'une personne, faute de place dans un HU, a dû passer la nuit dehors. Relevons encore que le nombre de refus moyen par mois en 2022, pour tous les HU affiliés au BR, est de 535 (66 pour les HU Caritas).

Au sujet des refus toujours, il est intéressant à relever que le phénomène tend à fluctuer considérablement, d'un mois à l'autre, sans qu'un élément apparent ne permette d'en comprendre la raison. Regardons à présent plus en détail l'évolution du nombre de refus sur une plus longue période :

Figure 05 : Evolution du nombre de refus, janvier 2008 à janvier 2023



Source : Service social de Lausanne, aide sociale d'urgence, données exhaustives

Comme le montre la figure, les pics de la courbe apparaissent généralement, soit au printemps (mars-avril-mai), soit à l'automne (septembre-octobre-novembre). Toutefois, la tendance n'est pas nette, puisqu'en 2008 et en 2012, le pic se trouve en hiver (décembre et janvier respectivement), et qu'en 2015 ainsi qu'en 2021, le point culminant intervient en été (juillet et juin respectivement).

Pour une vision plus détaillée, mois par mois en 2022, nous renvoyons les lecteurs et lectrices au chapitre 4.7 Enjeux de saisonnalité.

#### *Le taux de refus dans les structures du DHU*

En complément à ces indications, il semble pertinent de tenir compte du taux d'occupation moyen par année enregistré dans les HU affiliés au BR et à Caritas (à l'exception du Phare en raison de son existence très récente) :



Tableau 07 : Evolution du taux d'occupation des HU, 2018 à 2022

Année	Taux d'occupation, en %	
	HU BR	HU Caritas (sans Phare)
2018	115	87
2019	109	79
2020	109	63
2021	104	84
2022	94	89

Source : données agrégées exhaustives BR et Caritas

On peut donc constater que les lieux sont suroccupés, en tout cas ceux qui se trouvent en Ville de Lausanne ou à sa périphérie. Toutefois, le tableau montre également une tendance, entre 2018 et 2022, à la baisse du taux d'occupation. La situation de 2022 se démarque de la série. Une hypothèse pour expliquer la diminution relativement importante du taux d'occupation en 2022 consisterait à dire qu'au cours de cette année, de nouvelles structures ont été ouvertes. Il s'agit de Borde estival (21 places), un projet pilote avec une durée limitée à deux ans, et de César Roux 5 (11 places), lui aussi récent et limité dans le temps. Une autre hypothèse concerne le traitement des punaises de lit qui a peut-être incité certains-es sans-abris d'éviter les espaces HU (et de passer la nuit dans une voiture, ou à la belle étoile, ...). Dans le même temps, en 2022, le Répit (non considéré dans les chiffres du tableau 07) a connu une suroccupation à plusieurs reprises, allant jusqu'à 127 sur les 100 places dormantes annoncées, notamment en mars, et de nouveau en novembre.

En comparaison avec les HU en Ville de Lausanne, le taux d'occupation des structures situées à Vevey, Yverdon et plus récemment à Nyon est globalement plus bas, et ce pour toutes les années considérées. Il semblerait ainsi que les HU au centre (Lausanne et Prilly) sont davantage sollicités que ceux situés à la périphérie (Vevey, Yverdon).

Le tableau 07 fait abstraction des fluctuations mensuelles relevées dans les données statistiques adressées au DSAS par les structures HU dans le cadre du *reporting* mensuel. Celles-ci montrent que durant l'hiver, le taux d'occupation des foyers est généralement proche du 100%, du moins pour les structures affiliées au bureau de réservation. L'été en revanche, la situation semble plus tendue, puisque ce chiffre dépasse régulièrement les 100% dans plusieurs structures. Nous pouvons donc **conclure que le manque de places est nettement plus aigu en été qu'en hiver**. Une partie de la problématique semble résolue avec l'ouverture récente de nouveaux lieux d'accueil (Borde estival et César Roux 5 à Lausanne en 2022 ainsi que l'hébergement du 14 Avril à Renens en 2023). Toutefois, aucune de ces nouvelles structures n'est pérenne. Par ailleurs, la fermeture définitive du Répit en mai 2023 soulève d'autres difficultés, notamment en hiver et en lien avec une offre caractérisée par un accueil sans conditions à l'entrée.

### *Nombre de places disponibles dans le DHU*

Le nombre de places disponibles dans le cadre du DHU vaudois a été mis en exergue dans le chapitre relatif à l'organisation du dispositif (cf. tableau 02). Les chiffres reportés dans ce tableau correspondent aux chiffres officiels, soit au nombre des places annoncées. Or, en cas de besoin, les HU peuvent dépasser ce chiffre, en mettant en place des solutions informelles - « on pousse les murs », comme l'a relevé un responsable de HU - consistant parfois à disposer des matelas par terre, ou simplement des nattes ou des duvets.

En récapitulant l'essentiel du tableau 02, le DHU comprend, au 1<sup>er</sup> juillet 2023, **158 places à l'année**, auxquelles s'ajoutent **42 places en hiver**.

Aux lits du DHU au sens strict s'ajoutent les **lits de camp** proposés en hiver par le Répit (**100**) ainsi que les **places dans les hébergements de transition** (appartements, studios) qui font partie de projets spécifiques de la Ville de Lausanne (cf. tableau 03), soit **67** places pour des publics spécifiques (travailleurs-euses étrangers-ères, familles, femmes avec ou sans enfants, personnes avancées en âge).

Certaines de ces places ne sont pas stabilisées, pour diverses raisons (situées dans un bâtiment voué à la démolition (Borde 47), fermeture définitive (Répit), projets pilotes de durée limitée (César Roux 5, Borde estival, hébergement du 14 Avril). Le nombre de places disponibles est donc mouvant, parfois de mois en mois.

Nous allons à présent tenter de répondre à la question relative au nombre de sans-abris présents sur le territoire vaudois. Pour ce faire, nous allons distinguer entre ceux et celles qui font appel au DHU du canton, que ce soit de manière ponctuelle, épisodique ou pour une durée plus longue (la partie visible du sans-abrisme), de ceux et celles qui se trouvent en situation de mal-logement ou de non-logement (partie invisible du sans-abrisme). En effet, il est relevé par pratiquement tous-tes les interlocuteurs-trices de notre étude que l'ensemble des personnes sans-abris ne cherche pas à se rendre dans un HU, soit par ce qu'il n'y trouve pas de place, soit parce que l'offre ne lui convient pas, par exemple en raison de la vie en communauté, des lieux exigus, de la promiscuité, de l'obligation de suivre des règles de vie strictes selon les lieux, ou encore de la présence d'agents de sécurité. Une partie de ces personnes sont en errance, cherchant à passer quelques nuits par ci et par là (sur un canapé chez des connaissances par exemple, dans une voiture, etc.). D'autres acceptent un logis en échange de prestations diverses, dont des services sexuels. En font partie typiquement les femmes, qui, lorsqu'elles ne se sentent pas en sécurité dans les foyers mixtes, préfèrent rester à l'écart des HU. Finalement, il y a les personnes qui dorment à la belle étoile ou dans des espaces publics (parcs, gares, garages de bus, etc.) ou dans des squats.

Pour s'approcher de la partie visible du sans-abrisme, et compte tenu de la complexité de l'exercice, nous avons appliquée deux approches d'estimation correspondant à deux bases de données différentes. L'une comme l'autre doit être interprétée avec la plus grande prudence à cause des précautions méthodologiques inhérentes à la démarche. Ces deux estimations sont complétées par une troisième qui se veut plus englobante, puisqu'elle cherche à tenir compte autant de la partie visible que de la partie invisible du phénomène.

### **Estimation 1 – Evaluation des statistiques relatives à l'utilisation du DHU vaudois**

L'estimation prend en compte, premièrement, le nombre maximum de places disponibles, abstraction faite de la saisonnalité de certaines offres et du type d'hébergement dans lequel elles s'inscrivent, soit un total de 367 places ; deuxièmement, le taux d'occupation moyen du DHU (100), et troisièmement la suroccupation des lieux en période de grande affluence. Sur cette base, **nous estimons que le nombre de sans-abris dans le canton de Vaud en 2023 se situe entre 370 et 430**. Comme précédemment relevé, les membres des collectifs autogérés (tels que Jean-Dutoit) ou les personnes qui dorment dans un squat ne sont pas incluses dans cette estimation, ce qui est bien entendu discutable.

### **Estimation 2 – Extrapolation des chiffres élaborés par Dittmann et al.**

La deuxième estimation repose sur une extrapolation des chiffres élaborés par Dittmann et collègues (2022) qui ont, rappelons-le, procédé à une enquête quantitative en face à face auprès de personnes âgées de 18 ans et plus dans huit villes suisses. Pour la Ville de Lausanne et selon ces auteurs, le nombre de sans-abris s'établirait à 150 pour 100'000 habitants-es. En appliquant ce même ratio à l'ensemble des villes vaudoises dont la taille de la population est supérieure, égale ou très proche de 20'000 (Lausanne, Montreux, Nyon, Pully, Renens, Vevey, Yverdon-les-Bains), nous estimons **que le nombre de sans-abris dans le canton de Vaud s'élève à 420**. Le calcul du nombre total d'habitants-es de ces villes, soit 279'796 prend appui sur un recensement de la population résidente au 31 décembre 2022 produit par statistique Vaud (STATVD; derniers chiffres disponibles).

### **Estimation 3 – Permanences infirmières de Médecins du monde**

Afin d'obtenir une estimation plus englobante, comprenant autant la partie visible (les personnes qui font appel au DHU, catégories 1-3 de la typologie ETHOS, cf. ci-dessus) que la partie invisible du sans-abrisme (les personnes en situation de mal-logement qui ne font pas appel au DHU, cf. catégorie 8 de la typologie ETHOS : « Personnes en habitat précaire (Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement ; Occupation d'une habitation sans bail légal, Occupation illégale d'un logement ; Occupation illégale d'un terrain sans droit légal »), nous prenons appui sur un chiffre articulé par Médecins du Monde. Cette organisation connaît bien la problématique du sans-abrisme dans le canton de Vaud, puisqu'elle œuvre quotidiennement auprès des personnes concernées. Sur la base des permanences infirmières instaurées dans certains HU, MdM estime à 2'000, dont 500 femmes, le nombre de personnes sans-abris en Suisse romande en 2020 (cf. 24Heures du 08.12.2020). Toutes ces personnes ne se retrouvent bien entendu pas sur le territoire vaudois. **Sur cette base, nous estimons à environ 700 le nombre de sans-abris ainsi que de personnes en habitat précaire résidant actuellement dans le canton de Vaud.**

Cette 3<sup>e</sup> estimation se fonde sur deux considérations principalement : premièrement, le sans-abrisme se concentre sur les grandes zones urbaines (cf. Drilling et al. 2022), notamment parce que la densité des infrastructures (services et équipements) y est plus grande comparativement aux régions périphériques ou rurales, et deuxièmement, ce sont Genève et Lausanne qui constituent les plus grandes zones urbaines en Suisse romande (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/repartition-territoriale.html>, site consulté en mars 2023).

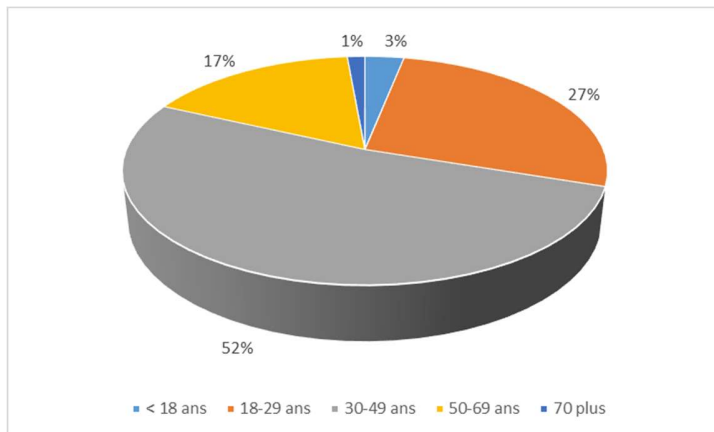
### 4.3 Typologie des usagers-ères HU

Après avoir étudié le nombre de personnes qui recourent à l'offre HU vaudoises ainsi que le nombre de nuitées enregistré et la durée du séjour dans ces structures, nous nous attachons à présent à caractériser les usagers-ères du point de vue de leur profil sociodémographique et de leur trajectoire de sans-abrisme. De la sorte, nous tenterons de fournir des réponses à la question de recherche no. 3 qui s'intitule : **Quelles sont les différentes typologies d'usagers-ères (trajectoire, mobilité, emploi, fréquence et durée d'utilisation, etc.) ?** Dans cet objectif, nous avons pris appui sur une analyse des données longitudinales (individuelles) des personnes ayant fréquenté un HU du dispositif vaudois entre 2018 et 2022.

Selon les experts-es du terrain interviewés-es et les professionnels-les actifs-ves dans les structures d'accueil, les profils des sans-abris sont très variés, de même que leurs trajectoires. Il semble dès lors difficile de créer des catégories signifiantes sur la base de certains critères, comme la problématique et les besoins actuels. Toutefois, certaines caractéristiques peuvent être dégagées des données. Précisons en premier lieu que le nombre d'usagers-ères recensés par le BR et Caritas cumulé sur les 5 ans de la période d'observation (2018-2022) est de 8'251. En ce qui concerne le profil sociodémographique, et plus précisément le **genre** des personnes fréquentant les HU, la part des usagères est de 15.4%. Cette part réduite se retrouve dans l'étude de Dittmann et collègues (2022) ; elle nous questionne. En effet, comparativement aux hommes, les femmes sont nettement moins nombreuses à chercher un accueil dans une structure d'hébergement de nuit d'urgence, alors qu'elles bénéficient, en tout cas dans le canton de Vaud, d'un accès privilégié en raison de leur vulnérabilité plus grande dans la rue. Si les femmes ne sont que peu visibles parmi les sans-abris, elles sont néanmoins touchées en nombre par le mal-logement et le logement précaire. Nous émettons l'hypothèse que les femmes privilégient d'autres solutions de logement (chez des tiers en échange de certains services, par exemple), ce qui signifierait que leur nombre parmi les personnes dans le besoin est largement sous-estimé dans les études scientifiques. Cela semble corroborer ce que les études scientifiques nous disent sur les besoins spécifiques de ce public. Comme l'a exprimé une responsable de structure : " il faut faire rentrer la rue" dans les hébergements d'urgence. Or l'espace public constitue un lieu de danger pour les femmes (Lieber 2008), encore plus lorsqu'elles sont sans-abris (Lanzarini 2003). S'il est aujourd'hui admis que les femmes sans domicile fixe n'investissent pas la rue de la même manière que les hommes (Braud & Loison 2022; Loison & Perrier 2019), on sait encore peu de choses sur les stratégies qu'elles mettent en place. Notons aussi que selon nos données, la durée du séjour varie considérablement entre femmes et hommes : en effet, la moyenne des femmes dépasse celles des hommes (34.8 et 29.1 nuits respectivement). Ceci peut s'expliquer, du moins pour ce qui est des HU BR, par le simple fait que les femmes sont attribuées au groupe G2, et qu'elles peuvent par conséquent bénéficier d'une réservation plus longue que les hommes.

Concernant l'**âge**, l'étendue des âges observés est très vaste, passant du bébé au senior âgé de 89 ans.

Figure 06 : Usagers-ères selon leur âge, 2018 à 2022



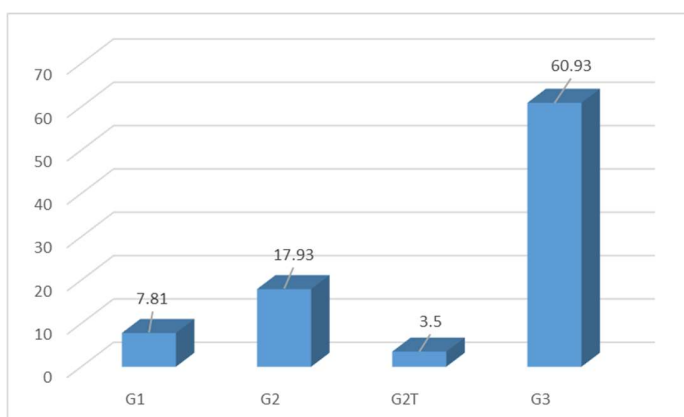
Source : données individuelles BR et Caritas 2018-2022 (N=8'240).

Parmi les usagers-ères, un peu plus de la moitié ont un âge compris entre 30 et 49 ans. Les mineurs ne représentent que 3%, et les personnes avancées en âge ( $\geq 70$  ans) que 1% du total. L'âge moyen se situe à 37 ans. Les mineurs-es passent, pour la moitié d'entre eux, entre 1 et 3 jours dans un HU, un séjour supérieur à 3 mois étant exceptionnel. A l'opposé, les personnes avancées en âge ( $\geq 70$  ans) se démarquent, comparativement aux autres groupes d'âge, par une part plus élevée de séjours longs ( $> 12$  mois). En effet, presque une personne sur six a recours à un HU pendant plus de 12 mois sur la période d'observation.

**Formation** : l'analyse des réponses collectées par questionnaire montre qu'un quart des usagers-ères du DHU n'ont pas suivi de formation au-delà de l'éducation élémentaire (école obligatoire, 40%). Quelques-unes ont suivi une formation professionnelle initiale (20%), voire supérieure (9%), et quelques-unes ont effectué des études du secondaire (gymnase, 20%), voire du tertiaire (Université ou Haute école, 11%).

Quant aux **catégories** recensées selon la typologie du BR, la répartition s'établit comme suit :

Figure 07 : Usagers-ères selon catégorie du bureau des réservations



Source : données individuelles BR 2018-2022 (N=5'400)

Précisons d'abord que cette information n'a pas été recensée dans près de 10% des cas. Cela concerne principalement les accueils hors réservation, effectués en urgence directement par un HU la nuit même de

l'évènement. Quant aux accueils pour lesquels cette information est connue, la majorité relève de la catégorie G3 (60.9%), suivie par la G2 (17.9%). Si les personnes de la catégorie G3 sont les plus nombreuses, leur nombre moyen de nuitées est par contre inférieur à celui des autres catégories, en raison des règles établies pour les réservations, comme nous l'avons montré dans la figure 3 plus haut dans le rapport. En effet, alors que la durée moyenne des personnes de la catégorie G1 est de 48 nuits, celle des membres du groupe G3 est de 28 seulement. La durée moyenne la plus longue est enregistrée par les membres du G2 ; elle se situe à 65 nuitées (celle du G2T à 52 nuitées). A partir de ces données, nous pouvons émettre l'hypothèse que ce sont, dans bien des cas, les femmes ou les personnes, soit avec une problématique médicale, soit avancées en âge qui présentent une durée de séjour relativement longue.

La **nationalité** des usagers-ères est relevée lors de la réservation d'un lit, mais sans vérification systématique par le biais d'une pièce d'identité, à l'exception des membres du groupe G1. L'indication fournie dans les relevés statistiques doit donc être interprétée avec prudence, d'autant plus que la nationalité ne dit rien du statut de séjour.

Tableau 08 : Usagers-ères selon les nationalités les plus représentées, 2018 à 2022

Nationalité	%
Roumaine	21.8
Nigériane	18.1
Française	8.9
Suisse	7.2
Algérienne	6.4
Espagnole	5.5
Marocaine	4.2
Italienne	3.9
Portugaise	2.7
Total	78.7

Source : données individuelles BR et Caritas 2018-2022 (N=8'182)

En ce qui concerne le **statut de séjour**, deux sources de données permettent d'avancer des chiffres empiriquement fondés : notre questionnaire original (qui repose, rappelons-le, sur un très petit échantillon, soit N=45) et les données statistiques du Phare. En effet, le Phare est la seule structure qui recense cette information à l'heure actuelle. Etant une entité relativement nouvelle, de très petite taille (10 lits) et située en périphérie de Lausanne (Nyon), les chiffres émanant du Phare ne sauraient dès lors être généralisés à l'ensemble des usagers-ères du DHU.

Tableau 09 : Statut de séjour des usagers-ères en 2022

	%	%
Statut	Quest.	Phare
Suisse	6.7	9.8
Permis C/Ci	6.7	3.9
Permis B	4.4	3.9
Permis L	2.2	0.5
Permis G	2.2	0.5
Permis F, N, S	0	0
Sans Papiers	44.4	72.9
Sans indication	33.3	8.4
Total	99.9	99.9

Sources : questionnaire original (N=45) et données individuelles du Phare (N=214)

Le tableau met en exergue que la part des personnes de nationalité suisse ou avec un statut de séjour (permis C/Ci, B) est d'un cinquième environ (18% selon nos chiffres, et autant selon les statistiques du Phare).

Une partie quantitativement importante des sans-abris serait donc sans statut de séjour valable ; quelques-uns ont des visas Schengen valables 90 jours, d'autres des permis L, d'autres encore des permis G (frontalier). Dans ces relevés statistiques, les titulaires d'un permis F (réfugié à titre provisoire), N (requérant d'asile) et S (personne vulnérable) ne sont pas représentés.

La comparaison avec l'étude genevoise (Bonvin et al. 2021) montre que les caractéristiques sociodémographiques identifiées dans notre enquête sont similaires en ce qui concerne le genre et l'âge ; le niveau de formation n'a pas été investigué par leur étude. La différence la plus marquée apparaît au niveau du statut de résidence et la durée du séjour dans un HU. En effet, dans notre étude, les personnes concernées de nationalité suisse ou avec un statut de résidence (B ou C) comprennent une part de 18%, alors que dans l'étude genevoise, elle n'est que de 13%. L'étude PAPU-HU quant à elle compte 12% d'usagers-ères de nationalité suisse, et parmi les personnes de nationalité étrangère, 78% sont sans statut de séjour légal. Il est possible que cette divergence soit due à un biais méthodologique. En effet, si le questionnaire utilisé dans le cadre de la présente étude a été auto-administré, celui mobilisé par les équipes de Unisanté (Vaud) et de l'Université de Genève a bénéficié d'une aide au remplissage en cas de besoin. Nous ne pouvons dès lors exclure une surreprésentation de personnes résidentes ou avec un statut de séjour.

Pour ce qui est de la **trajectoire de mobilité et de sans-abrisme**, nous pouvons retirer quelques informations des données collectées par questionnaire, sachant toutefois que le faible nombre de répondants-es (N=45) ne permet en aucun cas de généraliser sur l'ensemble des sans-abris présents-es sur le territoire vaudois. Nos données montrent que parmi les sans-abris, 77% vivent dans le canton de Vaud depuis moins d'une année. Parmi ceux-ci, 20% sont venus d'autres cantons et 80% d'autres pays, dont notamment la Roumanie, le Nigéria, ainsi que la France, l'Espagne et l'Italie. Environ deux tiers des répondants-es (64%) cherchent à s'établir dans le canton, le reste indique être de passage. Les raisons qui ont amené ces personnes dans le canton de Vaud sont, trouver du travail (74%), rejoindre la famille ou des amis (7%), et obtenir un traitement

médical (7%). 7% indiquent être en transit. L'étude PAPU-HU fournit quelques précisions intéressantes au sujet des trajectoires de sans-abrisme. Elle précise que "Certaines personnes rencontrées vivent sans domicile fixe depuis plusieurs années (...). Leur hébergement dans des structures d'urgence est caractérisé par le long terme, sur fond de précarité durable (...). Dans ces situations, l'isolement social est important, les soutiens familiaux ou d'amis-es proches semblent peu nombreux et le recours à l'aide d'urgence représente le dernier filet de sécurité. A l'isolement social s'ajoutent systématiquement une précarité de l'emploi et un impact sur la santé." (Stadelmann et al., p. 36). En effet, dans notre étude aussi, la part des répondants-es qui indiquent avoir des connaissances ou de la famille dans le canton de Vaud est faible (7%). Cela peut expliquer les besoins en matière de conseils et de soutiens relevés par la majorité d'entre eux et elles. Parmi les structures fréquentées figurent le Point d'eau, la Soupe, le Point d'appui, Caritas, le Sleep-in et l'Hôpital. Certaines fois, ce sont des indications très générales qui sont fournies, par exemple de type "institutions", "associations", "social", ou encore "gens dans la rue". Un répondant indique être suivi par un professionnel de l'AI. Les informations fournies font apparaître aussi un manque d'informations ("je ne trouve pas", ou "ne sais pas"), comme un certain désarroi ("personne ne veut m'aider"). Les entretiens qualitatifs menés avec les sans-abris vont dans le même sens. Les personnes rencontrées font toutes état de difficultés à comprendre le système d'aide ou de méconnaissance sur les leviers à activer ou les instances à solliciter.

Au niveau du **travail**, plus de la moitié des sans-abris ayant rempli le questionnaire ont travaillé contre une rémunération au cours des 12 derniers mois (54%, 8 personnes n'ayant pas fourni d'indications). La plupart du temps, il s'agissait, soit d'un travail irrégulier (quelques jours ou semaines par ci et par là), soit d'un travail via une agence de placement. Environ un quart (25%) des personnes ayant travaillé contre une rémunération disposait d'un contrat à durée indéterminée, et un autre quart a travaillé sans contrat. Les personnes au bénéfice d'un CDI étaient principalement des personnes de nationalité suisse ou titulaires d'un permis de séjour (B) ou d'établissement (C, Ci). Le salaire réalisé par cette activité, selon les indications fournies par les répondants-es, est souvent irrégulier ou très modeste (inférieur à CHF 1'000.—) par mois.



Tableau 10 : Profil des répondants-es (en %)

		Gutjahr et al.	Stadelmann et al.	Dittmann et al.
Genre	Femme	15	14	17
	Homme	85	86	83
Âge	Moyenne	37	39	40
Formation	Ecole obligatoire (achevée ou non)	40	n.r.	53
	Formation professionnelle initiale	20	n.r.	19
	Formation professionnelle sup.	9	n.r.	- <sup>1</sup>
	Ecole d'enseignement général	20	n.r.	11
	Haute école	11	n.r.	11
Nationalité	Suisse	7	12	17
	Europe de l'Est	22	29	24
	Afrique Sub-Saharienne	18	30	12
	Afrique du Nord	11	11	22
	Europe de l'Ouest	9	16	22
Statut de séjour	Permis C	7	n.r.	4
	Permis B	4	n.r.	5
	Permis L	2	n.r.	2
	Permis G	2	n.r.	0
	Sans papiers	44 <sup>2</sup>	78	61
Travail rémunéré au cours des 12 derniers mois	Oui <sup>3</sup> , dont	54		n.r.
	Avec contrat de travail	11	14	7
	Sans contrat, travail irrégulier	55	-	43

n.r. non relevé / non pertinent

\* Etude Gutjahr et al. (HETS-FR, 2023) : Questionnaire (N=45) et données exhaustives BR et/ou Caritas

\*\* Etude Stadelmann et al. (Unisanté, 2022) : Questionnaire (N=149)

\*\*\* Etude Dittmann et al. (FHNW, 2022) : Enquête en face à face (N=543)

En schématisant quelque peu le tableau, on peut résumer que les 3 études semblent largement converger en ce qui concerne le profil socio-démographique des répondants-es sans-abris : il s'agit majoritairement d'hommes dont l'âge moyen est d'une quarantaine d'années, de ressortissants étrangers en provenance principalement de l'Europe de l'Est et de l'Afrique subsaharienne et sans statut légal en Suisse. Relevons

<sup>1</sup> Pas de distinction entre la formation professionnelle initiale et supérieure

<sup>2</sup> S'y ajoutent vraisemblablement la majeure partie des personnes n'ayant pas fourni de réponse à la question

<sup>3</sup> Chiffres difficilement comparables en raison des définitions divergentes du travail comme activité génératrice de revenu.

toutefois la présence d'usagers très avancés en âge dans les trois études. Au niveau du travail rémunéré, la comparaison entre les résultats se heurte à des définitions et des conceptions divergentes de la notion de travail. Dans la présente étude, toutes les activités génératrices de revenu ont été considérées. L'étude Stadelmann et al. s'intéresse, non pas au travail rémunéré en premier lieu, mais aux principales sources de revenu, y compris celles provenant des assurances sociales. Elle ne distingue cependant pas de manière systématique entre travail avec ou sans contrat. Enfin, Dittmann et collègues quant à eux, adoptent comme référence le travail régulier basé sur une relation contractuelle. En dehors de ces nuances, et toujours en schématisant la situation, on peut retenir qu'environ la moitié des sans-abris a exercé une activité génératrice de revenu au cours des 12 mois précédant la collecte de données, dont une minorité seulement dans le cadre d'une relation contractuelle, que ce soit en CDI ou en CDD (distinction pas montrée dans le tableau).

#### 4.4 Les problématiques identifiées qui ne peuvent être résolues dans le dispositif actuel

En réponse à la question no. 5 : ***Quels sont les profils d'usager-ères qui n'ont pas d'autres solutions que l'hébergement d'urgence et comment l'offre pourrait évoluer pour mieux répondre à leurs besoins, par exemple en segmentant l'offre en fonction des publics (travailleurs-euses, femmes, familles, personnes vulnérables, ...)*** ? nous allons dans un premier temps reprendre les réponses fournies dans le cadre du questionnaire puis compléter par celles relevées par entretien auprès des professionnels de terrain ainsi que les acteurs-trices en lien avec le dispositif HU. Toutefois, la question, formulée ainsi, ne permet pas de répondre aux problématiques identifiées par les professionnels-les que nous avons rencontrés-es.

En effet, les personnes qui font appel aux hébergements d'urgence n'ont en général pas d'autres solutions ou, pour certaines, ne connaissent pas, ou ne recourent pas à d'autres solutions existantes. D'autres dispositifs, tel que celui de l'EVAM, ont le mandat de loger certaines catégories de personnes, mais ces dernières ne les utilisent pas toujours et ceci pour différentes raisons – peur de l'expulsion du pays, non adéquation de l'offre et des besoins – comme nous l'avons évoqué dans les points relatifs au non-recours. Par contre, il nous semble intéressant de relever des problématiques spécifiques, auxquelles le dispositif actuel ne peut pas répondre, ou en tout cas pas de manière optimale.

Les professionnels-les et experts-es interrogés-es dans le cadre de notre étude ont été invités-es à donner leur vision relative à la pertinence d'une offre segmentée en fonction de certaines caractéristiques du public cible, dont notamment le genre, l'unité sociale (individu, couple, famille), la situation sur le marché du travail et les problématiques particulières (troubles psychiques, addiction, mobilité réduite, etc.). Cinq groupes ont ainsi été identifiés :

1. Personnes qui travaillent
2. Femmes avec ou sans enfants
3. Personnes vieillissantes ou atteintes dans leur santé
4. Personnes atteintes de troubles psychiques
5. Personnes en situation de toxicodépendance

#### 4.4.1 La situation des travailleurs-euses en hébergement d'urgence

En complément aux indications fournies par le questionnaire, nous pouvons relever que la problématique des personnes en emploi sans perspective de stabilisation de leur situation a souvent été relevée dans le cadre des entretiens menés avec les sans-abris, mais également des responsables de structures ou des veilleuses de nuit. En effet, les types d'emploi auxquels les sans-abris ont accès sont souvent caractérisés par de bas revenus, l'absence d'un contrat de travail et une durée déterminée, très variable, qui ne permet pas réellement de quitter le dispositif d'aide, comme le mentionne une responsable de structure (fondation) : "en fait, il faudrait agir. Non pas sur l'hébergement d'urgence, mais sur ce qui l'entoure, c'est-à-dire le marché du travail qui engage des gens de manière saisonnière et puis, qui les met au chômage ou qui les exclut".

Les personnes interviewées ont fréquemment mentionné l'imbrication de la problématique du travail précaire avec la difficulté d'accès à des baux à loyer, sans forcément en comprendre les raisons, ainsi que la difficulté d'obtenir un permis de séjour. Deux éléments semblent saillants. D'abord le type de permis auquel ces personnes peuvent prétendre. En effet, les sans-abris de nationalité étrangère engagés via des agences de placement, même s'ils sont détenteurs d'un contrat de durée indéterminée, se voient attribuer un permis L qui de fait ne leur ouvre pas l'accès à un logement. En effet, le Service de la population (SPOP) ne reconnaît pas les CDI des agences de placement comme des documents donnant droit à l'octroi d'un permis B. D'autres personnes rencontrées se trouvent dans l'impossibilité de pouvoir régulariser leur situation faute d'une adresse jugée valable par les autorités quand bien même elles disposent d'un contrat de travail. Comme le mentionne un responsable de structure (étatique) : "pour obtenir un permis, il faut qu'il soit inscrit au contrôle des habitants. Mais pour être inscrit au contrôle des habitants, il faut une adresse, mais pour avoir une adresse, il faut un permis. Et puis l'hébergement d'urgence en tant que tel n'est pas considéré comme une adresse valable auprès du contrôle des habitants pour obtenir un permis de séjour (à l'exception des hébergements du 14 avril à Renens)". Cela signifie qu'il y a bien des sans-abris qui ont du travail, parfois même avec un contrat à durée indéterminée, mais qui ne peuvent accéder à un logement pour eux.

Les hébergements d'urgence ne sont pas adéquats pour ces personnes compte tenu de leur situation et de leurs besoins. Certaines d'entre elles travaillent dans la construction et ont des horaires qui débutent très tôt le matin, parfois dans d'autres cantons ; d'autres travaillent dans le secteur de la restauration et rentrent tard dans les structures mais doivent se lever lorsqu'elles ferment, soit généralement vers 8h00 du matin. Ces situations peuvent être sources de tensions, d'abord pour les personnes concernées elles-mêmes, mais aussi pour la cohabitation avec des sans-abris n'ayant pas les mêmes besoins.

#### 4.4.2 La situation des femmes avec ou sans enfants

Nous avons déjà relevé plus haut que les femmes sont peu représentées parmi les personnes qui fréquentent un HU, alors qu'en tant que sans-abris, elles constituent un groupe particulièrement vulnérable, notamment à cause du danger que représente la vie dans la rue. Ne s'y sentant pas en sécurité, elles semblent éviter les HU dans la mesure du possible. Le récent projet pilote mis sur pied à Renens (Maison des Lionnes) semble répondre à un besoin identifié à la fois par des travailleuses sociales et des femmes directement concernées par le sans-abrisme. La structure est cependant réservée aux femmes sans enfant, avec un projet de vie et capables de s'acquitter du montant d'un loyer, ce qui en limite sa portée. De fait, ce sont principalement de très jeunes femmes qui sont dans la structure.

De manière générale, le dispositif en Suisse n'est que peu orienté en direction des femmes. Le Sleep-in femmes à Genève, a tenté de répondre à ce besoin spécifique. D'autres HU proposent des chambres pour femmes ou pour les familles, voire des étages entiers, comme à l'Etape. Mais les entrées dans les dispositifs et les espaces communs sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes et cette mixité semble poser problème. Comme l'ont montré d'autres études, "les dispositifs à destination des femmes sont souvent pensés sur le modèle masculin, dans une optique universaliste qui nie leurs spécificités et leurs caractéristiques" (Braud et Loison 2022, p.132). Il est intéressant de noter que les femmes sont plus souvent prises en charge par les dispositifs de lutte contre la violence conjugale ou la prostitution (Braud et Loison 2022), ce qui confirme le constat que les dispositifs de lutte contre le sans-abrisme sont souvent pensés à la périphérie d'autres problématiques : de violence intrafamiliale ou de toxicodépendance notamment.

Les femmes rencontrées au cours des observations ethnographiques sont en général très jeunes, âgées de moins de 30 ans. Elles veulent avant tout stabiliser leur situation, et cherchent donc des logements pérennes et dans certains cas à sortir des situations de violence. Par conséquent, ce sont plus spécifiquement des hébergements de transition qu'il faudrait mettre en place pour ce type de public avec des critères assouplis, tandis qu'un dispositif de mise à l'abri spécifique ne répondrait probablement pas à leurs besoins, sauf pour répondre à une urgence. C'est ce que montrent également les résultats de l'enquête de Braud et Loison (2022) en France sur les structures de mise à l'abri pour femmes qui n'ont pas réussi à atteindre leur public à cause de l'inadéquation entre l'offre et les besoins. D'après les professionnels-les de terrain, les femmes sont plus souvent présentes dans les structures qui proposent un hébergement sur une durée plus longue qu'une halte ou une mise à l'abri, comme c'était le cas au Répit, avant que la structure ne modifie ses critères d'accès au cours de l'hiver 2022-23. Précisons toutefois que la composition familiale semble jouer un rôle important ; qu'elles soient en couple ou en famille, leurs besoins ne seront pas les mêmes. Certains-es professionnels-les mentionnent par exemple la difficulté pour les familles de s'insérer dans des dispositifs qui séparent les hommes et les femmes. A la question du genre, s'ajoute celle des personnes LGBTQIA+ qui sont également invisibles dans le DHU. Des personnes interviewées nous ont d'ailleurs rendues attentives sur l'enjeu que constitue l'invisibilisation de certaines catégories de personnes pour qui le dispositif n'est pas pensé. Il s'agit dès lors de mettre en place des structures qui ne soient pas excluantes.

#### **4.4.3 La situation des personnes vieillissantes et/ou atteintes dans leur santé**

La recherche sur la santé des personnes sans-abris en Suisse est peu développée à ce jour (cf. Lutz 2016). Une étude réalisée par Jackson et collègues (2016) montre que l'état de santé des personnes sans-abris est fortement influencé par l'extrême précarité de leurs conditions de vie : « La morbidité et la mortalité des sans-abri est sans commune mesure avec la population générale, particulièrement chez les jeunes et les femmes » (op. cit. p. 1672). Pour la France, Cha (2013) relève une espérance de vie de 47,6 ans, soit une bonne trentaine d'années de moins par rapport à la population générale de ce pays. La même étude montre une prévalence élevée de troubles psychiques et psychiatriques dans cette population.

Les professionnels-les rencontrés-es mentionnent à l'unisson que les problématiques psychiques ou psychiatriques sont très difficiles à encadrer pour les équipes, d'une part parce qu'elles ne sont pas formées pour les prendre en charge et d'autre part parce que les le HU ne sont pas pensés pour répondre aux besoins de ces personnes. L'architecture même des lieux n'est pas toujours adéquate : espace commun et promiscuité, accès par des escaliers pour les personnes atteintes dans leur santé ou chambre sans

surveillance. La collaboration avec les institutions psychiatriques semble aussi délicate, à la sortie d'institution, certaines personnes n'ont pas de lieu où se rendre et font alors appel aux DHU dans l'urgence.

La question de l'âge et de la santé est donc centrale pour donner des réponses adéquates aux personnes sans domicile qui n'ont plus de possibilité de se réinsérer sur le marché du travail et pour lesquelles des solutions pérennes sont nécessaires.

#### **4.4.4 La situation des personnes toxicodépendantes**

Les acteurs-trices de terrain nous ont renseigné sur l'inadéquation d'un dispositif conditionné à des horaires (d'arrivée, de départ mais aussi de pouvoir entrer et sortir à sa convenance) pour les personnes en situation de toxicodépendance. Pour ces dernières en effet, il semble impossible de pouvoir respecter les horaires contraignants, surtout quand elles se trouvent en phase de consommation active. Certaines structures inconditionnelles, comme le Répit, sont adéquates pour répondre à ce type de public et les professionnels sont formés-es à l'échange de matériel stérile. Mais cela nécessite alors de disposer d'un local d'échange de matériel stérile et de nouvelles formations chaque année avec les nouvelles équipes (pour rappel, le Répit n'est ouvert que l'hiver et sans garantie pour l'année suivante, car cela dépend notamment des budgets de la ville). Cependant, la rencontre de différents publics dans une même structure peut poser des problèmes de vie en communauté. N'oublions pas qu'une partie du public présent dans les HU a d'autres besoins : s'occuper de ses enfants, se lever le matin pour aller travailler, se soigner, etc. Une mise à l'abri inconditionnelle couplée à un hébergement d'urgence destiné aux personnes en situation de toxicodépendance semble être une solution adéquate.

### **4.5 Comparaison avec la typologie élaborée dans le cadre de l'étude PAPU-HU**

Afin de mieux cerner les besoins des groupes identifiés dans le cadre de notre étude, nous avons établi un lien avec la typologie élaborée dans le cadre de l'étude PAPU-HU (2022). En effet, prenant appui sur une analyse des trajectoires de sans-abrisme, cette dernière fait ressortir quatre catégories d'usagers-ères :

- a) Personnes ayant perdu leur logement récemment (quelques mois)  
Leur objectif est de retrouver un domicile dans les plus brefs délais. Les HU constituent pour elles une solution d'urgence. Si elles ont besoin d'un soutien social, c'est le plus souvent de manière ponctuelle et ciblée sur la recherche d'un logement autonome.
- b) Personnes sans domicile fixe depuis plusieurs années avec des enjeux de réinsertion important.  
Leurs besoins sont multiples et visent, outre l'accès à un logement autonome, la stabilisation de leur situation au niveau global (santé, social, finances, emploi, etc.). Les HU constituent pour elles une solution de refuge.
- c) Personnes sans-papiers provenant essentiellement de l'Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie) ou de pays tiers qui éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Les HU représentent pour elles un point de chute.
- d) Travailleurs-euses frontaliers-ères et/ou saisonniers-ières. Généralement employés-es pendant la journée, l'accès aux HU représente pour eux et elles une solution temporaire à moindre coût.

Les travailleurs-euses ont été identifiés-es dans les deux études comme une catégorie d'usagers-ères avec des besoins spécifiques. Lorsqu'ils et elles disposent d'un contrat de travail, un accès privilégié aux HU leur est accordé. Cependant, le recours aux hébergements d'urgence constitue une solution par défaut, motivée principalement par le manque de logements abordables, accessibles rapidement et pour une durée limitée dans le temps. La présence de travailleurs-euses dans les hébergements d'urgence interroge : ils ne correspondent pas à la définition du sans-abrisme au sens strict, ne vivant pas une situation de grande pauvreté, mais se trouvent de facto confrontés à une difficulté de logement.

Les personnes sans domicile fixe depuis des années cumulent souvent plusieurs problématiques, que ce soit dans le domaine de la santé, du statut de séjour (non régularisé) ou de la désaffiliation sociale. Certaines d'entre elles, telles les sans-papiers, n'ont pas droit à d'autres prestations sociales, alors que d'autres choisissent de ne pas mobiliser leur droit aux dispositifs sociaux, tel l'aide sociale ou les assurances sociales, par crainte des critères d'accès et de maintien dans la prestation (cf. le chapitre suivant). Cette deuxième catégorie de personnes aurait besoin d'un accompagnement individualisé, d'un suivi social soutenu afin de pouvoir améliorer, voire stabiliser leur situation quand cela est possible. Les HU ne constituent pas des solutions adaptées pour elles, n'étant pas en mesure d'assurer cet accompagnement social.

Quant aux personnes ayant récemment perdu leur logement, dont des familles (monoparentales), leur besoin de soutien peut certes être ponctuel, comme relevé dans l'étude PAPU-HU. Or, dans bien des cas, ces personnes vivent des situations qui peuvent se révéler beaucoup plus complexes, notamment lorsque des problématiques diverses se conjuguent, telle la perte de travail, l'endettement, le divorce, la violence conjugale, etc. Dans ce cas-là, les besoins d'accompagnement social peuvent également être importants.

## 4.6 Les prestations, les ayants droits et le non-recours

### **Q6 À quelles prestations (logement, EVAM, RI, soins, etc.) les usagers ont-ils droit et, le cas échéant, pour quelles raisons ne font-ils pas valoir ces droits ?**

Comme mentionné au chapitre 1.1 relatif au contexte de l'étude, en matière de droits sociaux des personnes sans-abris dans le canton de Vaud, les bases légales de référence sont, outre la Constitution fédérale, la constitution vaudoise, la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et la Loi sur l'aide aux requérants-es d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA). Précisons d'emblée que le sans-abrisme en lui-même n'ouvre aucun droit spécifique en Suisse (cf. Drilling et al. 2022).

En examinant plus en détail la question des droits sociaux des personnes sans-abris, en raison des dispositions légales en vigueur, il est nécessaire de distinguer la situation des citoyens-nes et des personnes avec statut légal (principalement les titulaires de permis B et C) de celle des personnes sans statut de séjour légal. Les premiers-ères ont droit à l'aide sociale, respectivement au RI. Sur la base des données originales collectées dans le cadre de la présente étude, nous estimons à environ 20% la part des usagers-ères du DHU qui ont droit au RI. Ce droit comprend l'aide matérielle (aide sociale au sens strict) et les prestations sous conditions de ressources (PCR) en amont de l'aide sociale. De plus, pour les habitants-es de Lausanne, le droit au RI ouvre un accès aux prestations du dispositif aide sociale au logement DASL (parc de logement comprenant, entre autres, des logements provisoires, des logements sociaux et des chambres d'hôtel conventionnées). Toutefois, seule une partie des personnes sans-abris recourent à l'aide sociale, pour des

raisons qui seront explicitées plus loin dans ce sous-chapitre. L'étude de Dittmann et collègues (2022) estime à 11% le part des sans-abris qui fait usage de ce droit.

La situation des sans-abris sans statut légal (« sans-papiers ») est nettement plus précaire. Certains-es d'entre eux et elles sont de passage, ne restant que quelques jours dans le canton. D'autres en revanche y vivent pendant des mois, voire des années. Ils et elles n'ont pas droit à l'aide sociale ordinaire. La Constitution fédérale garantissant les droits humains inaliénables à toutes les personnes se trouvant en Suisse indépendamment de la durée de séjour, les sans-papiers bénéficient eux aussi de certains droits sociaux fondamentaux. Ces droits leur permettent de recevoir une aide d'urgence généralement sous la forme de prestations en nature, dont notamment la nourriture, un lit, des habits et les soins médicaux de base. En matière de soins plus spécifiquement, contrairement aux résidents-es permanents-es, la plupart des sans-papiers n'ont pas d'assurance maladie, pour diverses raisons, dont la méconnaissance du système de santé suisse, les barrières administratives et le prix élevé des primes d'assurance maladie. L'accès aux soins est pourtant assuré pour toute personne présente en Suisse, quel que soit son statut légal, en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). S'il existe un droit aux soins médicaux de base, des difficultés peuvent apparaître sur le terrain, par exemple lorsque des sans-abris (parfois aussi sans-papiers) se font renvoyer de l'hôpital ou lorsque des maladies chroniques exigent un traitement plus conséquent.

Dans notre étude, la part des sans-papiers s'établit à 72.9% (données du Phare). Comme relevée plus haut, les indications relatives au statut de séjour en notre possession ne sauraient être considérées comme représentatives. C'est la raison pour laquelle nous proposons de tenir compte des chiffres établis par Dittmann et collègues (2022) qui, dans le cadre de leur étude, avancent une proportion de sans-papiers égale à 61%. L'établissement vaudois pour l'accueil des migrants EVAM est l'organisme chargé de leur venir en aide. Il leur attribue un logement, généralement collectif, auquel s'ajoutent des espaces de rencontre. Toutefois, les sans-abris migrants-es sans statut officiel préfèrent éviter ces lieux, par crainte de renvoi dans leur pays d'origine, comme relevé par plusieurs interlocuteurs-trices interviewés-es dans le cadre de la présente étude.

Le non-recours aux prestations sociales peut recouvrir différentes formes. Il peut s'agir d'une non-connaissance lorsque l'offre n'est pas connue ou d'une non-réception, lorsque l'offre est connue, demandée mais pas reçue. Il peut aussi s'agir d'une non-demande, lorsque l'offre est connue mais que les personnes décident de ne pas en faire usage, ceci pour différentes raisons (Warin 2016). Les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude ont fait l'expérience de ces différentes formes de non-recours. Comme dans le cas de Joachim qui explique ne pas connaître le bureau des réservations et préfère aller au Répit, structure bas-seuil inconditionnelle. Nous le rencontrons pendant la période de fermeture du Répit par la fondation Mère Sofia, mais gérée alors en urgence par la Ville de Lausanne, dans un dispositif un peu différent : limitation du nombre de places et accès surveillé par la présence de deux agents de sécurité. Il explique alors en entretien que le « nouveau Répit » ne répond plus à ses besoins, en particulier par rapport à la conditionnalité de l'offre, l'accès sécurisé et les horaires contraignants, qui le « met mal à l'aise ». Outre la non-connaissance du bureau des réservations, il s'agit aussi d'un renoncement qui est raisonné (Leresche 2019) à la seule structure connue par lui.

Les études existantes sur le non-recours ont montré la relative porosité des différentes formes de non-recours. On peut en effet renoncer à un droit connu et en même temps ne pas bénéficier d'une aide que l'on

ne connaît pas. De la même manière, les pratiques de non-recours sont mouvantes. Les situations où des personnes renoncent complètement et de manière durable à l'ensemble de leurs droits, sont très rares, voire exceptionnelles. L'Etat social recouvre en effet un large éventail de droits mais aussi de services : soins à domicile, hébergements d'urgence, prestations de soins communautaires, services à la personne, etc. De plus, l'architecture des politiques sociales en Suisse est relativement complexe, due au système fédéraliste qui voit chaque canton être souverain dans la gestion des problèmes publics, mais aussi à la répartition par dicastère des questions sociales. Dans ce contexte, le recours aux droits et aux services est relativement complexe et de ce fait, leur utilisation ou leur non-utilisation par les publics concernés difficile à saisir. Dans le cadre de cette étude, nous avons essayé de rester attentives aux multiples dimensions du rapport aux droits des individus et avons porté attention aux stratégies individuelles et collectives qui permettent aux personnes de survivre soit quand elles renoncent à des droits soit quand elles n'y ont pas accès. Il s'agit cependant d'observations partielles, limitées par le temps à disposition pour réaliser cette étude.

L'étude du logement à la rue du Simplon à Lausanne, destiné à devenir un projet de type *housing first* (voir la discussion sur les définitions de ce modèle dans la partie 2.2.2) avait déjà fait état de pratiques de non-recours par ses habitants-es : "des personnes disposant d'un droit de résidence en Suisse et qui ont théoriquement droit aux prestations de l'aide sociale se trouvent également dans les hébergements d'urgence. Leur non-recours à l'aide sociale participe à leur dénuement. Certain-e-s craignent de perdre leur permis en raison de la condition de ne pas dépendre durablement et dans une large mesure de l'aide sociale (art. 63c LEI), une condition d'« intégration » à laquelle la prolongation du permis est soumise. Et d'autres refusent de recourir à l'aide sociale" (Martin et al. 2021, p. 10).

Dans le cadre de notre étude, nous avons également rencontré des situations de non-recours, qu'elles soient par méconnaissance, dans le cas par exemple de Joachim mentionné ci-dessus, qui ne connaît pas le système du bureau des réservations, par non-réception, comme dans le cas de Jacques, en instance de divorce et qui ne sait pas comment faire recours à une demande de réévaluation du droit à l'aide sociale, ou encore de non-demande qui concerne une large partie des personnes en situation de toxicodépendance et qui ne trouvent pas dans le dispositif existant un fonctionnement compatible avec leurs impératifs, comme nous avons pu le constater lors de notre soirée d'observation avec l'EMUS.

Les raisons du non-recours au DHU sont donc variées, nous en recensons quelques-unes ici :

- Manque d'information, services non-connus

Comme nous l'avons évoqué plus haut, certains services ne sont pas connus et/ou les informations concernant leurs prestations sont difficiles à trouver. Le travail que fait l'EMUS et les correspondants-es de nuit, notamment, sont en ce sens précieuses puisqu'il s'agit d'aller à la rencontre des publics et de les orienter dans le réseau. Les associations et les mouvements citoyens jouent également un rôle important, mentionnons ici la Maraude qui distribue des repas et des habits dans différents points de la ville.

Relevons également qu'un flyer présentant les aides d'urgence existant à Lausanne est distribué chaque année dans l'entier du réseau à des milliers d'exemplaires, et représente un outil très utilisé par les professionnels-les. Il ressort néanmoins que des prestations restent peu connues par certains acteurs du réseau et notamment les veilleurs-euses de nuit dans les structures HU.



- Accessibilité compliquée ou coûteuse

Les horaires d'accès aux prestations font partie des critères de non-accessibilité aux droits, mais aussi le fait que certaines prestations peuvent être disséminées sur un territoire. La centralisation de l'Etape, de l'Espace, du bureau des réservations et de la soupe populaire sur un même lieu est en ce sens très intéressante pour répondre aux difficultés d'accès au dispositif.

- Barrières sociales : comme la peur d'être stigmatisé ou une crainte d'être mis-e en danger

C'est le cas des personnes sans statut légal qui craignent d'être expulsées ou des femmes pour qui l'espace public est dangereux.

- Barrières administratives : difficultés à réaliser les démarches de manière autonome

Comme nous l'avons relevé plus haut, l'architecture des politiques sociales est complexe et l'activation des droits demande des connaissances préalables et un savoir-faire spécifique. D'où l'importance des permanences sociales qui existent dans différents lieux.

- Barrières physiques : difficultés d'accès pour des personnes à mobilité réduite

Il s'agit là d'un point important mais peu thématiqué dans les recherches actuelles, celle de l'accessibilité du dispositif pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Un récent rapport (Carotenuto-Garot 2020) en France montre qu'il est nécessaire de créer un réseau de compétences spécifiques en matière de handicap dans les dispositifs, voire même d'avoir des référents-es handicap dans les structures. Dans le cadre de cette étude nous avons en effet rencontré des personnes qui sont limitées dans leur accès à certains HU.

- Conditionnalités pour l'accès aux droits

La recherche sur le non-recours a largement informé que les conditions d'accès aux droits constituent un frein à l'activation de ces derniers. Les critères d'accès et de maintien dans la prestation sont souvent évoqués par les personnes rencontrées, comme c'est le cas de Aurélien qui quitte le dispositif du revenu d'insertion et décide de vivre sous tente en forêt pour s'épargner le contrôle effectué par l'Etat social via la mise sous condition de l'accès aux droits. En effet, l'accès et le maintien dans la prestation sont conditionnés à des devoirs, comme celui d'apporter la preuve du besoin (p. ex. montrer ses relevés bancaires) ou celui de tout faire pour quitter le dispositif (en participant à des emplois temporaires par exemple que la personne ne peut que difficilement refuser d'effectuer). Il renonce également aux autres dispositifs existants, notamment les hébergements d'urgence, préférant se tenir à l'écart des droits et de ce qu'ils représentent.

- Une offre très limitée dans les régions périphériques

La centralisation de l'offre dans la Ville de Lausanne est certes intéressante, notamment parce qu'elle est étroitement liée au dispositif bas-seuil riche et diversifié, mais limite de fait l'accès au dispositif pour les personnes se trouvant en périphérie. Nous devons en effet conclure que l'offre est insuffisante hors Lausanne et hors des centres urbains.

## 4.7 Organisation des solutions d'hébergement

### **Q4 Comment s'organisent-ils et elles dans leurs solutions de logement (entre les hébergements d'urgence et les autres solutions de logement) ?**

Cette question invite à considérer, outre le recours aux hébergements d'urgence, la dimension informelle du sans-abrisme. Dans le cadre de la présente étude, elle a trouvé des réponses principalement au travers des entretiens réalisés auprès des personnes concernées, qu'elles aient ou non recours aux prestations du dispositif HU. En effet, il nous semble important de relever dans ce contexte que les « solutions » de logement en dehors des hébergements d'urgence sont très variées, comprenant autant l'accueil transitoire dans une structure institutionnelle, chez des connaissances ou des membres de la famille que la sous-location dans des conditions parfois extrêmement précaires, par exemple en échange de services sexuels, le passage de nuits dehors ou dans des squats. Les entretiens avec les équipes des veilleurs-euses de nuit dans les structures HU ont amené des compléments importants à une meilleure compréhension des différentes solutions adoptées par les sans-abris, tout comme les entretiens avec les responsables des centres d'accueil bas-seuil ainsi que l'observation effectuée en accompagnant l'équipe EMUS pendant une nuit.

Ainsi, nous pouvons amener quelques constats basés des situations observées pendant l'enquête ou relatés par une partie des personnes rencontrées. Pour un examen attentif de l'ensemble des stratégies mises en place par les personnes touchées par la précarité résidentielle, il faudrait réaliser une enquête qualitative plus longue et spécifiquement dédiée. L'étude réalisée dans le cadre de ce mandat permet cependant de rendre compte que les personnes sans-abris ont des pratiques variées de recours aux structures d'aide existantes, et qu'elles utilisent d'autres solutions d'hébergements, soit quand les hébergements sont pleins, soit quand elles préfèrent faire autrement. Nous recensons ici quelques-unes des stratégies mises en place et relatées par les personnes rencontrées.

- Dormir dans un hall de banque pour une personne en situation de handicap qui ne veut pas aller dans un HU, car pas adapté (escaliers), ou alors il faut aller dans une autre ville et c'est trop loin ensuite pour revenir là où elle a mis ses affaires chez une connaissance
- Dormir dans des toilettes publiques ou dans des anciennes toilettes publiques désaffectées
- Campements dans un parc, une forêt
- En journée, passer son temps dans les bus, les bibliothèques
- Passer une nuit aux urgences hospitalières
- Chez des amis, des connaissances
- Squats
- Dans sa voiture
- Kiosques désaffectés
- Dans des garages

Notre questionnaire original amène quelques indications complémentaires en lien avec les solutions par défaut. Si elles ne trouvent pas de place dans un HU, les personnes indiquent dormir dehors (50% des répondants-es), chez des connaissances, amis-es ou membres de la famille (15%) ou dans une autre ville (15%). Est également mentionnée, bien que moins fréquemment, la piste de dormir dans un camping, une voiture ou dans une cave.

#### 4.7.1 Les acteurs informels : les collectifs œuvrant au soutien des personnes sans-abris

Plusieurs associations ou collectifs autogérés proposent des solutions aux sans-abris qui ne recourent pas à l'offre du DHU et dont une partie ne dispose pas d'un droit de séjour stable. Outre les initiatives individuelles ou celles qui sont à la périphérie de la question du logement (yourte qui accueille des pratiques artistiques par exemple et qui permet, aux sans-abris, de trouver un lieu pour se poser la journée), certains collectifs sont très présents dans l'espace public et médiatique. Ils se caractérisent tous par leur proactivité et leur fonctionnement horizontal. C'est un point important à souligner car il relève de questions épistémologiques qui concernent autant la production de la recherche que la construction des politiques publiques. Dans le cadre de ce mandat, nous avons rencontré des représentants-es des collectifs Jean Dutoit et 43m2.

##### *Le collectif Jean Dutoit*

Le collectif Jean Dutoit a été créé en 2015 suite une détermination collective de ne plus vivre dans la rue et de ne plus dépendre des structures HU auxquelles les personnes du collectif avaient de la peine à avoir accès. Lors de notre rencontre avec des membres du collectif l'un deux nous dit : " Nous ne pouvions pas trancher entre qui serait à l'abri ou non, nuit après nuit". Plusieurs hommes se constituent en collectif dont le but est non seulement de s'auto organiser pour la nuit et d'avoir un endroit pour passer la journée, mais aussi de se coaliser pour améliorer leurs conditions de vie. Le collectif a occupé plusieurs bâtiments vides, pour certains voués à la démolition. Ce sont donc des conditions très précaires de vie en communauté, comme le décrit l'extrait de journal de terrain suivant :

*Le collectif vit dans un bâtiment en mauvais état avec des fenêtres brisées, sans chauffage et avec de l'eau qui coule à travers le plafond. Nous sommes en décembre. Des espaces plus privatifs ont été créés avec des bâches et des matelas aux sols. La cuisine est constituée de réchauds de camping et d'un peu de vaisselle. Il y a donc peu de possibilités de cuisiner des repas chauds dans ce lieu où vivent 70 hommes. Comme il s'agit d'un bâtiment désaffecté, les structures sanitaires sont quasi inexistantes. Des dons de nourriture, de charbon et de couvertures aident à leur survie.*

Au cours des années ils développent une auto-organisation et des principes de fonctionnement qui se tiennent à des règles strictes de cohabitation dans le lieu de vie improvisé, mais aussi à l'égard des voisines et des règles légales. C'est un point important pour eux, qu'ils revendiquent dans un souci de montrer leur volonté de s'intégrer dans la société et d'exercer un travail. La plupart des membres du collectif ont un emploi qui leur permet de subvenir à leurs besoins de base. Notons d'ailleurs que quand les négociations le permettent un loyer est payé aux propriétaires.

##### *Le collectif 43m2*

Le collectif 43 m2 est un collectif autogéré, d'abord constitué de professionnels-les du travail social. Il inscrit ses activités dans le contexte de la saisonnalité de l'offre et du constat qu'il lui est impossible de « faire son boulot bien ». Avec la fermeture des hébergements hivernaux, le printemps constitue un moment de grande tension et plusieurs professionnels-les décident de mener des actions plus médiatisées pour « faire quelque chose parce qu'on ne nous entend pas ». Les membres du collectif investissent l'esplanade de Beaulieu, mais s'en font rapidement évacuer. Le collectif, rejoint par d'autres sympathisants-es, occupe alors les jardins de la Haute école de travail social à Lausanne pendant un mois en été 2022. Ce sont plus de 2000 nuitées

qui sont enregistrées pendant une période où le DHU est réduit en raison de la saison plus clémente. Le campement dans les jardins de la HETSL est pensé pour être ouvert H24, avec une circulation possible (entrées et sorties) sans restriction. L'accès à la cuisine est également ouvert et permet aux habitants-es des formes d'auto-détermination qui semblent essentielles pour préserver un sentiment de dignité. D'autres points sont à souligner, notamment le temps pris avec les usagers-ères pour appeler des employeurs potentiels, réaliser des CV, mettre à disposition des cartes SIM ou encore, les aider à trouver des habits adéquats pour se rendre aux entretiens d'embauche.

Les personnes interrogées mentionnent également les bienfaits pour les professionnels-les de ne plus être confrontés-es à des refus et de pouvoir accompagner des personnes au long cours.

D'autres collectifs sont également présents dans le canton de Vaud. Notamment les collectifs Ikeke et Dynamic Wisdom, que nous n'avons pas rencontrés dans le cadre de cette étude.

### *Conclusion*

Plusieurs éléments ressortent des entretiens avec les représentants-es des collectifs. D'abord, la stabilité qu'offre un hébergement de plusieurs mois semble fondamentale à une sortie de rue qui aie des chances d'aboutir. C'est également ce que montrent les études sur les dispositifs de housing first (même si les modalités d'un tel programme sont encore à définir). Il est à ce propos intéressant de noter que le projet pilote au Simplon, porté par le Sleep-in, et le changement d'organisation du Répit au début 2023 (accès à un lit garanti jusqu'à la fermeture du lieu fin avril), s'inscrivent dans cette perspective, comme c'est le cas aussi des projets d'hébergement de transition mis en place par la Ville de Lausanne. Ensuite le fait que ces collectifs proposent des modalités de vivre ensemble qui permettent des formes d'autodétermination qui participent aussi des chances de réussite d'une sortie de rue. Le fait de laisser aux destinataires la possibilité de choisir, au moins en partie, de ce qui est bon pour eux et elles, est une condition à l'exercice de son agentivité. Certains HU proposent des fonctionnements qui vont dans ce sens : avoir accès à une cuisine et pouvoir se préparer ses propres repas, pouvoir sortir et rentrer librement dans le lieu. Ces deux points relèvent de la dignité des personnes en situation de grande vulnérabilité et sont par ailleurs questionnés dans les recherches existantes sur le sans-abrisme (Achard, 2016).

Notons encore que les personnes rencontrées ont toutes mentionné leur volonté de travailler en collaboration avec les structures existantes. Ils et elles cherchent avant tout une reconnaissance de leurs difficultés et à être entendus-es.

## **4.8 Enjeux de saisonnalité**

L'une des questions de recherche posées par la mandante concerne la saisonnalité de l'offre : **Q8 Pour quelles raisons une différence de lits sur l'année entre les périodes été, hiver, et grand froid pourrait être remise en cause, totalement ou partiellement ?**

Afin d'y répondre, nous avons analysé le nombre de nuitées effectives relevé en 2022, mois par mois dans l'ensemble des HU vaudois, à l'exception du Répit.

Tableau 11 : Nuitées et refus par mois en 2022

HU BR et Caritas		
2022	Nuitées	Refus
Janvier	5534	30
Février	6651	234
Mars	8570	434
Avril	7489	265
Mai	5474	876
Juin	5236	635
Juillet	5362	705
Août	5478	795
Septembre	5476	909
Octobre	5936	1139
Novembre	4959	740
Décembre	5786	458
Total	71951	6424

Source : données agrégées exhaustives BR et Caritas

Le tableau 11 met en exergue que le nombre de nuitées enregistrées est le plus élevé en mars-avril, c'est-à-dire lorsque les températures extérieures sont de nouveau plus clémentes, et non en décembre, ni en janvier ou en février (période généralement la plus froide de l'année). Du côté des refus, le tableau montre une baisse entre janvier et avril ainsi qu'en décembre qui pourrait s'expliquer par l'ouverture, respectivement la fermeture annuelle du Répit (fin avril 2022, réouverture en novembre de la même année) ainsi que l'ouverture du dispositif d'hébergement hivernal (Borde 47) en 2022.

Les entretiens menés avec les responsables de structures, des veilleurs-euses de nuit et des représentants des forces de l'ordre montrent que la saisonnalité de l'offre ne correspond pas à une réelle variabilité des besoins. Les besoins peuvent diverger ainsi que les groupes qui font appel au DHU, mais le nombre de demandes de lit semble relativement constant. Comme l'exprime un veilleur : "La différence entre hiver et été ne porte pas tellement sur la fréquentation des lieux ou le nombre de lits occupés, mais plutôt sur le mode de vie des gens, dans le mode d'utilisation des structures".

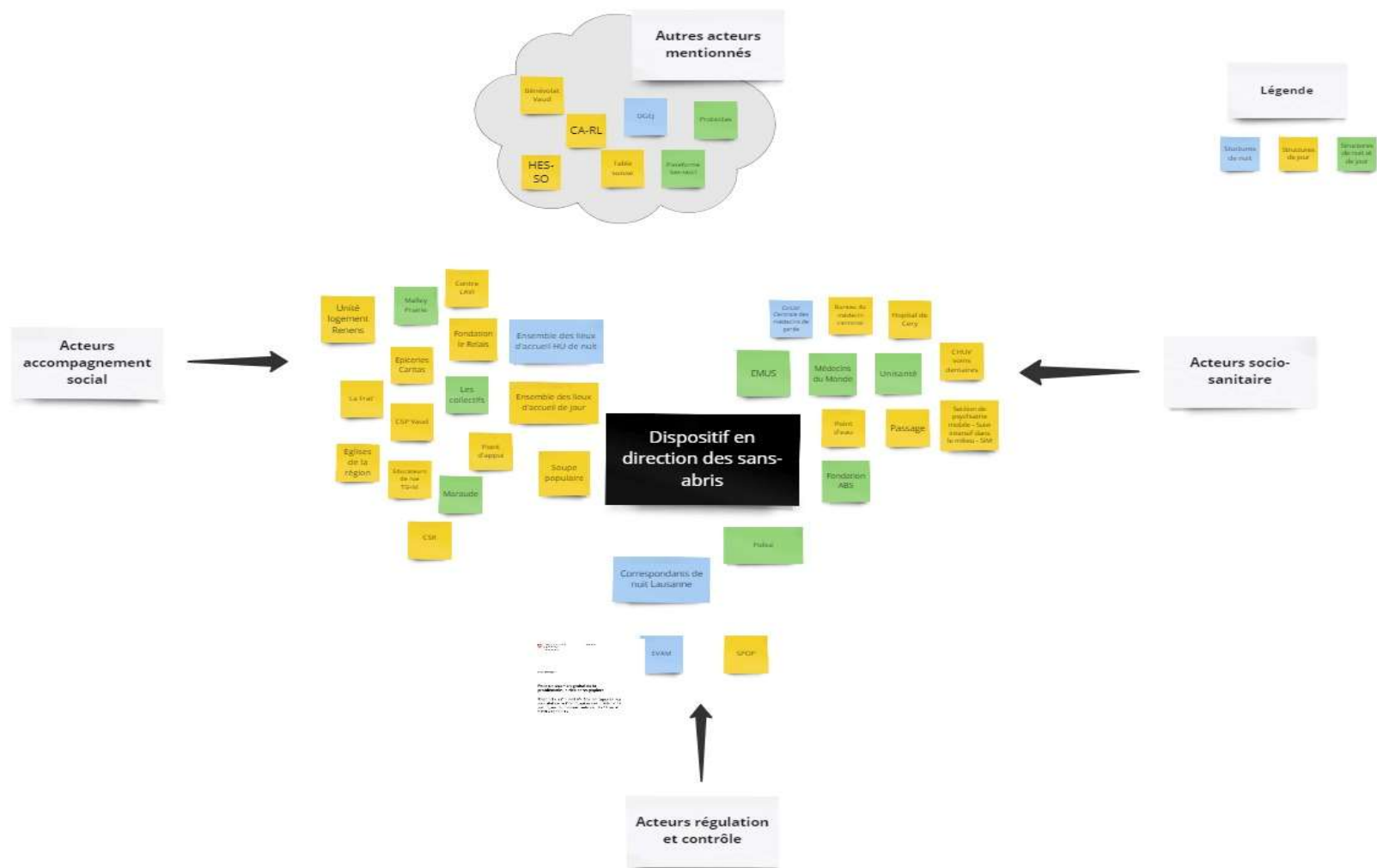
Certains-es experts-es soulignent que la situation en été est même plus tendue qu'en hiver, notamment pour les personnes de la catégorie G3 : « La pression pour obtenir un lit semble plus grande en été, en raison du nombre plus faible de lits disponibles ». Il semblerait que certaines personnes concernées ne font même plus les démarches en vue d'une réservation de lit, sachant que leurs chances d'obtenir une place dans un HU sont minimales, et que le nombre de nuits qu'elles peuvent réserver ne dépasse que rarement deux sur une semaine entière. Ces personnes-là cherchent à trouver une autre solution qui, dans certains cas, consiste à tenter sa chance via le système des urgences, en passant par exemple par l'EMUS.

Compte tenu de ces différents indicateurs, une différence de lits sur l'année ne se justifie pas selon nous.

## 4.9 Optimisation de l'orientation des usagers-ères vers des prestations sociales et de soins

La question relative aux **droits sociaux, à l'utilisation des droits et à l'accompagnement (ou l'orientation) des (potentiels) bénéficiaires vers les prestations existantes (cf. Question no. 7)** sera traitée dans le présent chapitre. Relevons dans un premier temps que le dispositif socio-sanitaire vaudois est vaste et complexe, et que les professionnels-les de terrain eux-elles-mêmes ne s'y repèrent pas toujours avec aisance. Certains-es disent ne pas connaître l'ensemble des acteurs-trices qui interviennent, ni toutes les prestations existantes et les conditions d'accès. Partant de ce constat réitéré lors de la journée table ronde en septembre 2022, nous avons décidé de porter une attention particulière sur les liens qu'entretiennent les acteurs-trices du DHU entre eux et elles ou avec des acteurs-trices du réseau bas-seuil et au-delà. A cette fin, lors des entretiens avec les équipes HU actives la nuit ou en journée (Espace), nous avons procédé à un exercice de cartographie dont le but était de recenser les acteurs-trices institutionnels-les mobilisés-es, en distinguant entre les intermédiaires privilégiés, soit les acteurs centraux, avec qui les équipes collaborent de manière étroite et régulière des acteurs périphériques avec qui les liens sont plus distendus ou sporadiques. Seules les structures mentionnées de façon plus ou moins récurrente ont été reportées dans le schéma.

Figure 08 : Analyse des acteurs-trices du réseau



Avant de présenter les conclusions les plus importantes que nous avons tirées à partir de l'analyse de réseau, nous souhaitons fournir quelques précisions relatives à la conception de cette figure. Tout d'abord, nous avons distingué entre acteurs-trices de jour (vignettes jaunes), acteurs-trices de nuit (vignettes bleues) et acteurs-trices intervenant autant le jour que la nuit (vignettes vertes).

Les intermédiaires privilégiés ont été disposés au centre. Plus on s'éloigne du centre, moins les intermédiaires sont mentionnés par les équipes rencontrées, ce qui nous amène à les considérer comme des acteurs périphériques.

Le schéma met en exergue tout d'abord la multitude des acteurs institutionnels impliqués. Dans une visée de structuration, ceux-ci ont été regroupés sur 4 axes : les acteurs de l'accompagnement social, les acteurs socio-sanitaires, les acteurs relevant de la régulation et du contrôle, ainsi que les fournisseurs de prestations et de services nécessaires au bon fonctionnement des structures d'accueil. Notons toutefois qu'il ne s'agit pas d'une recension exhaustive, mais uniquement de ce que les professionnels-les interrogés-es en focus group (donc seulement une partie d'entre eux et elles) nous ont mentionné.

Une première observation importante est que le réseau des deux types de structures (nocturne et diurne) semble se distinguer clairement, non seulement en ce qui concerne son étendue, mais également la nature des prestations offertes. Tandis que les liens entretenus par l'équipe de nuit permettent de régler des problèmes d'urgence, le réseau des intervenants-es de jour englobe des organisations très variées qui offrent un accompagnement sur le moyen, voire le long terme, permettant de soutenir les sans-abris dans leur recherche d'une sortie par le haut. Ces organismes restent souvent inaccessibles aux équipes de nuit, ne serait-ce qu'en raison des horaires de travail décalés, comme l'explique un veilleur de nuit : "L'une des embûches majeures de la collaboration, ce sont les horaires. Ceux qui ont des horaires de jour peuvent avoir accès au réseau... pour nous qui sommes veilleurs, on n'y a pas accès. Si on a besoin de parler à Cery, on va tomber sur un autre veilleur qui va dire : 'je n'ai pas de pouvoir décisionnel de ceci de ça...'"

A l'heure actuelle, la pratique des équipes de nuit en Ville de Lausanne est de renvoyer les sans-abris vers l'Espace, en les encourageant à aller voir un-e travailleur-euse social-e. Aider les sans-abris à trouver des solutions au-delà de l'urgence n'est en revanche pas considéré comme une tâche faisant partie de la mission des veilleurs-euses de nuit. L'un d'eux précise « j'aimerais bien travailler davantage avec le service social de Lausanne, mais je n'en ai pas de contacts. L'unité de logement de Lausanne... aucun contact. Même pour des personnes qui pourraient être aidées par cette entité... ». En entretien, les veilleurs-euses mentionnent par contre leur envie de « pouvoir faire plus », en trouvant « des solutions à gauche et à droite », même si cela dépasse leur cahier des charges. La grande proximité avec les bénéficiaires, voire les liens qui se tissent avec certains-es d'entre eux-elles a comme conséquence qu'il est parfois impossible pour les équipes de laisser repartir les personnes le matin sans avoir cherché avec elles des solutions à leurs problèmes.

L'ensemble des acteurs-trices de terrain soulève qu'il existe de plus en plus de personnes avec des problématiques de santé mentale ou de graves problèmes de santé chroniques. Pour certaines d'entre elles, le statut assurantiel ne leur permet pas d'être hospitalisées. Or, les hébergements d'urgence ne sont pas des lieux d'accueil adéquats. Par ailleurs, les veilleurs-euses de nuit précisent qu'ils n'ont ni outils, ni connaissances spécifiques pour prendre en charge des problématiques de ce type.



Un acteur régulièrement mentionné est l'EMUS. Son intervention au niveau des urgences sanitaires de tout type est très appréciée. Mais l'étendue géographique de leur périmètre d'intervention semble difficile à couvrir. Une seule équipe est mobilisée par nuit. Certains-es collaborateurs-trices des hébergements d'urgence situés dans les régions périphériques renoncent même à les solliciter.

Les correspondants-es de nuit sont également très souvent mentionnés-es et font partie des acteurs incontournables du DHU nocturne.

Notons encore que la Maraude et les collectifs, qui font tous les deux parties des réseaux informels sont régulièrement mentionnés, quand bien même ils ne font pas partie du DHU officiel. Une partie des stocks d'habits que distribue la Maraude est d'ailleurs entreposée dans les locaux du Sleep-in.

La question se pose donc de savoir comment faire rejoindre le dispositif HU avec le dispositif de l'aide et d'insertion sociale. Dans les régions périphériques, la continuité des prestations entre l'urgence et la stabilisation semble assurée par un concept intégré de prise en charge. Dans la capitale vaudoise en revanche, ce rôle clé revient à l'Espace. Encore faut-il que les sans-abris y aillent, et qu'ils-elles fassent la demande d'aide. « Notre travail, ce serait plus de leur tendre la main, en fait de tendre la main à tout type de personnes sans caractéristiques précises et de répondre à leurs demandes du mieux qu'on peut ». Ces demandes peuvent être très diverses, comprenant autant des démarches ponctuelles, comme par exemple fournir un soutien administratif (actualisation d'un CV, rédaction d'une lettre de motivation, etc.) ou aider à comprendre un document, que la demande de renseignements (assurance maladie, etc.), ou d'aide en lien avec le permis de séjour. Pour des demandes plus pointues, les intervenants-es renvoient les sans-abris vers des services spécialisés, comme les CSR, Caritas ou le CSP, la Fraternité pour les questions relatives au permis ou le Service de la population, ou encore vers la fondation ABS pour des questions relatives à la toxicomanie. Une collaboration étroite a également été établie avec une variété de prestataires dans le domaine de la Santé, comme le CHUV, Cery, Médecins du monde, Unisanté pour ne mentionner que les plus importants. Du côté des intermédiaires privilégiés, il convient de citer la Soupe, Rel'aids, Point d'eau, les différents HU et l'EMUS. Quant aux acteurs-trices périphériques, ce sont la DGEJ, la police, le centre LAVI, Malley Pairie et l'EVAM qui sont mentionnés ainsi que divers prestataires dans le domaine de la livraison de nourriture (la CA-RL, Table suisse).

Relevons pour finir que l'équipe de l'Espace a dans ses missions l'accueil en journée ainsi que le suivi administratif et social des usagers-ères ayant besoin d'aide dans l'après-midi. Cependant, compte tenu du nombre de demandes qui lui sont adressées, elle n'a pas forcément le temps requis pour assurer un accompagnement soutenu, permettant dans tous les cas de résoudre les difficultés et de faire avancer la situation des personnes concernées. Une problématique clé concerne donc l'articulation des différents prestataires, la fluidification des informations et des liens créés autour des sans-abris.

## 4.10 Adéquation du dispositif au regard des besoins

***Q9 Le dispositif actuel répond-il adéquatement aux besoins et profils des usagers (selon le genre, le statut, l'état de santé, l'activité professionnelle, l'implantation dans la région ...) ?***

Au sujet de la question relative à l'adéquation entre les besoins et l'offre existante, nous avons veillé à distinguer la dimension quantitative (suffisance du nombre de places offertes par le dispositif) de la dimension qualitative (pertinence de l'offre en regard des besoins existants). Du point de vue quantitatif d'abord, comme précisé au chapitre 5.2 Estimation du nombre de sans-abris dans le Canton de Vaud, **le nombre de lits disponibles peine à répondre aux besoins, notamment en été ou lors de périodes de grande affluence. L'accueil de personnes qui pourraient bénéficier d'autres solutions d'hébergements (aide d'urgence pour les personnes sans-papiers) et de travailleurs-euses ne trouvant pas d'autres solutions participe à cette difficulté.**

En hiver, depuis le début de l'année 2023, la situation s'est approchée d'un équilibre (383 places disponibles pour entre 380 et 430 personnes sans-abris selon l'estimation 1). Or, tous les lieux récemment ouverts et qui ont contribué à atteindre ce relatif équilibre ne sont pas pérennes. La fermeture définitive du Répit à la sortie du dispositif hivernal 2023 risque d'accentuer à nouveau le manque de lits en hiver. En été en revanche, l'offre semble clairement insuffisante en termes quantitatifs. Globalement, la situation se présente donc de façon assez précaire, et des **pistes de développement à privilégier seraient, premièrement, de stabiliser le dispositif HU en pérennisant les lieux existants et les projets pilotes en cours, deuxièmement de sortir du principe de saisonnalité, et troisièmement, d'étendre le dispositif au-delà des centres urbains.**

Un lieu d'accueil à très bas seuil d'accessibilité, ouvert toute la nuit et quasi-inconditionnel, à l'instar de ce qu'a proposé le Répit, devrait en faire partie, car il correspond à un besoin, comme le démontrent les chiffres de fréquentation du Répit.

D'un point de vue qualitatif, l'offre peut être plus ou moins adéquate en fonction de sa pertinence, réelle ou perçue, eu égard à la nature de besoins. A titre d'exemple, mentionnons l'hébergement de transition récemment créé à Renens (« Maison des Lionnes ») réservée exclusivement aux femmes seules (cf. Clerc et al. 2022). De telles structures spécialisées existent aussi dans les pays limitrophes, tels la France. Partant du constat que les usagères des structures d'accueil de nuit peuvent ressentir de l'insécurité dans un hébergement mixte, cette offre semble combler une lacune avérée dans le dispositif existant. L'accès à ces logements est cependant limité aux femmes sans enfants et avec une source de revenu permettant de s'acquitter du montant d'un loyer. La question ici est de savoir si d'autres besoins spécifiques liés au profil des usagers-ères, par exemple en fonction du statut sur le marché du travail ou de l'état de santé de la personne, devraient donner lieu à une segmentation accrue de l'offre. Ensuite, parce que seule une part des sans-abris font appel au DHU.

Indépendamment d'un public spécifique, la mixité dans un accueil collectif peut être problématique, selon les équipes des veilleurs-euses de nuit, car les besoins des usagers-ères ne sont pas pris en compte. «La dernière fois (...) on a passé un sacré moment, quoi. Il y avait des personnes d'un certain âge qui ont beaucoup de mal à cohabiter avec d'autres».

La même personne poursuit, en relevant que la mixité peut être source de tensions, que les veilleurs-euses n'ont pas forcément des outils adaptés pour les gérer et que cela peut déboucher sur des situations défi : "Mais c'est toute la nuit sur le pied de guerre". Soulignons toutefois que toutes les nuits ne sont pas pareilles : "Parfois, c'est hyper tranquille". Une autre question relevée concerne la gestion des problèmes de santé, comme l'exprime l'une des veilleuses de nuit : "(...) comme... une dame qui arrive, qui n'est même pas mobile, avec un déambulateur. De gros problèmes de santé, il faut l'assister. Mais ce n'est pas notre... il faut des compétences. Bien sûr qu'on peut le faire, mais on n'est que deux... Heureusement qu'il y a EMUS... Ou des gens qui sont incontinents, des gens qui nécessitent une médication bien appropriée, on n'a pas non plus les connaissances". Il arrive aussi, comme l'ont relevé certains-es veilleurs-es, que des personnes sont renvoyées de l'hôpital psychiatrique ou d'un foyer pour personnes toxicodépendantes en raison d'une sanction, et que faute d'une autre solution, elles se rendent dans un HU alors que ce dernier n'est pas adapté à leur situation. Il s'agit d'une problématique relevée également dans le rapport de Caritas Vaud (2019) : « Plusieurs situations nous alertent car ces personnes nous disent sortir d'un hôpital psychiatrique, d'une institution de traitement des dépendances, d'un établissement psycho-social médicalisé, d'un foyer, de l'EVAM ou autres. Dans la majorité des cas, il apparaît que ces personnes sont exclues temporairement pour des infractions aux règles de ces établissements, pour des violences, des troubles psychiques ou des problèmes de comportement souvent en association avec des consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments » (ibidem, p. 2). La conclusion tirée par Caritas Vaud est que « Les hébergements d'urgence sont perçus comme des « voies de dégagement » des personnes placées dans ces institutions lorsque ces dernières n'arrivent plus à les prendre en charge (...) » (ibidem).

## 5. Evaluation globale du dispositif et recommandations

Dans cet avant dernier chapitre nous allons procéder à une synthèse des principaux résultats de notre étude en vue d'une meilleure compréhension de la relation entre l'offre et la demande de prestations en matière de sans-abrisme dans le canton de Vaud. Au terme de notre enquête, nous pouvons faire ressortir cinq axes : 1) Les éléments du DHU qui fonctionnent bien ; 2) L'augmentation et la diversification de l'offre ; 3) La segmentation de l'offre ; 4) La vision stratégique en matière de sans-abrisme ; 5) Les conditions de travail dans les HU. Chaque axe sera repris et développé dans les sections qui suivent, d'abord en revenant sur les principaux résultats de notre étude et ensuite, en présentant les recommandations qui en découlent selon notre analyse.

### 5.1 Eléments du DHU qui fonctionnent bien

Nous souhaitons dans un premier temps mettre en lumière les diverses composantes du dispositif qui fonctionnent bien. Tout d'abord, le DHU vaudois offre une multitude de services et de prestations bas-seuil à destination d'une population en situation de grande précarité et de marginalisation sociale. Portées par une diversité d'acteurs et d'actrices, publics et privés, ces prestations sont, pour la plupart, inconditionnelles et gratuites. Elles sont essentielles pour les sans-abris de la région et fréquemment utilisées. Le Canton, via la participation à la cohésion sociale, apporte un soutien important à leur financement, tout comme la Ville de Lausanne qui prend en charge notamment l'Espace, le Bureau des réservations et la coordination du réseau, le Répit (en général pour l'ensemble des mois d'ouverture, sauf dans des cas spécifiques, par exemple l'ouverture d'un mois supplémentaire en 2022 financé par des fonds privés) ainsi que les prestations d'aide alimentaire. **Le budget du dispositif d'hébergement d'urgence cantonal a ainsi augmenté de 46% entre 2020 et 2023, passant de 3.46 millions à 5.06 millions de francs dont 30% financés par les communes (1.5 millions).**

Le DHU vaudois s'est développé au fil des années, de nouvelles offres ont vu le jour en fonction des besoins et des opportunités ouvertes. Ce développement a souvent été rendu possible par l'engagement et la prise d'initiative de certains-es acteurs-trices clés ainsi que grâce au soutien financier du Canton. Par exemple, l'ouverture par la Ville de Lausanne de César Roux 5 pour y établir un accueil destiné aux familles, ou encore l'hébergement de transition du 14 Avril à Renens, projet pilote de la Ville de Lausanne pour les personnes qui travaillent et pour les personnes fragiles (notamment les familles et les femmes avec ou sans enfants). La gestion des crises liées à la pandémie et au traitement des punaises de lit témoigne également de cette réactivité, de cette volonté de trouver des solutions. Il semble que la collaboration des professionnels-les du domaine social avec ceux-celles de la santé s'est intensifiée depuis la pandémie.

En général, la qualité de la collaboration entre acteurs-trices de terrain et autorités est appréciée, tant par les équipes de veilleurs-ses que les responsables. La collaboration avec la police est également relevée positivement.

Un autre élément à mentionner concerne la politique volontariste adoptée par certaines villes, notamment Lausanne et Renens, en matière de prévention et de lutte contre le sans-abrisme (cf. les programmes de

législature 2021-2026 respectifs). Toutes deux envisagent des solutions et parfois financent certaines mesures en la matière ou en sollicitent le financement auprès du Canton. En effet, la Ville de Lausanne travaille actuellement sur un plan d'action qui vise la sortie de la logique saisonnière et le développement de solutions d'hébergement pour des populations avec des besoins spécifiques (comme les femmes, les seniors ou les personnes en emploi). Par ailleurs, Lausanne gère un dispositif étoffé de logements sociaux et de transition, avec un parc de plus de 600 logements de ce type, offrant des solutions au-delà de l'urgence. Renens quant à elle mise sur l'innovation et la créativité afin de développer l'offre de logements de transition et permettre une sortie durable de la précarité des personnes en situation de marginalité sociale. Un autre levier activé par Renens ainsi que d'autres villes est la collaboration avec le secteur de l'immobilier dans le but de combler les déficits dans le domaine du logement à bas prix.

Il nous semble important de mentionner le dynamisme des milieux associatifs et des acteurs-trices de la société civile. Ces acteurs et actrices contribuent au développement du dispositif et à la recherche de solutions inédites. La volonté de l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de cette étude, de chercher à collaborer ensemble est remarquable.

<b>Axe 1 : Eléments du dispositif qui fonctionnent bien</b>					
<b>Recommandations</b>	<b>Précisions</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Faisabilité</b>	<b>Temporalité<sup>4</sup></b>
Maintenir les acquis en matière d'inconditionnalité, de gratuité et de diversité de l'offre bas-seuil	Cette recommandation n'empêche pas le développement d'une offre pour des publics spécifiques ou prévoyant une participation financière de certains bénéficiaires, par exemples les travailleurs-euses	Assurer un socle de prestations de base accessible aux personnes dans le besoin	Maintien du budget	Réalisable puisque déjà existant	Court-terme
Fournir une recension en ligne des structures bas-seuil (exhaustive et à jour)	Transformer et actualiser l'annuaire bas-seuil existant en app multi-langues (F/E/Roum, et éventuellement d'autres langues)	Orientation plus ciblée, rapide et efficace  Limiter le non-recours	Coûts de développement, de traduction et de mise à jour (au minima 1x/année)	Projet pilote à mettre en place pour connaître le potentiel de l'utilisation d'une telle application	Court-terme pour la mise-à-jour de la recension, moyen-terme pour l'app multi-langues
Renforcer la dynamique constructive tournée vers la recherche et l'expérimentation de solutions	Renforcer la communication (comme partie d'une politique « bottom-up ») de la part du canton dans ce sens envers les terrains et les communes	Assurer le développement du dispositif et son adéquation aux besoins des personnes concernées  Donner des possibilités concrètes à des initiatives bottom-up	Coûts financiers	Selon les propositions des terrains ; nécessite une volonté politique et budgétaire	Moyen-terme

<sup>4</sup> Court terme = dans les deux prochaines années ; moyen terme = dans les 5 prochaines années ; long terme = au-delà.

## 5.2 Développement et diversification de l'offre

### 5.2.1 Le nombre de lits et les horaires d'ouverture

Au niveau du nombre de places disponibles, notre étude a montré qu'il y a un manque, notamment en été et pendant des périodes de grande affluence. Le principe de saisonnalité devrait selon nous être remis en cause, car il ne correspond pas à la réalité. Ce n'est pas qu'en hiver que les personnes sans-abris ont besoin d'un lieu sécurisé pour dormir, se nourrir et se soigner. Certes, les conditions météorologiques rendent la question du sans-abrisme plus aiguë en hiver, et la population y est plus sensible pendant la période froide. Toutefois, cela ne signifie pas que la problématique se concentre sur l'hiver.

L'une des difficultés notoires constatée réside dans le fait que l'offre est fluctuante : certaines structures émergent et complètent le dispositif en place, souvent sous forme de projets pilotes sans que leur pérennité ne soit assurée ; d'autres disparaissent, pour diverses raisons. Le développement de l'offre pourrait se faire par différents moyens, stabilisation et pérennisation des espaces existants, mise en place d'une structure en remplacement du Répit, ouverture d'un nouveau centre d'accueil, mise à disposition de chambres d'hôtels conventionnées ou de studios subventionnés. Les deux dernières pistes ne peuvent convenir à tous et toutes les sans-abris, mais seraient une solution adaptée pour d'autres, notamment les personnes qui travaillent. En développant l'offre, il y aurait lieu de veiller à ce que les prestations ne se concentrent pas exclusivement sur la capitale vaudoise ou sur les grands centres urbains, mais que les services de base (tels que l'hébergement de nuit, les soins) soient également accessibles dans les régions périphériques.

Les horaires d'ouverture des structures ont été remis en question de façon récurrente par nos interlocutrices, dans la mesure où l'ouverture à 19h00 (voire plus tardivement) peut mettre les sans-abris en difficulté, surtout lorsque la température extérieure est basse. A l'opposé, pour les travailleurs-euses qui arrivent tard, parfois après minuit en sortant du travail, devoir se lever tôt pour quitter les lieux vers 8h00 peut considérablement raccourcir leur phase de repos. Certains-es professionnels-les soulignent qu'il faudrait des lieux ouverts H24, ou alors proposer une extension des horaires d'ouverture des hébergements de nuit et de jour de telle sorte à avoir une mise à l'abri en continu. L'accessibilité H24 permettrait aux sans-abris de trouver un lieu sécurisé et de sortir du stress permanent de la vie dans la rue.

Miser sur les synergies entre les prestations de nuit et de jour, aussi en termes d'infrastructures physiques, semble être une approche intéressante. Les propos d'une personne interviewée (service de l'Etat) nous semblent emblématiques à cet égard : "La précarité n'est pas que nocturne, elle est diurne aussi". Par exemple à Nyon, Caritas a opté pour une concentration dans un même lieu d'une pluralité de prestations complémentaires financées par le Canton : la Passerelle pour l'insertion socio-professionnelle, le Phare pour l'hébergement de nuit et les appartements de transition. Nos résultats plaident clairement en faveur d'une approche de ce type, avec un accompagnement social renforcé afin d'augmenter les chances d'une sortie « par le haut ». La diversité des situations des sans-abris et des problématiques rencontrées nécessite un accompagnement diversifié faisant appel à des compétences variées.

D'autres initiatives peuvent favoriser la sortie de rue. D'abord, avoir une adresse officielle est indispensable pour pouvoir effectuer des démarches administratives, par exemple en vue d'obtenir des prestations sociales, pour accéder à un travail ou à un logement pour soi. A Lausanne, les personnes sans-abris peuvent déjà utiliser la boîte aux lettres de l'Espace comme adresse postale pour y recevoir du courrier, mais cela ne constitue pas une adresse de domicile officielle. Un acteur met en avant le fait que ne pas avoir une adresse postale de domicile accentuerait la précarité, car ce manque peut bloquer diverses démarches administratives, notamment pour les ayants droit, tels les travailleurs de l'UE. En lien avec les démarches administratives, le recours à l'écrivain public au Point d'appui ou à l'Espace est très fréquent du côté de la population migrante.

Ensuite, une plateforme d'information facile d'accès et régulièrement actualisée, comme mentionné dans le point précédent, pourrait renforcer la possibilité de trouver des aides ponctuelles, selon les besoins, à l'instar du Point d'Eau qui assume une telle fonction. Des informations variées à destination des populations précaires s'y trouvent sur un panneau d'affichage bien consulté et un appui multi-langue du personnel vient en soutien.

L'étude de Klinenberg (2009) souligne l'importance des espaces urbains partagés qui permettent d'établir des liens au quotidien et qui soient animés par des réseaux d'entraide. On peut citer à titre d'exemple les tiers lieux solidaires en France, notamment celui nommé "Les Amarres" à Paris qui propose conjointement un accueil de jour, une co-location avec d'autres organismes, un restaurant à prix libre à midi pour les habitants-es du quartier ainsi qu'une scène artistique avec bar ouverts le soir. Les mesures de proximité sont aussi essentielles pour accompagner les personnes sans domicile qui restent encore isolées (cf. Crepaldi 2019). Les équipes de proximité sont principalement conçues pour mettre les personnes vivant dans la rue en contact avec les services existants, au-delà des centres d'hébergement. La stratégie néerlandaise visant à réduire le non-recours est un bon exemple de cette approche. En effet, aux Pays-Bas, le vaste réseau d'institutions coopérantes, de travailleurs motivés et d'équipes de proximité spécialement formées a permis de réduire considérablement le taux de non-recours (Cf. Crepaldi 2019). Une unité spéciale a été créée pour aider les personnes sans domicile à accéder aux prestations sociales et à gérer leur argent et leurs dettes. Les personnes sans domicile sont hébergées avant d'être redirigées vers un service spécifique en fonction de leur profil (type et nature de leurs besoins). La Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abris FEANTSA souligne également que des services de proximité efficaces peuvent constituer « un premier point de contact important avec les services et faciliter l'abandon de l'exclusion extrême du logement ». L'accueil et l'orientation des personnes confrontées au sans-abrisme et la nécessité de services intégrés au niveau régional sont considérés comme des dimensions clés de l'accompagnement des personnes sans domicile vers les services existants (ibid.).



## 5.2.2 Le dispositif socio-sanitaire

Le dispositif socio-sanitaire a été renforcé pendant la pandémie. Les permanences de Médecins du monde dans les HU ainsi que les prestations du Point d'eau sont très appréciées. Mdm intervient plutôt pour des soucis du registre "bobologie" et réfère les cas plus compliqués au CHUV. Cependant, les infirmiers-ères observent que le référencement des personnes sans-abris aux services concernés ne se passe pas toujours de façon optimale. En effet, il existe une certaine méconnaissance au niveau du tri des patients-es concernant leurs droits en fonction de leur situation spécifique et de leur statut de séjour.

En dépit de ces espaces, la journée table ronde qui s'est tenue en septembre 2022 à Lausanne, a mis en lumière la nécessité d'une plus grande coordination entre les divers acteurs du domaine socio-sanitaire. Les spécificités et expertises existantes au sein de ces réseaux sont d'une grande richesse. Il s'agirait de les rendre davantage visible et d'en assurer une coordination fluide, efficace et efficiente.

Les différents centres d'accueil du dispositif social et sanitaire devraient ainsi fonctionner en complémentarité, ce qui nécessite une coordination permanente qui pourrait être assurée par le Canton. A l'heure actuelle, 3 espaces de coordination existent au niveau des hébergements d'urgence :

1. Colloque du bureau des réservations qui réunit des représentants des structures des HU, de l'Espace, du Canton, et des intervenants santé. Ce groupe est géré par le SISF et vise à échanger autour des situations concrètes.
2. Instance de pilotage de l'aide d'urgence. Également géré par le SISF, ce groupe réunit les responsables des HU et des principaux acteurs de l'aide d'urgence lausannoise (Point d'eau, CARL, Mère Sofia) ainsi que l'EMUS, un représentant de la police municipale et du Canton. Ce groupe vise à favoriser l'échange d'informations entre les différentes structures.
3. Une coordination est organisée par la DGCS et regroupe la responsable du dispositif de la Ville de Lausanne, les responsables du dispositif chez Caritas, le médecin cantonal en charge des populations vulnérables et les responsables du dossier à la DGCS. Ce groupe vise à assurer une bonne coordination du dispositif au niveau cantonal.

Face à la problématique de l'accès limité aux soins, selon les interlocuteurs-trices de notre étude, nous pouvons préciser qu'elle concerne avant tout les personnes avec troubles psychiques. Dans l'ensemble, la prise en charge des troubles somatiques semble fonctionner relativement bien, avec l'intervention de Médecins du monde, de l'EMUS, du Point d'eau et de la policlinique médicale universitaire PMU de Lausanne. Par contre, la prise en charge des troubles psychiques et psychiatriques devrait trouver de meilleures réponses. En outre, il semblerait que le personnel hospitalier en charge du tri des patients-es ne soit pas toujours très aux faits concernant les droits des personnes sans-abris selon leur situation et leur statut de séjour. Fluidifier les canaux de communication entre les hébergements d'urgence et les cliniques (Cery, CHUV), mettre sur pied des services de psychiatrie mobiles, ainsi qu'une clinique transitionnelle pour garantir la continuité des soins entre la clinique et le lieu de vie.

L'étude santé, social, diversité (Analyse et développement Sarl s.d.) sur la coordination de la santé mentale des migrants-es dans le canton de Vaud, met en lumière les prises en charge à améliorer, la nécessaire fluidification de la communication, et l'importance de l'accès à l'interprétariat communautaire.

<b>Axe 2 : Développement et diversification de l'offre</b>					
<b>Recommandations</b>	<b>Précisions</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Faisabilité</b>	<b>Temporalité</b>
Stabiliser à l'année le nombre de places dans les HU	<p>Pérenniser les structures existantes (dont les projets pilotes) et l'offre du Répit (ouverte toute la nuit sans condition à l'accès, associé à un accueil non-dormant de type café social)</p> <p>Mettre à disposition de nouveaux espaces, en fonction des besoins spécifiques identifiés dans l'axe suivant ; des studios subventionnés et/ou de chambres d'hôtel conventionnées pourraient pallier le manque de lits lors de moments de grande affluence</p>	<p>Désengorger les structures</p> <p>Faciliter la gestion du dispositif</p>	<p>Coûts financiers</p> <p>Disponibilité de locaux</p> <p>Disponibilité d'organismes prestataires</p>	Nécessite une volonté politique et budgétaire	<p>Court-terme : évaluation des disponibilités et volontés de stabiliser à l'année et de pérenniser l'offre existante</p> <p>Long-terme : ouverture de nouvelles structures</p>
Assurer un hébergement ouvert H24	<p>Repenser une partie du dispositif avec un hébergement H24</p> <p>Développer les espaces d'accueil de jour</p> <p>Fournir un accueil continu des personnes sans-abris et un suivi social</p>	Prévenir la dégradation des situations en lien avec une vie dans la rue	<p>Coûts financiers importants</p> <p>Réutiliser des murs existants ?</p> <p>Engagement de personnel supplémentaire</p>	Nécessite une volonté politique et budgétaire	Moyen- à long-terme
Décentraliser une partie des prestations bas-seuil et de soins (accueil en journée, hygiène, etc.)	<p>Recenser les structures bas-seuil existantes en dehors de Lausanne</p> <p>Ouvrir de nouvelles prestations bas-seuil là où le besoin s'en fait sentir</p>	Couvrir diverses régions du canton	<p>Demande une recension précise des offres à disposition, y compris informelles</p> <p>Coûts financiers</p>	<p>Nécessite la collaboration des communes dans le recensement</p> <p>Nécessite une volonté politique et budgétaire</p>	Long-terme

Assurer l'accès aux soins et renforcer l'articulation du dispositif HU avec le dispositif sanitaire et psychiatrique	<p>Mieux informer le personnel hospitalier en charge du tri des patients-es concernant les droits des personnes sans-abris.</p> <p>Fluidifier les canaux de communication entre les hébergements d'urgence et les cliniques.</p> <p>Mettre sur pied des cliniques mobiles pour pallier des problèmes d'accès aux soins ainsi qu'une clinique transitionnelle pour garantir la continuité des soins entre la clinique et le lieu de vie.</p>	Rendre le dispositif existant plus efficace	Coûts financiers Evaluation du dispositif actuel et pistes d'amélioration à préciser	Nécessite une volonté politique et budgétaire	Court-terme (budget cantonal 2024 en discussion) et moyen-terme (répartition de la charge financière)
Augmenter le champ d'action d'EMUS hors Lausanne (deux équipes ?)	Rendre le dispositif plus opérationnel au vu de l'étendue du canton	Permettre aux structures éloignées du centre de bénéficier des services de l'EMUS	Coûts financiers	Nécessite une volonté politique et budgétaire	Moyen-terme
Mettre à disposition des boîtes postales sociales indépendantes	Une boîte aux lettres individuelle et accessible en tout temps permettrait d'engager des démarches administratives	Permettre une sortie par le haut	Trouver un lieu adéquat et un système fonctionnel	Nécessite la disponibilité et la volonté d'organisme(s) prestataires	Court-terme
Renforcer les coordinations existantes	A l'heure actuelle, 3 espaces de coordination existent. Il s'agit de réévaluer ce fonctionnement et d'envisager une coordination unique (canton)	Renforcer la collaboration entre les structures et les équipes	Nécessite le lead d'un-e coordinateur-trice et la mise à disposition de la force de travail nécessaire	Nécessite une clarification des buts et du fonctionnement de cette coordination	Court-terme

### 5.3 Segmentation de l'offre

L'hébergement d'urgence constitue une réponse parmi d'autres à la problématique du sans-abrisme. Indispensable, elle se démarque par une vision réactive, ponctuelle et à court terme. Or, une pluralité de réponses est nécessaire afin de tenir compte de la diversité des situations des sans-abris. En effet, l'ensemble des acteurs-trices interviewés-es relèvent la nécessité de segmenter l'offre afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe d'usagers-ères et de permettre une sortie durable. L'idée n'est pas d'instaurer un système avec des marches à monter successivement, tel un escalier, mais des réponses ciblées en fonction des besoins des personnes concernées. Un accueil généraliste pourrait convenir dans un premier temps. Puis, une orientation vers des structures spécifiques et adaptées aux besoins des personnes concernées permettrait de les accompagner, non seulement de manière plus respectueuse, mais aussi plus efficace dans la recherche d'une situation personnelle stabilisée. Deux dimensions seraient alors à distinguer, la dimension temporelle et la dimension relative aux caractéristiques des usagers-ères.

#### 5.3.1 Dimension temporelle

S'agissant de la dimension temporelle, notre enquête montre que certains sans-abris cherchent un logement à très court terme, à l'instar des personnes de passage. Pour elles, un lit dans un hébergement d'urgence peut satisfaire le besoin d'un lieu sécurisé pour passer la nuit. D'autres en revanche sont en quête d'un logement temporaire, pour quelques semaines ou quelques mois, comme par exemple les travailleurs-euses saisonniers-ères. En l'absence de logements abordables et disponibles à court terme et pour une période de quelques semaines à quelques mois, ces travailleurs-euses sollicitent les hébergements d'urgence quand bien même ceux-ci ne sont pas adaptés à leur situation. Puis, il y a les personnes qui, outre l'hébergement, nécessiteraient un suivi social sur le moyen, voire le long terme, afin de pouvoir stabiliser leur situation et favoriser leur réinsertion sociale en passant par l'accès au logement ordinaire. Dans ce cas-là, l'approche du *housing first, au sens large*, serait la solution la plus adéquate dans la mesure où elle facilite l'intégration sociale ou socioprofessionnelle et le retour à l'autonomie des personnes. Toutefois, les dispositions légales en vigueur en matière de droit de séjour des personnes migrantes, ne permettraient pas à toutes les personnes sans-abris d'entrer dans un tel dispositif. En effet, selon notre étude, seule une part restreinte des personnes sans-abris pourrait bénéficier de cette solution (environ 20%), soit les personnes avec un statut de résidence. Dittmann (2022), lors d'une conférence donnée dans le cadre des journées suisses du logement en 2022, avait pourtant remis en cause l'exclusion généralisée des personnes sans statut légal du programme *housing first*.

#### 5.3.2 Caractéristiques des sans-abris et besoins spécifiques

En lien avec la dimension relative aux caractéristiques des sans-abris, la nécessité de segmenter l'offre en matière d'hébergement en fonction de besoins spécifiques et des possibilités des individus est soulignée par quasiment tous les acteurs-trices de terrain. En effet, la situation des personnes qui travaillent est souvent relevée ; l'accueil dans un HU ne représente pas une solution adaptée pour elles, mais il manque d'autres types d'hébergement accessibles, comme des studios à prix modéré et qui peuvent être loués au mois, à des personnes en attente de régularisation par exemple. Ensuite, les besoins des familles, des femmes (avec ou

sans enfants), des personnes avancées en âge, des personnes toxicodépendantes, ou encore celles présentant une atteinte à la santé physique, psychique ou mentale ressortent très souvent du discours des experts-es interviewés-es. Les veilleurs-euses de nuit soulignent leur sentiment d'impuissance face aux sans-abris qui nécessitent une médication précise ou adoptent un comportement difficile dans le contexte de l'hébergement collectif. Dans ce sens, la mixité des lieux semble problématique, autant pour les équipes que pour les usagers-ères.

### 5.3.3 L'approche par l'urgence

Outre la question de la segmentation de l'offre en fonction de besoins particuliers, c'est la centration sur l'urgence que nous remettons en débat. L'urgence impose aux personnes une lutte permanente pour la survie, une vie au jour le jour. Un dispositif basé sur une conception urgentiste du sans-abrisme ne permet pas de construire des solutions durables de sortie de la précarité résidentielle. Cela a pour effet de limiter les marges de manœuvre des personnes concernées et leur capacité agentive. Si la part des sans-abris qui fréquentent les structures HU de façon ponctuelle approche la moitié des usagers-ères, le nombre de ceux et celles qui sont en situation de sans-abrisme pour une durée beaucoup plus longue est substantielle. Il serait intéressant de savoir combien de personnes en sont réellement concernées. Notre propre étude ne permet pas de répondre à cette question. En revanche, Dittmann et collègues (2022), dans le cadre de leur enquête nationale, ont demandé aux sans-abris interrogés depuis combien de temps ils-elles étaient en situation de SDF. Selon ces auteurs, un tiers environ (30.7%) des sans-abris sont SDF depuis 2 ans ou plus.

Les réponses socio-sanitaires devraient être différenciées en fonction de la durée du sans-abrisme, car elles ne répondent pas aux mêmes besoins. Une personne interviewée, responsable de dicastère, s'exprime ainsi: "C'est à dire que, si on ne fait que l'hébergement d'urgence et puis qu'on ne regarde plus loin, c'est comme se faire un moteur mais que vous avez oublié de mettre des roues pour que ça avance... Vous avez le début d'une voiture, mais vous n'avez pas la suite". Nous proposons une solution à deux niveaux :

- 1) Un dispositif de "mise à l'abri" inconditionnel à l'année. Ce premier niveau est nécessaire pour les personnes qui n'arrivent pas ou ne veulent pas rejoindre un autre type de dispositif plus engageant. Il pourrait même être scindé en deux offres distinctes : un hébergement de nuit et une halte non-dormante sous la forme d'un café social (tel que proposé par le Répit).
- 2) Un dispositif de logement de transition qui vise une "sortie par le haut", selon les ressources et les perspectives des personnes. Le tissu bas-seuil et associatif étant diversifié à Lausanne, il s'agirait de collaborer étroitement avec les acteurs-trices du terrain pour trouver des solutions et des lieux adaptés. Une attention particulière devrait être portée sur l'accessibilité physique des lieux d'accueil, afin d'éviter l'exclusion de certains groupes, à l'instar des personnes à mobilité réduite.

Le dispositif du logement de transition comprendrait également des offres de type *housing first*, dont les effets positifs pour les sans-abris ont été démontré dans divers pays de l'Europe et au-delà (cf. Busch-Geertsema 2014). Ces expériences mettent en lumière qu'une approche de ce type permet de récupérer toutes les personnes qui sont passées entre les mailles des filets de sécurité et pour éviter qu'elles ne s'enlisent dans un parcours de sans-abrisme. En Suisse, l'ensemble des logements de transition et de type *housing first* sont actuellement conditionnés par le droit de résidence.

Il nous semble que le canton de Vaud est prêt à s'engager davantage en faveur d'un développement des logements de transition, puisqu'il indique, dans sa [réponse du Conseil d'état à l'interpellation de Hadrien Buclin](#) (Canton de Vaud 2020) : "Enfin, bien que des places d'urgence soient une nécessité, le Canton souhaite en priorité développer des logements dit de transition où il est possible d'offrir un accompagnement social, visant à prévenir une marginalisation et à accompagner les personnes vers une autonomisation. Pour cela, différents projets sont menés afin de répondre aux besoins de différents publics. En voici quelques exemples : - Développement de conventions avec des hôteliers pour loger des bénéficiaires du RI qui se retrouvent sans logements ; - Soutien à des projets de logements de transitions, comme le Patio à Lausanne ; - Subvention du projet Re'log visant à accompagner les personnes dans leur recherche de logement".

Des expériences intéressantes ont été faites à Renens, avec le logement de transition pour les femmes sans enfants (Maison des Lionnes) ; un autre projet a été initié tout récemment, dans la même ville, à l'intention de personnes qui travaillent (hébergement du 14 Avril, Renens). Peut-être pourraient-elles servir de modèle pour un développement ailleurs dans le canton ? Une autre solution prometteuse constitue la mise à disposition de logements avec des contrats de prêts à usage gérés par les communes. Si elles ne sont pas envisageables partout en raison du marché du logement très tendu notamment dans les centres urbains du Canton, elles auraient l'avantage de faciliter l'accès au logement pour des personnes précarisées ou endettées.

#### **5.3.4 Personnes sans statut de séjour**

La segmentation de l'offre soulève inévitablement la question relative aux droits des personnes sans statut de séjour. Celles-ci n'ont en principe pas accès aux baux à loyer. Il en est de même des personnes titulaires d'un permis de courte durée (L). Or, une proportion importante des sans-papiers (35% selon une estimation qui date de 2015) vit en Suisse depuis de nombreuses années (B.S.S. 2015). Par ailleurs, 9 sans-papiers sur 10 exercent une activité lucrative principalement dans les secteurs du bâtiment, de l'hôtellerie, de la restauration ainsi que de l'agriculture (ibidem). Ces personnes contribuent donc à la vie économique, culturelle et sociale du pays sans pour autant avoir accès aux droits sociaux, ni à un logement autonome.

Les dispositions légales établies au plan fédéral (LEI, LAsi, OASA, directives SEM) ne prévoient actuellement pas la possibilité pour les sans-papiers et les détenteurs-trices d'un permis L de stabiliser leur situation en accédant à un titre de séjour de plus longue durée (permis B) et donc à un logement autonome, si ce n'est par le biais de la réglementation des cas de rigueur. Or, les situations sont examinées en détail et au cas par cas. Au vu des conditions strictes, la question de la régularisation semble donc compliquée dans le cas de la plupart des bénéficiaires des HU. Genève est à ce jour le seul canton à avoir empruntée une voie plus libérale, en lançant l'opération Papyrus en 2017.

Deux ans plus tard, en mars 2019, la [Plateforme Papyrus Vaud](#) a été constituée. Portée par de nombreuses acteurs-trices du monde associatif, politique, et syndical, elle vise à adresser une pétition au Conseil d'Etat vaudois demandant la régularisation de travailleuses et travailleurs sans-papiers selon le modèle proposé par le canton de Genève.

Dans le même ordre d'idées, la possibilité d'ouvrir l'accès à la formation professionnelle initiale aux personnes sans-papiers constitue une piste à explorer. Elle a récemment été proposée par la Commission des

institutions politiques du Conseil national dans le cadre d'une motion (22.3392) intitulée Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle. Le Conseil national a accepté la motion, mais le Conseil fédéral l'a rejetée. Le Canton de Vaud pourrait initier un projet pilote, afin d'étudier les opportunités d'une telle réglementation sur le moyen terme.

Au-delà des personnes sans-abris sans statut de séjour, nous tenons à mentionner toutes celles qui sont titulaires d'un permis de séjour ou d'établissement, mais qui ne font pas valoir leur droit au RI par peur de perdre leur statut de séjour. Après avoir perdu leur logement, et sans moyens financiers suffisants, ces personnes n'ont d'autres choix que de s'adresser aux œuvres d'entraide privées et aux HU. Leur intégration sociale est dès lors menacée quand bien même elles exercent, du moins une grande partie d'entre elles, un travail et qu'elles sont intégrées dans la société.

<b>Axe 3 : Segmentation de l'offre</b>					
<b>Recommandations</b>	<b>Précisions</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Faisabilité</b>	<b>Temp.</b>
Renforcer la segmentation de l'offre	Le caractère ouvert et la promiscuité des accueils de nuit ne permettent pas de fournir une réponse optimale aux besoins des sans-abris.	Proposer un accueil adapté aux besoins des sans-abris  Promouvoir la capacité d'agir et la dignité des sans-abris	Coûts financiers au niveau de la création des structures spécifiques  Personnel formé	Faisable, en partie déjà amorcée (ex. étages pour femmes et leurs enfants dans certains HU)	Moyen-terme
Etoffer les solutions du type logement de transition et <i>housing first</i>	La vie dans l'urgence ne permet pas de construire un projet de sortie.  L'approche du <i>housing first</i> prend le contre-pied à cette logique de l'urgence. Elle prévoit l'accès au logement stable assorti d'un accompagnement social individualisé.	Prévenir la chronicisation du sans-abrisme et l'aggravation des problèmes de santé (psychique)  Permettre aux sans-abris de se reconstruire, de résoudre leurs problèmes, de réussir leur insertion sociale (et professionnelle)  Désengorger les HU	Prérequis en termes d'autorisation de séjour  Accompagnement par des travailleurs sociaux  Coûts financiers	Des projets de logement de transition et de <i>housing first</i> existent (cf. Fondation du Levant et Fondation de l'Orme), mais sont destinés à des populations spécifiques (sans-abris souffrant d'addiction et/ou de troubles psychiques)	Moyen-terme
Offrir un accompagnement social aux personnes qui pourraient entamer les démarches en vue d'une régularisation de leur statut de séjour (travailleurs-euses)	Une régularisation permettrait d'ouvrir d'autres opportunités à ces personnes, notamment en termes de logement.	Promouvoir l'intégration culturelle, sociale et économique des migrants-es  Renforcer la lutte contre le travail au noir et assurer des recettes supplémentaires pour l'Etat (impôts) et les assurances sociales	La législation en vigueur (LEI, LAsi, OASA) définit de manière très restrictive les cas de rigueur	Nécessite une volonté politique forte (Grand Conseil, Conseil d'Etat)	Long-terme
Envisager des projets pilotes dans le domaine de la formation professionnelle initiale	Les sans-abris et sans-papiers qui résident en Suisse depuis des années et qui ont fait une partie, voire l'intégralité de leur scolarité en Suisse	Offrir de meilleures chances aux sans-papiers vivant en Suisse depuis plusieurs années	La législation en vigueur (OASA art. 31) limite l'accès à la formation professionnelle initiale (cas de rigueur). Des critères stricts sont posés en termes d'intégration, d'accomplissement des années de scolarité en Suisse, de compétences linguistiques, et de comportement	Nécessite une volonté politique forte (Grand Conseil, Conseil d'Etat) et une ouverture au niveau fédéral	Long-terme



## 5.4 Vision stratégique en matière de sans-abrisme

La gestion et le développement du dispositif HU relève de la responsabilité du canton et des communes. Certaines communes disposent de ressources (monétaires, personnelles, accès aux terrain constructibles, etc.) pour réfléchir aux projets à mettre en place et pour mener de tels projets (ou les mandater à des institutions/associations tout en assurant leur suivi/monitoring), mais ce n'est pas le cas de toutes. En outre, certaines municipalités sont très engagées, à l'instar de Lausanne et de Renens, alors que d'autres semblent s'impliquer nettement moins. Cette situation favorise une grande hétérogénéité des approches privilégiées et des mesures mises en place, et peut-être aussi une dispersion des efforts. Quel rôle le Canton pourrait-il jouer pour remédier à cette hétérogénéité ? Les responsables de Dicastère ou chefs-fes de service interviewés-es dans le cadre de notre étude soulignent tous et toutes le manque d'une vision stratégique globale en matière de sans-abrisme, ainsi qu'un manque de collaboration entre le canton et les communes. Une vision stratégique partagée du sans-abrisme, respectivement de la précarité du logement, pourrait servir à l'élaboration d'une politique sociale du logement renforcée. Celle-ci pourrait prendre appui sur divers éléments déjà existants (mesures en matière d'appartements de transition par exemple, développement d'unités de logement dans certaines ARAS ou en lien avec Rel'og).

La discussion autour de cette vision cantonale ne saurait faire l'impasse sur les enjeux de centralisation ou décentralisation des services (cf. discussion de l'axe 3 en lien avec le besoin de segmentation et de décentralisation de certains services). Est-ce que la prise en charge des sans-abris se fait principalement, voire exclusivement au niveau de la capitale vaudoise à l'image du Point d'Eau à Lausanne, ou existe-t-il au contraire également une offre d'accueil médico-social dans les régions périphériques ? De même, la question de la lutte coordonnée contre la pénurie de logement devrait être abordée. Des leviers efficaces ont été identifiés, notamment par les conseillères et conseillers municipaux interrogés-es dans la présente étude, dont le développement des prêts à usage. Finalement, cette vision stratégique devrait inclure des réflexions relatives à la prévention de la perte de logement qui ciblerait notamment les ménages menacés d'expulsion, par exemple en raison d'un cumul de dettes. Des exemples concrets sont fournis par l'Association vaudoise pour la sauvegarde du logement des personnes précarisées (AVSL) ou Rel'og entre autres. Le DASL fait également un très important travail autour de la prévention des expulsions.

Une vision stratégique cantonale aurait l'avantage de clarifier, à minima, les priorités d'une politique du sans-abrisme, les finalités, les objectifs, les moyens pour les atteindre et la répartition des responsabilités entre Canton et communes. Cette vision devrait être déclinée dans un plan d'action. Un point d'attention particulier concerne la répartition des charges financières, et plus précisément la participation des communes aux coûts du dispositif HU et bas-seuil. Pilotée par le Canton, l'élaboration d'une telle vision associerait, selon des modalités et des niveaux d'implication à définir et en tenant compte du rôle décisionnel des instances politiques (CPS, Conseil d'Etat, Grand-Conseil) et des contraintes légales et financières, les principales parties prenantes : les communes, les acteurs-trices du tissu socio-sanitaire dont les associations et les mouvements en soutien aux sans-abris ainsi que, idéalement, les personnes concernées elles-mêmes.

Nous pensons que les expériences de terrain et/ou de personnes directement concernées sont importantes pour le développement d'une vision cantonale, dans une perspective de co-construction des politiques publiques (Vaillancourt 2019). La recherche en travail social s'est beaucoup intéressée à la participation des

publics à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques (Ros et Rullac 2020 ; Rullac 2021). Il nous semble que c'est là une piste féconde pour penser le DHU de manière efficiente.

### *Monitoring cantonal*

Le volet quantitatif de notre étude met en lumière le manque de coordination au niveau de la production et la gestion des données concernant le sans-abrisme. En effet, différents-es acteurs-trices collectent des données et les conservent dans divers formats. Or, le manque d'harmonisation, par exemple entre les données du BR et celles établies par Caritas empêche une analyse globale et systématique des trajectoires des usagers-ères à travers les différents centres d'accueil. Par ailleurs, plusieurs acteurs-trices entretiennent leur propre veille, qu'elle soit de type sociale ou sanitaire, et une multitude de rapports existent, sans qu'une analyse transversale n'ait été entreprise à notre connaissance. Le monitoring cantonal existant appelle des améliorations qui pourraient être réalisées par un service de recherche au sein de l'administration cantonale, avec comme mission de mener des études et de construire des réponses en collaboration avec les différents acteurs.

En outre, diverses études scientifiques ont été mandatées, principalement par le canton ou la Ville de Lausanne, et certains-es acteur-trices de terrain regrettent que si peu de suivi ait été mis en place une fois ces études effectuées, ce qui empêche d'établir des liens entre études et équipes. La recherche en Suisse sur le sans-abrisme étant encore relativement récente, l'ensemble des acteurs-trices gagneraient à se saisir de ce sujet pour en faire une question d'ordre public et politique, via un monitoring systématique et une veille scientifique.

<b>Axe 4 : Vision stratégique en matière de sans-abrisme</b>					
<b>Recommandation</b>	<b>Précisions</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Faisabilité</b>	<b>Temporalité</b>
<p>Développer une vision stratégique au niveau cantonal</p> <p>Elaborer une politique sociale du logement renforcée</p>	<p>Les acteurs de terrain attendent le développement d'une vision stratégique au niveau de la politique HU</p> <p>Cette vision permettrait de formuler une politique sociale du logement qui tiendrait compte des éléments déjà existants</p>	<p>Mettre à profit les expertises des différentes parties prenantes</p> <p>Renforcer le pilotage du système et la coordination des acteurs-trices</p>	<p>Aménagement de temps et de ressources pour participer</p> <p>Définition des marges de manœuvre et des limitations (financières, politiques, etc.)</p>	<p>Volonté politique de la part du canton à développer une vision stratégique et à formuler une politique sociale du logement</p>	<p>Moyen-terme</p>
<p>Mettre au point le monitoring cantonal</p>	<p>Harmoniser la récolte de données sur la fréquentation des HU</p> <p>Mettre en lien les études réalisées et les équipes de recherche</p>	<p>Produire une base de données complète et actualisée à disposition des décideurs-euses</p> <p>Renforcer la veille scientifique relative à la problématique du sans-abrisme</p>	<p>Coûts financiers et ressources humaines à renforcer</p> <p>Travail conceptuel autour des variables à récolter à effectuer</p>	<p>Nécessite une coordination et une entente pour harmoniser la récolte de données</p>	<p>Moyen-terme</p>

## 5.5 Les conditions de travail dans les HU

La question relative aux conditions de travail dans les HU ne fait pas partie du mandat défini par le canton. Or, les entretiens avec les responsables de structures et les équipes de veilleurs-euses ont montré que les difficultés rencontrées par les professionnels-les dans l'exercice de leur fonction peuvent avoir des répercussions sur l'efficacité et l'adéquation du dispositif. Il nous a dès lors paru important de noter les points évoqués par eux et elles, en tant qu'ils relèvent de l'adéquation du dispositif par rapport aux besoins de publics spécifiques. Ce sont en particulier deux éléments qui ont des conséquences sur la qualité du travail et la santé des professionnels-les : le nombre de places à disposition et les besoins spécifiques de certains groupes de population.

### 5.5.1 Travail éprouvant réalisé dans des conditions précaires

La sociologie a déjà largement documenté le traitement du sans-abrisme par et dans l'urgence (notamment Cefai & Gardella 2011) et ses effets tant sur les personnes concernées, qui se voient contraintes à fonctionner au jour le jour, et dans les meilleurs cas de semaine en semaine, que sur le personnel qui travaille dans ces structures. Le fait de devoir refuser du monde chaque soir et de devoir mettre les personnes à la rue chaque matin (Gardella 2014) a des conséquences sur les conditions de travail des équipes mais aussi sur leur santé mentale et leur bien-être (Bertho et Martin 2020). Extrait du journal de terrain (observation dans une structure gérée par une fondation) :

*Toutes les personnes qui avaient réservé une place sont à présent entrées. Elles sont pour la plupart montées dans leur chambre et se préparent à aller manger. Dehors, quatre personnes attendent en espérant avoir une place. Je vois les deux personnes de l'équipe discuter dans le sas. Elles ont récupéré les cartes et comparent avec le tableau de répartition des lits. Je vois la veilleuse se lever d'un bond... un immense sourire aux lèvres et annoncer fièrement que "c'est bon, on a de la place pour tout le monde". On peut sentir le soulagement de l'équipe. Je suis moi aussi très émue et demande si c'est toujours comme ça, s'il y a toujours cette espérance d'avoir des places pour tout le monde. Elle me répond : "oui, chaque soir, on espère et on est soulagés quand ça se passe comme ça. Mais ce n'est pas si fréquent ». Je la laisse annoncer la bonne nouvelle aux personnes qui sont dehors. On sent aussi le soulagement chez elles.*

Tous-tes les professionnels-les rencontrés-es dans les structures relatent la même pression à devoir gérer les refus et le manque de places. Elles mentionnent également l'exigence que revêt le travail dans des structures bas-seuil. Une veilleuse relate en entretien : « c'est pas mal fatiguant comme boulot. Bien sûr il y a les horaires qui changent tout le temps, mais surtout, ça demande d'être très impliquée dans son boulot. C'est très intense de bosser dans le bas-seuil ».

La plupart des personnes rencontrées nous ont parlé de la porosité des sphères privées et professionnelles, par exemple dans le fait que certains-es professionnels-les essaient de trouver des solutions individualisées pour faire sortir les personnes de l'urgence, en activant parfois leurs réseaux personnels : demander à son cousin pour un appartement, trouver un petit boulot, etc.

Cela est probablement renforcé par le fait qu'une partie des personnes qui travaillent dans ces structures ont elles-mêmes eu des parcours difficiles : migration, perte d'emploi voire même précarité résidentielle pour certaines d'entre elles. La dimension inconditionnelle des structures bas-seuil, même partielle, est aussi centrale à la posture professionnelle et pose des questions morales et éthiques auxquelles les travailleurs-euses sont confrontés-es.

Pendant les entretiens, nous avons pu sentir une grande fatigue des équipes : en particulier dans les structures qui ne sont pas pérennes et qui se trouvent dans la situation de devoir mettre en place un dispositif d'urgence dans l'urgence, sans toujours connaître les budgets à disposition en amont ; mais aussi pour les autres équipes : le travail en urgence est usant, les moyens sont souvent précaires, voire insuffisants (par exemple en termes de formations).

L'activité des veilleurs-euses de nuit semble généralement se réaliser dans des conditions précaires. Majoritairement engagés-es à temps partiel réduit, ils et elles exercent souvent une deuxième activité salariée à côté. Compte tenu du faible taux d'activité, les conditions salariales sont-elles aussi généralement précaires. Au niveau des veilles, il n'est pas possible de faire du 100%, car le travail est usant. Dans les HU ouverts uniquement en hiver, les équipes ont des contrats de travail à durée déterminée, sans certitude d'être réengagées l'année suivante.

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel engagé dans les HU, de préserver leur santé et la qualité du travail effectué, une piste serait de privilégier des engagements en CDI, avec un système de tournus, à l'image de certaines professions de la santé, ou en variant les activités (4 mois de veille, 4 mois de travail de jour, etc.).

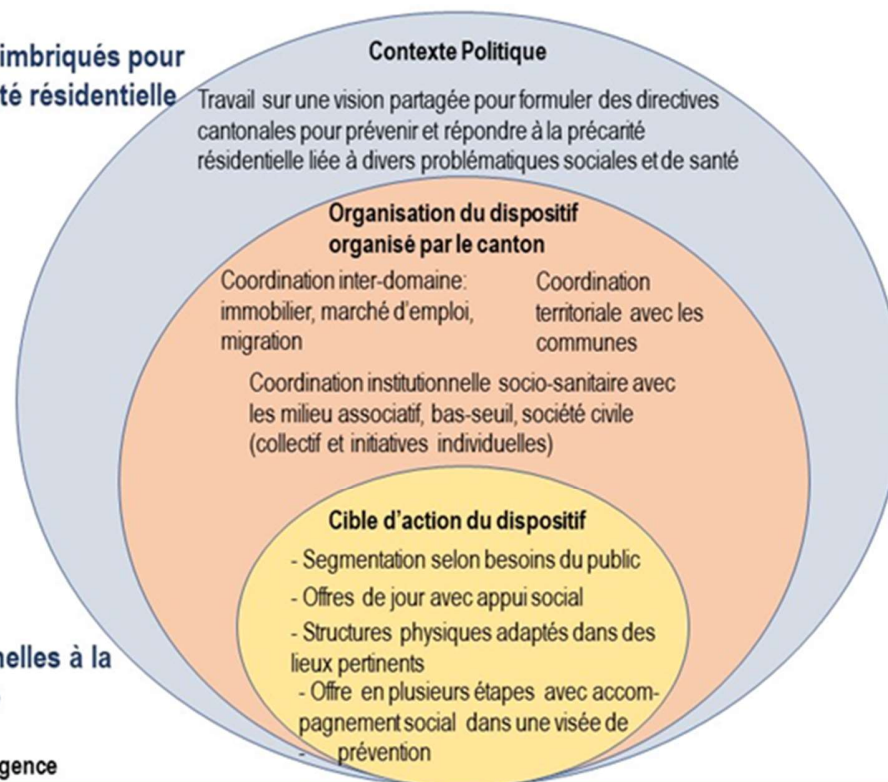
### **5.5.2 Formation continue**

Une autre piste serait de permettre, par un financement supplémentaire, des formations continues courtes, par exemple sur une sensibilisation aux troubles psychologiques, les méthodes de travail en contexte interculturel, la gestion des conflits ou les premiers soins. Ces formations permettraient aux veilleurs-euses d'acquérir les connaissances nécessaires pour accompagner des publics qui présentent des problématiques sociales ou de santé spécifiques (troubles psy, addictions, etc.). Pour le moment, le suivi d'une telle formation représente encore une mesure coûteuse et très peu appliquée, notamment parce que les formations ont lieu la journée, alors que le travail des veilleurs-euses s'exerce la nuit. De plus, les fréquents changements d'équipe d'année en année (pour les structures saisonnières) nécessitent d'organiser les mêmes formations pour les nouveaux collaborateurs chaque année.

## 6. Synthèse et perspectives

En guise de synthèse de cette étude et pour une mise en perspective des résultats, nous nous basons sur un cadre conceptuel transposé du travail de Paturel (2022) sur la sécurité alimentaire durable, qui s'inspire du modèle socio-écologique des déterminants de la santé (Whitehead et Dahlgren, 1991). Ce cadre permet de situer une problématique sociale dans un modèle de cercles concentriques mettant en lumière un dispositif à plusieurs échelles qui se positionne sur un continuum des possibles réponses institutionnelles, du curatif au préventif.

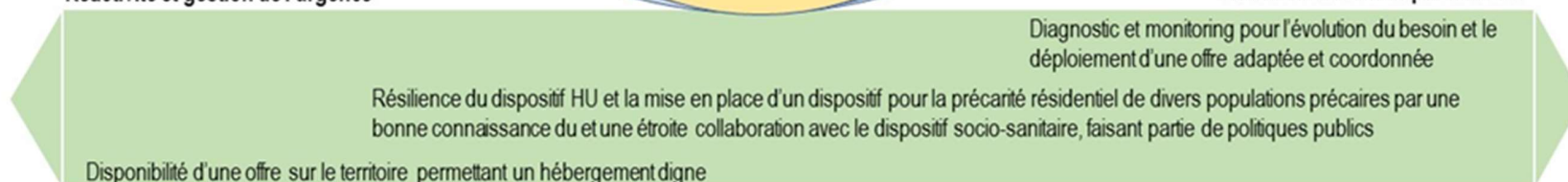
**Onion de dispositifs imbriqués pour répondre à la précarité résidentielle**



**Réponses institutionnelles à la précarité résidentielle**

**Réactivité et gestion de l'urgence**

**Prévention et «sortie par le haut»**



Ce graphique résume les points essentiels de l'étude au niveau conceptuel, à savoir de penser le dispositif de l'hébergement d'urgence plus largement en termes de **précarité résidentielle** représentée dans un **continuum** (flèche en vert). À l'une des extrémités du continuum se trouve le dispositif d'hébergement d'urgence qui fonctionne de manière réactive et dans une gestion de l'urgence. Le continuum progresse vers un modèle de prévention et une « sortie par le haut ».

Or, la gestion d'urgence pour les sans-abris s'articule avec des mesures de prévention et des modalités pour une « sortie par le haut » qui nécessiterait une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires de terrain, du social et de la santé (formel, informel, bas-seuil, caritatif) en reconnaissant leurs connaissances et leurs expertises dans leur champ d'action respectif.

Dans cette perspective, le canton codéveloppe une vision avec les partenaires de terrain et les communes pour élaborer des réponses par rapport à la précarité résidentielle.

La formulation des politiques publiques est soutenue par un diagnostic collaboratif et la mise en œuvre de celles-ci qui pourrait bénéficier d'un monitoring harmonisé entre les partenaires pour pouvoir suivre les parcours et adapter l'offre aux besoins évolutifs.

Les dispositifs de lutte contre la précarité résidentielle sont représentés dans trois cercles imbriqués à plusieurs échelles. Premièrement, **la cible d'action du dispositif** (en jaune) est adaptée aux besoins des personnes sans-abris et des professionnels-les du terrain en :

- Segmentant l'offre selon les besoins de populations spécifiques
- Mettant en place une offre H24 et 7/7 pour permettre un suivi social
- Continuant de repenser les structures physiques dans des lieux adaptés
- Développant et étoffant une offre de logement de transition et de type *housing first*

Deuxièmement, au niveau de **l'organisation du dispositif piloté par le canton** (en orange), des efforts de coordination sont nécessaires à plusieurs niveaux :

- Coordination territoriale avec les communes : mettre au centre les enjeux de la décentralisation des structures bas-seuil au-delà de Lausanne et le développement d'une meilleure compréhension des parcours des personnes sans-abris et leurs besoins liés à des lieux de travail ou de séjour.
- Coordination institutionnelle socio-sanitaire avec le tissu de structure bas-seuil surtout pour le développement de diverses étapes pour une sortie par le haut, mais aussi les engagements associatifs et les mouvements citoyens qui ont une fine connaissance des enjeux de la précarité. Le renforcement de la collaboration entre les services sociaux et sanitaires, tout comme celle entre l'aide d'urgence et les services de psychiatrie, serait bénéfique au dispositif.
- La coordination inter-domaine : Le DHU étant tributaire des dynamiques politiques, sociales et économique mérite d'impliquer plusieurs acteurs pour développer un dialogue entre eux : 1) de l'immobilier (entreprises de gérance) pour offrir des logements plus abordables aux populations qui sont en capacité de payer des loyers ; 2) du marché de l'emploi, surtout les entreprises intérim, pour qu'elles offrent des conditions de travail qui permettent aux personnes de s'insérer de manière durable.



Troisièmement, au niveau du **contexte politique** (en violet), les résultats montrent que les acteurs-trices de terrain constatent le manque d'une vision commune au niveau cantonal avec une stratégie d'action claire qui permette de donner sens au parcours des personnes sans-abris dans une visée de « sortie par le haut ». Les directives cantonales développées dans ce sens devraient pallier la précarité résidentielle dans son ensemble et pas seulement le sans-abrisme. Actuellement les cercles concentriques tendent à se situer sur la gauche du continuum où la problématique de la précarité résidentielle est traitée de manière réactive et dans une gestion d'urgence. Au fil des années sur la base d'une bonne collaboration et coordination par le Canton, cette tendance pourrait être inversée et proposer une dynamique préventive de la précarité résidentielle.

## 7. Liste des références

- Akgimshan R. (2020). Le cas de rigueur fondé sur l'article 14 alinéa 2 LAsi : étude de la jurisprudence fédérale et aperçu des pratiques cantonales. Mémoire présenté à l'école de Droit de l'Université de Lausanne.
- Achard, C (2016) "Sans-abrisme et errance : entre causes et conséquences". *Le Sociographe*, 53 (1), 85-96.
- Bertho B., Guerdat O., Reitz M., Rosenstein E. (2023). Table ronde sur l'hébergement d'urgence du 14 septembre 2022. Organisée par la Ville de Lausanne. En collaboration avec la HETSL et avec le soutien du Canton de Vaud, Lausanne.
- Bertho, B., & Martin, H. (2020). "An Especially Thankless Work"? Filtering Practices in Emergency Shelters and Ethical Dilemmas for Street-level Social Workers in Western Switzerland. *Zeitschrift für Sozialreform*, 66(4), 387-411. <https://doi.org/10.1515/zsr-2020-0017>
- Blaser A., Iyadurai G., Schenk U., Koller T., Locher G., Vetsch N. & Weber A. (2021). Psychische Gesundheit und Obdachlosigkeit. Forschungsbericht. Muttenz: FHNW.
- Bochsler, Y., Ehrler, F., Fritschi, T., Gasserl, N., Kehrl, C., Knöpfel, C. & Salzgeber, R. (2016). Wohnversorgung in der Schweiz: Bestandsaufnahme über Haushalte von Menschen in Armut und in prekären Lebenslagen. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen.
- Bonvin J. M.; Waltz O. & Vogel T. (2021). Étude des besoins en matière d'hébergement d'urgence. Mandat réalisé conjointement pour le compte du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et la Ville de Genève. Genève : Université de Genève.
- Braud R. & Loison M. (2022) Le sans-abrisme au féminin. Quand les haltes pour femmes interrogent les dispositifs d'urgence sociale, *Travail, genre et sociétés*, vol. 47, no. 1, 131-147.
- B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratung, en collaboration avec Swiss Forum for Migration and Population Studies FSM et Université de Genève (2015). Les sans-papiers en Suisse en 2015. Bâle : B.S.S.
- Busch-Geertsema V. (2014). Housing First: Die Wohnung als Grundvoraussetzung für weitergehende Hilfen. In: Keicher R. & Gillich S. (Hrsg.). Wenn Würde zur Ware verkommt. Soziale Ungleichheit, Teilhabe und Verwirklichung eines Rechts auf Wohnraum. Wiesbaden: Springer, 155–178.
- Canton de Vaud (2020). Réponse du conseil d'état à l'interpellation Hadrien Buclin et consorts - Hébergement d'urgence : pas de retour à la rue après la crise du covid-19! Lausanne.
- Caritas Vaud (2022). Hébergements d'urgence. La Lucarne et le Hublot. Rapport annuel 2021.
- Caritas Vaud (2019). Point de situation sur l'accueil des personnes présentant des troubles psychiques dans les hébergements de Caritas Vaud.
- Carotenuto-Garot A. 2020. Les déficiences motrices et/ou sensorielles et le recours aux dispositifs de l'urgence sociale pour les populations sans-domicile de Paris. <https://hal.science/hal-04083657>.
- Cha O. (2013). La santé des sans-abris. *Bull. Acad. Natlle Méd.*, 2013, 197, 2, 277-291.
- Clerc K., Deblue A. & Fontannaz P. (2022). Un lieu d'accueil conçu par et pour des femmes. REISO, Revue d'information sociale en ligne, publié le 15 septembre 2022, <https://www.reiso.org/document/9581>.

- Conseil Fédéral (2020). Pour un examen global de la problématique des sans-papiers. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat de la Commission des institutions politiques du Conseil national du 12 avril 2018 (18.3381). [https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/internationales/illegale-migration/sans\\_papiers/ber-br-sans-papiers.pdf](https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/internationales/illegale-migration/sans_papiers/ber-br-sans-papiers.pdf)
- Crepaldi C. (2019). Peer Review on Access to social assistance and rights for homeless people. Overview of the EU policy framework and implementation across EU countries. DG Employment, Social Affairs and Inclusion. Brussels: European Commission.
- Culhane D. P. (2008). The Costs of Homelessness: A Perspective from the United States. *European Journal on Homelessness*, 2, 12, 97-114.
- Dittmann J., Dietrich S., Stroezel H. & Drilling M. (2022). Ausmass, Profil und Erklärungen der Obdachlosigkeit in 8 der grössten Städte der Schweiz. LIVES Working Paper 93.
- Dittmann J. (2022). Housing First. Grundlagen und Herausforderungen für die Schweiz. Input anlässlich des WOK-Forum Bern, 22. November 2022.
- Drilling M., Küng M., Mühletahler E. & Dittmann J. (2022). Obdachlosigkeit in der Schweiz. Verständnisse, Politiken und Strategien der Kantone und Gemeinden. Bern: Bundesamt für Wohnungswesen.
- Drilling M., Dittmann J., Ondrušová D., Teller N. & Mondelaers N. (2020). Measuring Homelessness by City Counts – Experiences from European Cities. *European Journal of Homelessness*, 14, 3, 78-112.
- Etat de Vaud. Constitution du Canton de Vaud. Etat le 11 mars 2020.
- Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abris FEANTSA (2007). European Typology on Homelessness and housing exclusion. <https://www.feantsa.org/en/toolkit/2005/04/01/ethos-typology-on-homelessness-and-housing-exclusion>.
- Fitzpatrick S., Johnsen S. & Bramley G. (2012). Multiple Exclusion Homelessness amongst Migrants in the UK. *European Journal of Homelessness*. Vol. 6,1, 31-58.
- Flamand-Lew E. (2014). Evaluation externe du dispositif de réservation en hébergement d'urgence de la Ville de Lausanne. Genève : Evaluanda.
- Gardella E. & Arnaud A. 2018. Le Sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux. Rapport pour l'Observatoire du Samusocial de Paris et pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Gardella E. Comprendre le refus de l'hébergement d'urgence par les sans-abris. *Métropolitiques*, 4 avril 2019. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Comprendre-le-refus-de-lhebergement-d-urgence-par-les-sans-abri.html>.
- Hangartner E., Bauermeister, M., Dory E., Grazioli V., Vermeulen Pahud B., Hyvert L. & Bodenmann P. (2022). Évaluation de la prise en charge sanitaire des personnes SDF dans le Canton de Vaud. Lausanne: Unisanté.
- Lutz J. (2016). Notschlafstelle Basel-Stadt: Wenn eine Notlösung zum Dauerzustand wird. Eine qualitative Studie zu Langzeitobdachlosigkeit. Master-These des Kooperationsstudiengangs Master of Science in Sozialer Arbeit der Fachhochschulen Bern, Luzern, St. Gallen und Zürich August 2016.

- Jackson Y., Wuillemain T. & Bodenmann P. (2016). Santé et soins des personnes sans-abris. *Rev Med Suisse* 12, 1671-5.
- Klinenberg E. (2009). *Palaces for the people. How to build a more equal and united society.* Vintage: New York.
- Lanzarini C. (2003). Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale. *Cahiers du Genre*, 35(2), 95-115. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cdge.035.0095>
- Laval, C. (2018). Introduction : Un contexte de globalisation des concepts et des pratiques. *Vie sociale*, 23-24(3), 11. <https://doi.org/10.3917/vsoc.183.0011>
- Laval, C., & Estecahandy, P. (2019). Le modèle « Un chez-soi d'abord » au risque de sa diffusion. *Rhizome*, 71(1), 101-110. <https://doi.org/10.3917/rhiz.071.0101>
- Leresche F. (2019). La critique portée par le non-recours aux droits sociaux : propositions pour développer une approche subalterne. *SociologieS*. En ligne.
- Lieber M. (2008) *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question.* Paris : Presses de Sciences Po.
- Loison M. & Perrier G. (2019). Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : Entre vulnérabilité et protection. *Déviante et Société*, 43(1), 77-110. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ds.431.0077>.
- Lo Sardo, S. (2016). *Sorties de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First, Bruxelles.*
- Lutz J. (2016). *Notschlafstelle Basel-Stadt: Wenn eine Notlösung zum Dauerzustand wird. Eine qualitative Studie zu Langzeitobdachlosigkeit.* Master-Thesis des Kooperationsstudiengangs Master of Science in Sozialer Arbeit der Fachhochschulen Bern, Luzern, St. Gallen und Zürich. Bern : Soziothek.
- Martin H. et Bertho B., « Crimes et châtements dans la modernité tardive. Politiques urbaines du sans-abrisme », *Sciences et actions sociales* [En ligne], 13 | 2020, mis en ligne le 06 juillet 2020, consulté le 29 mars 2023.
- Martin H., Bertho B. & Tabin J.-P. (2021). *Le projet du Simplon, un logement provisoire pour des personnes sans abri à Lausanne (rapport de recherche).* Association Sleep-in, Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL).
- Paturel D. (2022) L'engagement démocratique pour reprendre la main sur l'évolution des systèmes alimentaires : l'exemple français. *Revue Organisations & territoires*, 31, 3, p. 63-7. <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n3.1520>
- Pleace N. (2019) *Preventing Homelessness: A review of the International evidence.* Research Report. Simon Communities of Ireland, Cork.
- Pleace, N. (2011). Découverte du potentiel du modèle « *Housing first* ». In N. Houard (Éd.), *Loger l'Europe. Le logement social dans tous ses Etats*, Paris: La documentation française, p. 232-245.
- Ros J. & Rullac S. (2020). Chronique d'une recherche action collaborative avec une association de soutien aux personnes exerçant le travail du sexe : enjeux conceptuels, méthodologiques et éthiques. *Pensée plurielle*, 51, 133-147. <https://doi.org/10.3917/pp.051.0133>

- Rullac S. (2021). Les expertises d'usage et usagère : quelles définitions pour quelle participation. *Revue [petite] enfance*, 135, 28-36.
- Schreiter S., Bempohl F., Krausz M., Leucht S., Rössler W., Schouler-Ocak M. & Gutwinski S. (2017). The prevalence of mental illness in homeless people in Germany. A Systematic Review and Meta-Analysis. *Deutsches Ärzteblatt*, 44, 11, 543 – 561.
- Stadelmann S. ; Debons J. & Samitca S. (2022). Profils et trajectoires des bénéficiaires des hébergements d'urgence dans le canton de Vaud en 2021. Lausanne : Unisanté.
- Service social de Lausanne (2012). L'hébergement d'urgence à Lausanne. Etat des lieux et recommandations. Rapport soumis par le groupe de travail Hébergement d'urgence mandaté par le Service social de Lausanne. Lausanne : SSL.
- Tsemberis, S. (2013). Housing First : Implementation, Dissemination, and Program Fidelity. *American Journal of Psychiatric Rehabilitation*, 16(4), 235-239.
- Tsemberis, S., & Gurdak, K. (2018). Housing First : De la rue à un foyer, de son foyer au monde. *Vie sociale*, 23-24(3-4), 31-52. <https://doi.org/10.3917/vsoc.183.0031>.
- Vaillancourt Y. (2019). De la co-construction des connaissances et des politiques publiques. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.11589>.
- Warin P. (2016). Le non-recours aux politiques sociales. Presses Universitaires de Grenoble.
- Whitehead M., Dahlgren G. (1991). What can we do about inequalities in health. *The Lancet*, 338, 1059–1063.
- Zittoun P. (2004). Dispositif. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, DicoPart (1ère édition). GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/dispositif-2013>.

**8. Annexes**

## **Annexe 1**

### **Liste des acteurs-trices interviewés-es : Responsables de structures, responsables politiques, experts-es**

La Marmotte, Direction et responsable d'équipe  
Etape Saint Martin, Direction  
Le Répit, Direction et responsable de la structure  
Les Lionnes : responsable de la maison  
Collectif 43m2 : plusieurs représentants-es  
Caritas Vaud, Direction (action sociale) et responsable structures HU  
EMUS, responsable et membres de l'équipe  
Aide sociale d'urgence, SISP, Ville de Lausanne, responsable  
Police de l'ouest lausannois (1 représentant)  
Police municipale Lausanne (1 représentant)  
SPOP (1 représentant)  
Médecins du monde, coordinateur  
Médecin cantonal, adjoint de l'office du médecin cantonal  
Bureau des réservations, SISP, Ville de Lausanne, responsable  
Point d'appui, coordinateur  
Point d'eau, Directeur  
Direction des Sports et de la Cohésion Sociale, Ville de Lausanne, directrice  
Service de la cohésion sociale, Ville de Nyon, directrice  
Service Bâtiments, Domaines, Logement, Cultes, Ville de Renens, directeur  
Service de la cohésion sociale, Ville de Vevey, directrice et cheffe de service  
Service Jeunesse et cohésion sociale Ville d'Yverdon, chef de service  
Correspondants-es de nuit Lausanne (1 représentant)  
Département de la santé et de l'action sociale Vaud, directrice  
Direction générale de la cohésion sociale, Directeur général  
Direction de l'insertion et des solidarités, Directeur  
Pôle appui social et orientation, responsable

## **Annexe 2**

### **Liste des équipes interviewées**

Collectif Jean Dutoit

Espace St. Martin

Etape Saint Martin

Marmotte

Répit

Sleep-in

## **Annexe 3**

### **Liste des structures dans lesquelles des observations ont été menées**

Etape Saint Martin

Marmotte

Répit

Sleep-in

Le Phare

La Lucarne

Le Hublot



## Annexe 4

### Liste des sans-abris interviewés

Genre	Âge (estimé ou donné)	Nationalité	Informations familiales	Non-recours si existant : type de prestations	Problématique spécifique
H	41	FR	Célibataire sans enfant	BR	
H	28	FR	Célibataire sans enfant	Tous	Toxicodépendance
H	62	FR	Marié avec enfant		Aide sociale, en instance de divorce
H	35	CH	Célibataire sans enfant	RI	
F	35	IT	Célibataire sans enfant	Sleep-in	Genre
F	24	Inconnue	Célibataire sans enfant	Soutien social	Troubles psy et genre
H	52	Inconnue	Marié avec enfant		Travailleur
Couple	40	RO	Célibataire sans enfant		Famille
H	73	CH	Célibataire sans enfant	PC AVS	Âge
H	58	FR	Célibataire sans enfant		
H	19	Inconnue	Célibataire sans enfant	DHU	Statut de séjour

## Annexe 5

### Questionnaire en français

L'équipe de recherche de la Haute école de travail social Fribourg vous remercie de répondre à ce questionnaire. Vos indications sont importantes. Elles permettent de mieux connaître les besoins des personnes sans-abri dans le canton de Vaud et d'améliorer l'offre existante.

**Vos réponses seront traitées de façon anonyme et confidentielle. Elles ne seront pas transmises aux autorités. Seule l'équipe de recherche y aura accès.**

#### I. Questions concernant vos besoins

Où avez-vous **dormi** la plupart des **nuits** du mois passé ?

- Dehors
- Dans un camping, une voiture
- Dans un hébergement d'urgence
- Chez des connaissances/amis/membres de la famille
- Autre (merci de préciser) ..... ✍

Où allez-vous si vous n'avez **pas de place** dans un hébergement d'urgence ?

- Je dors dehors
- Je dors dans un camping, une voiture
- Je vais chez des connaissances/amis/membres de la famille
- Je vais dans une autre ville 8
- Autre (merci de préciser) ..... ✍

Où passez-vous **vos journées** ? Veuillez indiquer tous les lieux qui vous concernent, par exemple au travail, dehors, à la bibliothèque, dans des magasins, dans un lieu d'accueil de jour, dans des paroisses/églises/mosquées ?

- En semaine ..... ✍
- Le week-end ..... ✍

Y a-t-il des **lieux en ville** où vous vous sentez en **sécurité** ?

- Oui Lesquels ? ..... ✍  Non

Est-ce qu'habituellement, vous **trouvez ce dont vous avez besoin** dans l'immédiat (un lit, un repas, une douche, etc. ?  Oui  Non

S'il vous **manque** quelque chose, qu'est-ce que ce serait ? ..... ✍

Est-ce vous pouvez solliciter des **connaissances**, des **amis** ou des membres de la **famille** pour obtenir ce dont vous avez besoin ?  Oui  Non

Avez-vous besoin parfois de **conseils** ou d'un **soutien** pour effectuer certaines démarches, par exemple au niveau de la recherche d'emploi ou de logement, d'inscription au service social, d'obtention d'une assurance maladie, etc. ?  Oui  Non

Si c'est le cas, où trouvez-vous cette aide ? .....

## II. Questions générales

Vous êtes  Une femme  Un homme  Autre

Quelle est votre **année de naissance** : .....

Quelle est votre niveau de **formation** :

- Scolarité obligatoire
- Formation professionnelle initiale (apprentissage)
- Ecoles d'enseignement général (ex. école de culture générale, gymnase)
- Formation professionnelle supérieure
- Haute école universitaire ou spécialisée
- Je n'ai pas terminé la scolarité obligatoire

Pendant les 12 derniers mois, avez-vous **travaillé pour une rémunération** ?  Oui  Non

Si vous avez travaillé pour une rémunération ...

... de quel **type de travail** s'agit-il ?

- Travail irrégulier (quelques heures par ci, par là)
- Travail temporaire via une agence de placement
- Travail avec un contrat de durée déterminée
- Travail avec un contrat de durée indéterminée
- Sans contrat de travail
- Je ne souhaite pas répondre à la question

... et quel était votre **salaire** approximativement ?

- Inférieur à frs. 500.--/mois
- Entre frs. 500 et 1'000.--/mois
- Plus de frs. 1'000.--/par mois
- Mon salaire était irrégulier
- Je ne souhaite pas répondre à la question

Quelle est votre **nationalité** ?  Suisse  
 Autre Laquelle ? .....

Si vous n'êtes pas de nationalité suisse, avez-vous un **permis de séjour** valable pour la Suisse ?  
 Oui  Non

Si oui, quel type de permis ?

- |  |  |   |  |  |
|--|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Permis L (séjour de courte durée) | <input type="checkbox"/> Permis B (séjour de longue durée) | <input type="checkbox"/> Permis C ou Ci (d'établissement) | <input type="checkbox"/> Permis G (frontalier) | <input type="checkbox"/> Permis F (réfugié à titre provisoire) |
| <input type="checkbox"/> Permis N (demandeur d'asile)      | <input type="checkbox"/> Permis S (personne vulnérable)    | <input type="checkbox"/> Sans permis (« sans papiers »)   | <input type="checkbox"/> Autre permis          | <input type="checkbox"/> Ne sait pas                           |

Si vous vivez dans le canton de Vaud depuis moins d'une année, quelles sont les raisons qui vous y ont amené-e (plusieurs réponses possibles) ?

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rejoindre de la famille | <input type="checkbox"/> Rejoindre des amis       | <input type="checkbox"/> Chercher du travail |
| <input type="checkbox"/> En transit uniquement   | <input type="checkbox"/> Prise en charge médicale | <input type="checkbox"/> Autre raison        |

Combien de temps prévoyez-vous de rester dans le canton de Vaud ?

- Moins d'un mois  Quelques mois  Une année ou plus  Je cherche à m'y établir

Où viviez-vous avant de venir dans le canton de Vaud ? (Ville/pays) .....

**Vous voici arrivé-e au terme de ce questionnaire. Veuillez retourner le questionnaire rempli (même de façon incomplète) en le déposant dans l'urne. Un tout grand merci de votre contribution.**

## **Annexe 6**

### **Canevas d'entretien : personnes concernées**

*Présentation de l'étude, objectifs visés*

*Date et durée de l'entretien*

*Modalités (contexte, enregistré ou non, prises de notes ou non, etc.)*

Caractéristiques de la personne interviewée (âge, genre, statut de séjour, formation)

*Remerciements, conditions de l'entretien, anonymisation, confidentialité, etc.*

1. Vous avez dernièrement été dans une structure d'hébergement d'urgence, pouvez-vous nous raconter comment cela c'est passé ? (comment la personne est arrivée, seule ou à plusieurs, a-t-elle dû attendre, où était-elle avant, ...)
2. Êtes-vous revenue le soir suivant ? Si non, où êtes vous allée ? Où étiez-vous avant ?
3. Comment faites-vous quand vous ne trouvez pas de place dans un logement d'urgence ?
4. Savez-vous à quelles autres prestations (logement EVAM, RI, soins) vous avez droit ? Les sollicitez-vous ? Si non, pourquoi ?
5. Avez-vous besoin parfois de conseils ou d'un soutien pour effectuer certaines démarches, par exemple pour trouver du travail, pour vous inscrire au service social, etc. ? (où trouvez-vous cette aide) ?
6. Comment faites-vous pour vous nourrir ?
7. Vous avez peut-être des affaires, où les laissez-vous ?
8. Allez-vous aussi au Point d'Eau parfois pour des douches ou des soins dentaires par exemple ?
9. Connaissez-vous les autres aides à disposition ?
10. Vous êtes arrivée en Suisse il y a combien de temps ?
11. Où étiez-vous avant ?
12. Où irez-vous ensuite ?
13. Avez-vous des enfants ? où sont-ils ? (comment vivent ils les nuits dans un HU ?)
14. Avez-vous encore des liens avec votre famille ? Quels sont-ils ?
15. Arrivez-vous à trouver du travail parfois ? A quelles conditions ?
16. De quoi auriez-vous besoin en matière d'hébergement ?

## **Annexe 7**

### **Canevas d'entretien : responsables politiques, experts-es**

NB : les questions ont été modulées et adaptées au profil et à la fonction de la personne interviewée.

*Présentation de l'étude, objectifs visés (flyers)*

*Date et durée de l'entretien*

*Modalités (contexte, enregistré ou non, prises de notes ou non, etc.)*

Caractéristiques de la personne interviewée (âge, genre, statut de séjour, formation)

*Remerciements, conditions de l'entretien, anonymisation, confidentialité, etc.*

Question accroche, p. ex. en lien avec le programme de la législature 2021-2026 et ce qu'il évoque en matière de sans-abrisme, en lien avec l'apport de la personne à la discussion lors de la table ronde en septembre 2022, ...

Enjeux du sans-abrisme à (ville), questionnements y relatifs de la municipalité

Manifestation du sans-abrisme dans (ville) (personnes qui dorment dehors, squats) ? Estimation du nombre sur le territoire de la municipalité.

Catégories de personnes qui font appel au dispositif de (ville) (femmes, familles, travailleurs-euses, etc.). Sens d'une différenciation du dispositif en fonction de ces catégories.

Services, prestations spécifiques à destination des sans-abris en (ville) (HU, bas-seuil, etc.).

Collaboration avec les autres communes vaudoises ; rôle du canton, rôle des communes dans la gestion du dispositif en matière de sans-abrisme.

Appréciation globale relative au dispositif actuel (opportunités, points forts, limites, pistes d'amélioration le cas échéant).

Ajouts, remarques, ... Clôture de l'entretien.

## **Annexe 8**

### **Canevas d'entretien : équipes de veilleurs-euses de nuit**

#### **Données administratives**

Date et durée de l'entretien :

Structure au sein de laquelle l'entretien a été mené :

Modalités (contexte, enregistré ou non, prises de notes ou non, etc.)

Caractéristiques du groupe (taille, ...) :

Remerciements, conditions de l'entretien, confidentialité, etc.

Présentation de l'étude, objectifs visés (flyers)

#### **Expériences du vécu quotidien**

Une journée ordinaire, comment cela se passe-t-il en général (accueil, soirée, nuit, matin).

Type de populations qui fréquentent (lieu) ? Possible d'identifier des groupes, avec des caractéristiques similaires ?

Questionnements relatifs à leur situation, à leurs besoins, aux moyens disponibles pour leur venir en aide ?

#### **Exercice de cartographie des acteurs du réseau**

Table ronde en septembre dernier : l'une des grandes questions apparue dans les discussions c'est le travail en réseau. Comment les hébergements d'urgence travaillent ou collaborent avec les autres acteurs du réseau bas-seuil notamment. A ce sujet, on aimerait bien faire ensemble un petit exercice de dessin.

Expliquer l'exercice.

#### **Appréciation globale du dispositif**

Dernière question en lien avec vos pratiques et vos expériences. Votre regard sur le dispositif d'aide actuel en faveur des sans-abris (qu'est-ce qui fonctionne bien ? Choses qui manquent (lacunes, points d'ajustement nécessaires, offres complémentaires, ...) ?